

Prise en compte de la dimension patrimoniale dans la définition de la durabilité des modes d'exploitation des ressources aquatiques.

## **Projet DIMPAT**

Auteurs : Gilles Bernard - ALPB; Philippe Boisneau - CONAPPED; Mikel Epalza - Mission de la mer; Daniel Faget - INSH (Tiers veilleur); Katia Frangoudès - UBO/AMURE; Nicolas Michelet -CNPMEM; Rémi Mongruel – Ifremer/DEM; Patrick Prouzet – Ifremer (coordinateur du projet); Jacqueline Rabic (CNPMEM-CMEA); Aurélie Tasciotti – WWF





















PROGRAMME

Un objet de recherche : La pêche artisanale maritime et continentale - définition du contexte	sanale maritime et continentale - définition du contexte 3	
Analyse par les partenaires de la thématique traitée : Dimension Patrimoniale de l'objet de recherche	10	
Analyse des Connaissances et Avis Pertinents pour l'Objet de Recherche	17	
Les problématiques abordées :	21	
Les Recommandations	34	
Les Perspectives	36	
ANNEYES	3.8	























# Un objet de recherche : La pêche artisanale maritime et continentale - définition du contexte.

## Une importance sociale et économique majeure pour l'Union Européenne.

Dans son édition du 6 avril 2012 le journal « le Marin » titrait : « *Le gros des troupes est là* » avec comme sous-titre : « *Diversifiés, polyvalents, les moins de 12 mètres constituent la grande majorité de la flotte de pêche française. S'ils ont payé un lourd tribut aux premières réductions des capacités, ils voient aujourd'hui leur poids augmenter ».* 

Cette constatation tirée des statistiques officielles nationale et européenne justifient notre intérêt pour une activité de pêche artisanale qui constitue la caractéristique majeure de la flottille de pêche européenne : 86% des 7196 navires de la flotte de pêche française en mars 2012 sont des moins de 12 mètres (80% si on ne prend en compte que la flottille de pêche métropolitaine). Dans ce segment des petits navires on trouve 60% de navires de 6 à 10 mètres qui sont aussi caractéristiques des pêches dans les eaux intérieures : fleuves, lacs, lagunes. Les statistiques récentes (source CONAPPED) montrent la diminution rapide du nombre de pêcheurs professionnels fluviaux : 532 exploitants en 2009 et 437 en 2012.

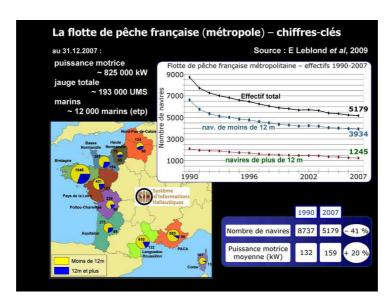


Figure 1 : Chiffres clés de la flottille de pêche française SIH Ifremer – Leblond 2009.

Ces bateaux opèrent dans la zone dite côtière. En Atlantique 87% travaillent dans les 12 milles et en Méditerranée 95%. Ces unités exploitent des écosystèmes très divers : lacs, lagunes, estuaires et











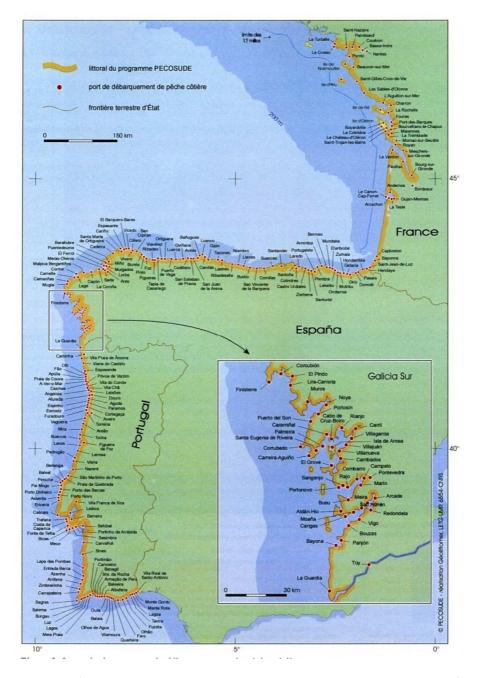








deltas, bassins littoraux et zone proche côtière. De manière plus globale et au plan social, la pêche artisanale est caractérisée par le caractère familial de l'entreprise avec une pêche à la part.



**Figure 2** : Localisation géographique des structures portuaires dans la partie sud de la côte atlantique de l'Europe (d'après projet PECOSUDE – Léauté et al 2002)

La carte empruntée au programme Européen PECOSUDE dont le sujet portait sur les caractéristiques des petites pêches côtières et estuariennes de la côte atlantique du sud de l'Europe (Léauté et Caill-



















Milly, 2002) permet de montrer, à partir d'un exemple concret, la forte densité des petites structures portuaires qui jalonnent la côte de l'estuaire de la Loire au sud du Portugal. Au total, pour les 3000 km de façade côtière répertoriée, 15 582 navires de pêche côtière exerçaient localement une activité de pêche à partir de 311 ports. Ceci montre comment ces activités de pêche sont ancrées au cœur des territoires et ce, depuis des siècles.

Cette même étude répertoriait environ 200 espèces débarquées, de la Loire au sud du Portugal avec des espèces à très forte valeur marchande comme la civelle (alevin de l'anguille), mais aussi des espèces fort prisées comme la sole, le merlu ou le bar de ligne.

Ces statistiques ne prennent pas en compte les pêcheurs à pied qui dans certaines régions littorales forment des communautés actives. Travaillant à proximité de leurs zones portuaires dans les eaux maritimes, estuariennes ou continentales, ces activités participent fortement aux économies locales par des filières de production courtes et de proximité, mais aussi par la mise en marché de produits de qualité et à forte valeur marchande : salmonidés migrateurs en Adour, Aloses de Loire, anguilles, lamproies marines, corégones, perches, saumons de fontaine ou omble chevalier, bars de ligne, daurades, soles et turbots, merlu de ligne sont des espèces qui contribuent à la renommée des terroirs de nombreuses régions de France.

Les actes des Rencontres Internationales de la Petite Pêche Professionnelle Maritime et Continentale¹ ont mis en valeur également les efforts de valorisation des produits effectués à partir de ces ressources exploitées démontrant le dynamisme et l'inventivité de ce secteur d'activité : valorisation par une marque collective portée par les pêcheurs : bar de ligne de la Pointe Bretagne, merlu de ligne de la côte basque, Poissons sauvages de l'estuaire de la Gironde, valorisation des pratiques de pêche du Var, valorisation de la pêche de terroir en Savoie (grands lacs alpins), valorisation des produits par la transformation à Cap Breton,....

La diversité des écosystèmes côtiers, littoraux, lagunaires, estuariens et continentaux conduit à la diversité des espèces pêchées et des types de métiers pratiqués. Pour explorer ces milieux très diversifiés: littoraux rocheux, sableux, zones lagunaires, estuariennes ou continentales, les pêcheurs professionnels font appel à des savoir-faire très variés: engins dormants comme les filets droits et maillants parfois dérivant en estuaire, casiers, bourgnes et bosselles ou palangres et cordeaux ou trainants comme les dragues à coquilles ou à algues ou des chaluts de fonds à petits et grands maillages pour les navires les plus puissants. Certains déploient des engins particuliers comme les tamis, les pibalours pour pêcher la civelle, d'autres le filet maillant dérivant pour capturer les aloses, la lamproie marine ou dans l'Adour le saumon et la truite de mer. Tous utilisent leurs savoirs, leurs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Prouzet P., Sicot S., Véronneau F., Allardi J., Michelet N. et N. Susperregui, 2009. Actes des Rencontres Internationales de la Petite Pêche Professionnelle Maritime et Continentale. Ed CNAPPED Publication, 128 pages.















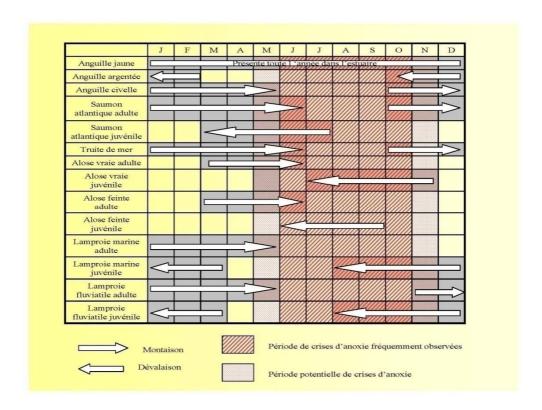






observations du milieu pour positionner au mieux leurs engins afin de se calquer sur le comportement migratoire ou trophique des espèces ciblées.

La productivité de ces écosystèmes est forte, mais soumise à de nombreuses contraintes. Les écosystèmes aquatiques sont non seulement soumis au changement climatique qui se manifeste par l'augmentation de la température et la diminution du débit des eaux superficielles, mais aussi aux dégradations liées aux activités des hommes. Ce changement global affecte principalement les eaux continentales, estuariennes ou littorales, mais aussi les caractéristiques des eaux côtières qui ne reçoivent plus les quantités d'eau douce de bonne qualité nécessaires à la survie des œufs, larves et juvéniles de nombreuses espèces de poissons qui constituent la richesse du patrimoine halieutique des communautés de pêcheurs. La Figure 3 montre les périodes où la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde pose des problèmes plus que sérieux au transit et à la survie des poissons migrateurs. Ces périodes devraient être allongées en durée et en fréquence sous l'effet du changement climatique.



**Figure 3 :** Périodes de crises d'anoxies observées sur l'estuaire dynamique de la Gironde (d'après Etcheber *et al* 2011)

Les conflits d'usages sont nombreux : conflits pour l'eau, pour l'espace, pour la ressource, conflits entre aquacultures traditionnelle et marine et développement de l'urbanisation et du tourisme. Les





















estuaires, de plus en plus chenalisés, ne permettent plus l'épuration des eaux chargées de sédiments de plus en plus fins et qui transportent de plus en plus de contaminants. Les littoraux s'épuisent.

L'approche encore trop sectorielle et une gestion encore trop déconnectée d'une vision réellement écosystémique mettent en péril ces communautés de pêcheurs dont les effectifs ont décliné tout au long du siècle dernier.

Les communautés de pêcheurs malgré leurs capacités d'adaptation aux changements opérés sur ces écosystèmes surtout depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle voient leurs effectifs fortement diminuer au même titre d'ailleurs que les communautés rurales<sup>2</sup>.

Ceci n'est pas conforme à ce qui a été préconisé par l'Agenda 21 (Sommet de la Terre, 1992) dans son chapitre 17: de la protection des océans et de toutes les mers (notamment aux § 17.89, 17.80 et 17.81).

### Des communautés locales maritimes et continentales

L'Agenda 21 et notamment en son chapitre 26 : De la reconnaissance et du renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés, insiste sur le respect des savoirs et des pratiques autochtones.

Selon la définition du dictionnaire (Petit Larousse 2000), le mot autochtone signifie «originaire du pays qu'il habite » ; la communauté représentant un « groupe social ayant des caractères, des intérêts communs ; ensemble des habitants d'un même lieu, d'un même état. »

Les partenaires du projet DIMPAT pensent que cette mention renvoie à une vision trop figée et ne correspondant pas à l'identité des communautés «de gens de mer» ou plus largement des communautés de pêcheurs. Ils préfèrent parler «des communautés locales, maritimes et continentales qui sont porteuses de cultures et de patrimoines locaux. La richesse et la diversité de ces derniers ont été nourries au cours des siècles par des apports extérieurs d'hommes, de techniques, de savoirs. L'identité des communautés maritimes n'est donc pas figée et sa capacité de transformation a souvent été la garantie des facultés d'adaptation du groupe à des dimensions sociales, économiques et environnementales changeantes. Historiquement, ces mutations ont toujours été conditionnées à une gestion rationnelle de la ressource, condition nécessaire à la survie de la communauté et de ses activités. La vitesse des transformations imposées au monde de la pêche artisanale depuis une trentaine d'années ne permet plus aux communautés de mettre en œuvre une

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport de l'ASAM dans son étude sur l'Agriculture de montagne en annexe du livre de Aguxtin Errotabehere . Jean Pitrau – La révolte des Montagnards – Edition Elkar (Histoires), 179 pages 2011. En 1954, il y avait 534 187 exploitations en montagne sur un total de 2 200 000 exploitations en France soit le quart des exploitations agricoles.



















démarche d'analyse et d'inventaire, leur permettant d'écarter ce qui, dans les innovations imposées, met en danger la ressource et la transmission de leur patrimoine culturel. »

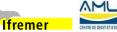
La notion de « communautés » introduit également un partage déjà très ancien des savoirs et né souvent d'une confrontation et d'une association entre connaissances traditionnelles et scientifiques.

L'élaboration progressive, depuis la période moderne, d'une connaissance scientifique des fondements des pêches côtière et continentale apparaît comme le fruit d'une coopération constante entre patrons-pêcheurs et biologistes. Cette collaboration présente une réelle ancienneté. Les premiers ouvrages naturalistes relatent ainsi avec régularité l'apport des connaissances traditionnelles des communautés à la connaissance savante du milieu marin. C'est le cas de l'Histoire physique de la mer, publié en 1725, ouvrage que l'on considère habituellement comme le premier traité d'océanographie moderne, dans lequel Luigi Ferdinando di Marsigli reconnaît tout ce qu'il doit à l'enseignement des prud'hommes marseillais, et notamment sa découverte de la nature sciaphile<sup>3</sup> du corail. Un siècle plus tard, les collections ichtyologiques de la plupart des musées d'histoire naturelle français ne doivent leur existence qu'aux apports volontaires des pêcheurs, qui jouent ainsi un rôle fondamental dans les progrès de la taxonomie et de la systématique au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est enfin en s'appuyant sur les observations des pêcheurs que le biologiste Paul Gourret fixe en 1894 les limites du premier cantonnement de pêche qu'ait connu la Méditerranée, le cantonnement d'Endoume. Réserve intégrale protégeant une partie de la corniche marseillaise, ce cantonnement apparaît comme le fruit d'une collaboration entre scientifiques et patrons pêcheurs. C'est d'ailleurs lors du premier congrès national des pêches côtières, tenu à l'initiative de l'océanologue à Marseille en avril 1893, que décision fut prise de constituer ce qui annonçait la création des parcs nationaux du dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

Au-delà de ces exemples limités, on notera toutefois que la culture traditionnelle des patrons-pêcheurs n'est pas un monde figé et immuable. Les exemples abondent en effet d'appropriations réciproques, l'intégration des connaissances scientifiques nouvelles par les communautés se traduisant par une adaptation des pratiques de pêches et par une mutation du vocabulaire en usage sur les barques. C'est la porosité de cette frontière entre culture populaire et culture des élites qui fait toute la richesse des liens créés entre savants et patrons-pêcheurs au cours des siècles. Cette coopération de longue durée, dans sa dimension dynamique, rend évidemment délicate la définition d'un « patrimoine traditionnel » des communautés de pêche. Dans sa version restrictive, celle-ci ne renvoie en effet qu'à la seule transmission d'un patrimonium hérité de père en fils, sans rendre compte des enrichissements séculaires d'une pratique. Le qualificatif de savoir empirique, en impliquant l'origine accidentelle de la construction d'un savoir-faire, est tout aussi problématique. Le hasard semble gommer ici toute réflexion préalable, toute action déterminée par la volonté

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Vie en milieu aquatique où la lumière est atténuée.





















humaine, déniant aux acteurs économiques toute autonomie dans la mise en œuvre d'une approche expérimentale. L'histoire des pêches, appréhendée sur la longue durée, montre pourtant l'influence qu'ont pu avoir au sein des communautés l'initiative de certains patrons audacieux, comme l'imitation de techniques observées chez des pêcheurs étrangers. La diffusion progressive à l'ensemble du bassin méditerranéen et aux côtes galiciennes, entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, de la technique de la « pêche aux bœufs », est ainsi intimement liée au déplacement de patrons pêcheurs catalans.

Au-delà de cette réflexion de nature épistémologique, les acteurs de la pêche côtière ou fluviale restent aujourd'hui les premiers veilleurs de la qualité de leurs espaces d'activités. Entretenant des relations quotidiennes avec les milieux aquatiques, ils sont à même d'en déceler la plus modeste des variations. Ils constituent donc aujourd'hui des partenaires plus que jamais indispensables pour la mise en œuvre des politiques de gestion et de préservation des zones côtières et des bassins fluviaux. L'implication des professionnels de la pêche maritime et en eaux douces dans les programmes scientifiques doit prendre en compte l'intérêt premier des travailleurs de la pêche, qui tout autant que les agriculteurs, sont les veilleurs d'un maintien de la ressource et d'une culture du milieu. Les expériences menées depuis une vingtaine d'années en Méditerranée autour du Parc national de Port-Cros montrent qu'en privilégiant la pêche artisanale sur la pêche récréative, et en fixant de manière concertée une réglementation très stricte de la pratique, la densité et la biomasse des poissons restent élevées (Boudouresque et al<sup>4</sup>, 2004). L'alternative ne se réduit donc pas entre destruction de la ressource et sanctuarisation du milieu. Un milieu naturel vivant a besoin de communautés de pêche vivantes, qui garantissent, outre leur rôle traditionnel d'approvisionnement des marchés, le maintien de cultures locales qui forment la richesse du tissu social européen. Une coopération renforcée entre pêche artisanale et milieux scientifiques doit être encouragée, et les acquis de cette coopération doivent être pris en compte à tous les échelons décisionnels, locaux, nationaux et communautaires.

Peu à peu une séparation des savoirs scientifiques et traditionnels, liée paradoxalement à une plus grande prise en compte de la complexité, s'instaure car il faut quantifier, mesurer les empreintes écologiques de l'activité de pêche au moyen de modèles qui simplifient trop souvent des situations complexes et diverses observées par les pêcheurs professionnels.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Boudouresque C. F., Cadiou G., Guérin B., Le Diréach L. and Ph. Robert, 2004. Is there a negative interaction between biodiversity conservation and artisanal fishing in a Maritime Protected Area, the Port-Cros National Park (France, Mediterranean Sea). Sci. Rep. Port-Cros natl. Park, Fr., 20: 147 – 160.























# Analyse par les partenaires de la thématique traitée : Dimension Patrimoniale de l'objet de recherche.

# Patrimoine : visions<sup>5</sup> naturaliste et culturelle – Empreinte culturelle *versus* Empreinte écologique<sup>6</sup>.

Le patrimoine tel que nous l'entendons est défini comme « un bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain » (Petit Larousse, 2000). Par extension, le patrimoine culturel se définira comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine et qui appartient soit à une entité privée soit publique. C'est en 1972 que l'UNESCO étendit la notion de patrimoine culturel à celle de patrimoine mondial culturel et naturel<sup>7</sup>.

Pour les *naturalistes*, le culturel se réduit au déterminisme naturel par voie génétique, adaptation ou évolution. Pour les *culturalistes*, la nature ne serait qu'un artefact puisqu'elle est connue seulement grâce à des conventions culturelles. La limite entre culture et nature n'est donc pas si distincte que cela<sup>8</sup>. Melin (2004) qualifie la culture de « terreau de la nature ». Cette même auteure signale que l'association entre développement durable et territoire réclame une double exigence de « protection de la nature comme condition indispensable à la survie de la planète et d'encouragement à l'expression de la diversité culturelle comme support de développement ». La diversité culturelle est qualifiée, dans ce contexte, comme « l'expression des croyances et pratiques des différentes communautés locales ainsi que la valorisation des patrimoines et traditions ».

Cette vision plus globale du développement durable renvoie également à l'association entre « empreinte culturelle » et « empreinte écologique<sup>9</sup> » et non plus à une simple convergence vers un indicateur tel que le Rendement Maximal Durable censé qualifier la durabilité des activités de pêche dans des socio-écosystèmes qui s'appauvrissent du point de vue culturel et naturel. Cette représentation par trop restrictive du développement durable pour les activités de pêche rend difficile son appropriation par les communautés de pêcheurs artisans dont le patrimoine culturel et

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Terme apparaissant lors du Sommet de la Terre en 1992 et lié aux travaux de Wackernagel et Rees publiés en 1995.



















<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> On parle de monisme pour désigner une doctrine selon laquelle tout ce qui est, se ramène à une seule réalité fondamentale.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Melin, H., 2011. La culture, terreau de la nature – La création du Parc National des Calanques entre labellisation naturelle et marquage culturel. Culture et développement durable : vers quel ordre social ? Vol. 2, 2, 15 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (16/11/72°) repris en France par le décret du 10 février 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Descola Ph., 2006. Par-delà nature et culture. Conférences de l'Agora, vendredi 12 mai 2006, 10 pages.

naturel s'amenuise sous des pressions fortes et variées : changement climatique, pressions anthropiques, diminution de la diversité spécifique et des habitats essentiels des espèces exploitées, pression toxique grandissante,...

D'où la nécessité pour les communautés de pêcheurs artisans de conduire parallèlement une stratégie de préservation et de restauration du patrimoine naturel et une stratégie de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Une nécessité : développer et préserver les patrimoines naturels et culturels avec une éthique socio-économique.

## 1) des similitudes entre préservation du patrimoine naturel et préservation du patrimoine culturel

Tout comme pour le patrimoine naturel, chaque système social est riche d'un patrimoine culturel, traduction du génie de l'homme et de son histoire. Préserver sa diversité témoigne du respect de l'homme et de ses créations et de la volonté de construire un avenir meilleur tout en tenant compte de l'expérience du passé.

Comme pour le patrimoine naturel, nous ne sommes que les dépositaires du patrimoine culturel que nous devons transmettre aux générations futures.

Les communautés de pêcheurs artisans sont animées de valeurs humaines vitales, telles que le sens de la famille, la solidarité et la pratique coopérative, l'entraide en mer et à terre, en particulier face aux naufrages. Il y a une éthique, un vivre ensemble, un rapport à la nature et aux autres. Bref tout un patrimoine éthique qui fait fondamentalement partie de la pêche artisanale.

Tout comme pour le patrimoine naturel, la démarche « agir local, penser global » trouve pleinement son affectation. A l'heure où les liens sociaux se distendent, afficher localement des ambitions de valorisation d'un patrimoine culturel fait sens et renforce les cohésions.

## 2) De l'intérêt d'une démarche holistique associant préoccupations environnementales et culturelles

Les propos liminaires suggèrent d'appliquer, en matière de patrimoine culturel, les mêmes principes de développement durable que ceux appliqués au patrimoine naturel. Tout comme pour le patrimoine naturel, les défis à relever pour conduire à son terme une stratégie de valorisation, de protection et de gestion du patrimoine culturel relèvent tout autant de la sphère sociale, qu'économique ou environnementale.

Transposée aux communautés de pêcheurs, et exposée à la problématique de préservation des ressources aquatiques, cette approche suggère d'aller plus loin en imaginant, par exemple, de conduire parallèlement et conjointement les stratégies de préservation et de gestion des patrimoines culturels et naturels.



















C'est en tout cas l'idée forte qui ressortait des témoignages rapportés lors des premières « Rencontres Internationales de la Petite Pêche Professionnelle Maritime et Continentale » tenues les 25, 26 et 27 novembre 2009 à Biarritz (cf. déclaration conjointe des participants en annexe).

## 3) Interdépendance des préoccupations culturelles et environnementales dans le champ social et économique.

Le patrimoine des communautés littorales, fluviales et lacustres peut être qualifié de "patrimoine de proximité" transmis entre générations et constitué d'un ensemble d'actifs (savoirs, savoir-faire, outils,...), mais aussi de passifs (sauvegarde et gestion raisonnée pour une durabilité des activités notamment). Participer collectivement d'un même patrimoine, c'est en accepter les obligations et les contraintes.

Souligner l'importance de la composante « patrimoine naturel » dans l'appréciation que porteront les communautés de pêches littorales ou continentales sur leur patrimoine collectif, renforce ce sentiment de responsabilité dans les enjeux de préservation des ressources naturelles. Il facilite l'acceptation par ces acteurs des contraintes associées aux plans de gestion de l'espace naturel. L'implication des communautés de pêcheurs dans les protocoles d'élaboration des programmes opérationnels trouve là tout son sens.

La conservation du patrimoine ne doit pas dériver vers le « syndrome de Noé »<sup>10</sup>. Cela veut dire que conserver pour conserver n'a pas d'intérêt, mais conserver pour animer, animer pour transmettre, transmettre en conservant sont autant de dynamiques qui doivent faire du patrimoine, un vecteur de cohésion sociale.

En rapprochant les gens autour d'enjeux communs, de défis à relever, en parachevant la réappropriation et les constructions de savoirs partagés, les stratégies de préservation de ces biens naturels et culturels participent de la construction du modèle social.

En cela, elles facilitent et complètent les initiatives portées collectivement visant à enrichir le lien social : valeurs de solidarité, transmission intergénérationnelle, collecte des savoirs, lutte contre l'exclusion, parité homme-femme...

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Souvent liée à une vision destructrice de l'Homme sur la Nature qui a provoqué, au départ, la création de parc nationaux ou de réserves intégrales avec une sanctuarisation des milieux. Les savoirs populaires n'ont plus de place dans ce contexte. Même si ce positionnement s'infléchit vers les années 80 avec une prise en compte des populations locales touchées par cette stricte conservation, l'absence de prise en compte des usages traditionnels ne peut s'inscrire dans une politique de développement local durable.























## 4) Passerelle entre patrimoine et développement durable.

Le développement durable est né de la prise de conscience du caractère fini de nos modèles de développement<sup>11</sup>, de nos ressources et plus généralement du caractère non inépuisable des biens et services de notre environnement.

Bien entendu, cette approche appliquée aux communautés de « chasseurs/pêcheurs-cueilleurs » centre les enjeux sur les niveaux de ressources halieutiques et les systèmes de gestion associent de façon parfois complexe les paramètres portant sur le dimensionnement de la flotte, les niveaux de stocks, les caractéristiques des engins et les conditions de pêche.

Cette vision trop réductrice déclinée par la politique commune des pêches et par le sommet de Johannesburg en 2002 est dommageable pour les activités de petite pêche et de pêche artisanale fortement contraintes par les autres usages (cf. précédemment le contexte trop réducteur du RMD). L'approche reste trop sectorielle et la diversité et la complexité de nos socio-écosystèmes « rend stérile toute tentative cloisonnée de durabilité »<sup>12</sup>.

Il est très difficile de séparer la question culturelle de la question environnementale comme la question économique de la question sociale. Mieux vaut rester sur une représentation plus globale associée à la notion de terroir ou de paysages culturels (prenant en compte les ouvrages combinés de la nature et de l'homme) avec comme indicateurs : notoriété écologique ou gastronomique, qualité du cadre de vie, cohésion sociale, attractivité,....

En termes de valorisation touristique notamment, une politique de conservation intégrée des patrimoines naturels et culturels réussie constitue une formidable opportunité de développement pour des territoires bien souvent marginalisés économiquement (cf. § 17.6 et 17.15 de l'Agenda 21).

## 5) Des préoccupations culturelles et sociales qui devraient converger vers une veille environnementale

Les organisations de pêche existent déjà sous une forme collégiale dès le 15<sup>ème</sup> siècle, et on trouve trace dès cette époque des premières organisations de pêcheurs.

Dénommées localement prudhommies, comité des pêches, ou organisations de producteurs, elles ont joué un rôle essentiel dans la définition des règles visant, sur un territoire de pêche, à créer les conditions optimales d'exercice du métier. Très inspirées de principe égalitaire, les communautés

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Caviglia J., 2008. Patrimoine et développement durable, quels liens ? (http://www.duralpes.com/)



















<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> La biocapacité mondiale était estimée en 2005 à 13,6 milliards d'hectares alors que l'empreinte écologique mondiale (exprimée en surface nécessaire pour maintenir le niveau de vie actuel) est de 17,5 milliards d'hectares pour cette même année. Pour la France, en 2005, le Commissariat Général au Développement Durable estimait l'empreinte écologique à 4,9 hectares globaux par personne alors que sa biocapacité n'était que de 3 hectares soit un excédent d'empreinte de 62%. La France est donc en très forte dette et ce, depuis le début des années 60.



désignent en leur sein des représentants, « sages » élus par leurs pairs, chargés de définir les règles de bonnes pratiques, de veiller à leur application, et d'arbitrer les conflits pouvant découler de la compétition entre pêcheurs dans l'occupation de l'espace ou l'accaparement des ressources.

A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle (au début des années 80), une vision principalement financière et marchande de la pêche commence à prendre le dessus sur le maintien d'une cohésion sociale et d'une certaine éthique pour le partage et l'exploitation d'un bien commun au profit non seulement d'une collectivité maritime, mais aussi au profit du territoire. Les structures décisionnelles locales, régionales et nationales deviennent souvent des chambres d'appropriation et de défense d'intérêt de « métiers » liée à l'allocation d'une part de ressource dont la définition n'a plus rien à voir avec la vision d'une gestion d'un patrimoine commun. Les tractations se font sur « tapis vert » dans un cadre qui dépasse celui de la pêche, à Bruxelles loin des organisations locales et peuvent aboutir à des appropriations illégitimes et de transferts de ressources qui ne correspondent plus à l'éthique des communautés maritimes ni aux réalités biologiques<sup>13</sup>. On vend un droit de tirage d'une part de ressource allouée à une communauté maritime sans qu'il y ait eu action de pêche et donc sans qu'elle ait besoin de prouver sa légitimité.

Il n'en reste pas moins que cette culture multiséculaire de la responsabilité environnementale prédispose ces communautés à jouer un rôle majeur dans les programmes de préservation et de conservation du patrimoine naturel. En associant très tôt ces communautés dans l'élaboration des plans opérationnels, on s'assure d'une pleine acceptation des contraintes associées et d'une mise en œuvre sans faille des mesures de gestion.

Le patrimoine culturel devient alors un puissant levier dans la préservation du patrimoine naturel.

L'Agenda 21 reconnaît l'importance de cette dimension culturelle des communautés locales dans la préservation et la gestion des ressources locales et notamment dans son chapitre 26.

Le paragraphe 26.3 (alinéas iii à vii) insiste sur l'importance de la prise en compte des savoirs locaux, traditionnels et empiriques dans la gestion des ressources. C'est un cadre participatif et partenarial qui doit préluder à une redéfinition des cadres de recherche telle que le préconise le chapitre 31 : **De la communauté scientifique et technique,** et notamment les § 31.1 et 31.2.

## Vers une vision résolument participative avec une place pour l'étonnement.

Aucun système conceptuel ne peut capter la réalité dans toute sa complexité, mais les sciences citoyennes et participatives devraient stimuler le désir constant de comprendre pour ne pas d'une

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Exemples : transferts de quotas d'anchois du nord Portugal vers le golfe de Gascogne ou bien dernièrement de quotas de thon rouge du golfe de Gascogne vers la Méditerranée. Naissance « du poisson papier ».





















part s'en tenir à des explications toutes faites ou à des questionnements sociétaux sans aucune réponse. Nous devons ici laisser une part à l'étonnement et à l'écoute.

L'Agenda 21 dans son chapitre 35 (§ 35.6 et 35.10): La science au service d'un développement durable précise un certain nombre de points qui devraient permettre une intégration des sciences au service d'un développement durable.

Pour les chercheurs en Sciences Sociales, la démocratie représentative pose le problème de la représentation des minorités dans les débats publics et ils distinguent deux types de démocratie : la démocratie majoritaire où les minorités sont spoliées et la démocratie intégratrice qui implique une participation politique du plus grand nombre. Pour permettre aux minorités de bénéficier du système institutionnel il faut « approfondir la démocratie » pour aboutir à sa démocratisation.

Pour « démocratiser la démocratie », Michel Callon<sup>14</sup> propose la mise en place des « forums hybrides » dans lesquels les minorités peuvent exprimer leur opinion. Ces forums sont des lieux ouverts qui regroupent les acteurs qui veulent se mobiliser pour débattre sur les choix techniques qui engagent le collectif. Ils sont hybrides car les groupes engagés et les porte-parole qui prétendent les représenter sont hétérogènes puisqu'ils regroupent à la fois des experts, des politiques, des techniciens et des profanes (citoyens) qui s'estiment concernés par le sujet. La mise en place des forums hybrides est considérée comme une « démocratisation technique de la démocratie ».

Les acteurs qui participent à ces forums ne disposent ni de la connaissance ni de la légitimité pour résoudre seul un problème de nature complexe. Il leur faut donc échanger des informations pour désenclaver les savoirs dispersés. Les groupes participant à ces forums échangent des savoirs scientifiques et profanes. Cela permet de compléter l'information et la réflexion collective sur des problèmes complexes tels que la gestion de ressources halieutiques ou plus généralement de la conservation de la biodiversité.

La participation des acteurs dans les processus de décision donne une certaine légitimité aux politiques publiques européennes, nationales et locales. L'environnement constitue un domaine d'intervention où la participation des acteurs est importante. Ce domaine constitue un véritable champ d'expérimentation où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance, des procédures démocratiques de consultation, des formes flexibles de coordination, des modes de gestion décentralisés, utilisation du contrat, de la médiation et des incitations économiques (agendas 21, études d'impact, accords volontaires, principe de précaution, développement durable, ...). Cette tendance s'accélère depuis 1990 dans un contexte d'influence croissante des idées libérales au point de parler d'une véritable « révolution silencieuse » dans la conception et la mise en œuvre des politiques de l'environnement.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> «Agir dans un mode incertain. Essai sur la démocratie technique», par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes, collection *La couleur des idées*, Seuil, 2001.





















La recherche n'est pas restée à l'écart de ces processus de réflexion multi partenariale et de nombreux projets dits participatifs ont été conduits par des chercheurs appartenant à différents instituts de recherche. La production des modèles participatifs, des scénarios pour alimenter les modèles ou encore des échanges de savoirs pour améliorer la gestion des ressources naturelles ou la modification des pratiques résultent de ces recherches. L'ouverture des projets de recherche à la participation répond d'une part à une demande de certaines politiques européennes réclamant une implication accrue de la société civile dans les processus de réflexion et d'autre part à des incitations financières fléchant la mise en place de *consortium* multi acteurs. Mais, malgré ces incitations, la présence de la société civile dans les projets de recherche reste encore assez marginale car nombre de chercheurs restent encore réticents à utiliser cette approche.

Les différents projets de recherche incluant la participation d'acteurs de diverses origines peuvent être classés en **recherche participative** ou **recherche citoyenne**. Souvent considérés comme très proches, elles sont, par construction, très différentes.

Dans les sciences participatives, une place importante est donnée à ce que l'on appelait « les Sociétés Savantes » et leurs réseaux d'observateurs amateurs. Petit à petit se sont développés des suivis dits participatifs à l'initiative de « scientifiques professionnels » qui proposent des protocoles bien adaptés à un public averti. L'interprétation des données récoltées est, *in fine*, faite par les instituts de recherche à l'origine de l'initiative<sup>15</sup>.

Pour les sciences citoyennes, on se reportera à la définition de Schneider (2001) « La science citoyenne peut être définie comme l'effort participatif et combiné de recherche, d'analyse et d'éducation publique qui poursuit strictement, comme principe de base, l'objectif de bien-être collectif des générations présentes et futures d'êtres humains sur la planète et la biosphère. Le scientifique citoyen, à travers ses capacités particulières de recherche et d'analyse, doit participer à la protection de la société contre des modes de développement qui placent l'intérêt de l'Etat ou l'intérêt corporatif au-dessus du bénéfice collectif. Le scientifique citoyen est donc un contre-expert par excellence ». Les lanceurs d'alerte peuvent être classés dans cette catégorie.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> L'essor des sciences participatives pour le suivi de la biodiversité : intérêts et limites – entretien Marion et Frédéric Gosselin avec Romain Julliard. **In** Sciences Eaux et Territoires, 3.























# Analyse des Connaissances et Avis Pertinents pour l'Objet de Recherche.

Au niveau européen, la pêche artisanale et la petite pêche sont différenciées des autres flottilles par la simple longueur du navire. Si celle-ci est inférieure à 12 mètres, le navire armé à la pêche est considéré comme appartenant à la flottille de pêche artisanale<sup>16</sup>.

Les partenaires<sup>17</sup> du programme européen PRESPO (Sustainable Development of Artisanal Fisheries in the Atlantic Arch) considèrent cette définition comme très incomplète et arbitraire. Ils définissent à partir d'une grille de descripteurs : caractéristiques techniques de l'unité de pêche<sup>18</sup>, nombre de licences de pêche par année et capacité de pêche par jour, l'ensemble des navires de la flottille de pêche artisanale. Cette classification devrait être complétée, à leur avis, par des indicateurs socioéconomiques qui actuellement sont peu disponibles. Ils insistent enfin sur la diversité de ce segment de la flottille européenne qui ne peut être réellement mise en exergue que par un système à 5 dimensions : économique, technique, sociale, culturelle et environnementale.

En 2012, le Parlement Européen a rapporté sur le thème « Petite Pêche côtière, Pêche Artisanale et réforme de la Politique Commune des Pêches »<sup>19</sup>. Dans ce rapport, Struan Stevenson, vice-président du comité des pêches du Parlement Européen, rappelle l'importance de ces pêcheries artisanales pour l'Europe : sur les 7,9 milliards représentés par les débarquements totaux du secteur de la pêche, 27% soit 2,1 milliards sont produits par la petite pêche.

Entre 2006 et 2008, ce segment a employé annuellement, en moyenne, 90 000 pêcheurs<sup>20</sup>. La plupart des aides à la pêche ont été allouées au navire de plus de 24 mètres, beaucoup moins aux navires compris entre 12 et 24 mètres et très peu à la flottille des navires inférieurs à 12 mètres<sup>21</sup>. Pour cette dernière, les aides allouées ont servi surtout à « casser du navire » ce qui a abouti à réduire fortement cette flottille de petite pêche et à accroître l'efficience de l'hauturière.

Des critères concernant l'empreinte sociale et environnementale de la pêche artisanale sont également mis en avant par les rédacteurs de ce rapport : minimiser l'empreinte écologique en optimisant l'empreinte sociale et en gardant un lien territorial fort.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> D'après rapport Struan Stevenson, cf. note de bas de page 17.





















<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Réglementation européenne UE 26/2004 du 30 décembre 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> IPIMAR, Principado de Asturias, Centro Technologico del Mar, Azti, Universidad de Huelva, Universidad de Cadiz, Consejeria de Agricultura y pesca de Espana, Ifremer.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Longueur hors tout, tonnage, puissance motrice, équipage, type d'engin de pêche : passif, mobile, senne.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> ECR Group working lunch: « The EU Small-Scale Fisheries in the Reform of the Common Fisheries Policy (CFP). The 30<sup>th</sup> May 2012. Report by the European Bureau for Conservation and Development (EBCD), 12 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Alors que le nombre des marins pêcheurs embarqués sur la flottille des navires de plus de 12 mètres était en moyenne de 78 000 sur la même période.



Ce lien territorial est particulièrement important car certaines grandes surfaces possèdent, en effet, leurs propres flottilles de pêche artisanale afin d'approvisionner les consommateurs en poisson frais sans que pour autant il y ait de lien direct avec le territoire. Notons également que certains ports possèdent des flottilles de pêche à forte capacité de production, mais qui débarquent la majorité des prises en dehors du quartier d'immatriculation<sup>22</sup>.

Les partenaires du projet DIMPAT mettent ainsi l'accent sur les caractéristiques de l'entreprise de pêche artisanale: à caractère familial, avec une rémunération à la part, débarquant du produit ultra frais et permettant de valoriser localement la filière en apportant des produits à forte traçabilité<sup>23</sup>. Cela permet de donner une plus value au terroir continental et maritime: merlu et bar de ligne, saumon de l'Adour, poissons de Loire ou des Lacs alpins,.... Cette filière s'appuie également sur une histoire véhiculée par des structures telles les confréries gastronomiques ou bien les réseaux de restaurateurs<sup>24</sup> qui tiennent à mettre leur savoir-faire au service des produits de terroir offerts par les entreprises de pêche artisanale.

Cette vision plus globale du cadre de développement de cette filière et de sa durabilité a amené les partenaires du projet DIMPAT à se pencher sur le mode d'appropriation d'un bien commun<sup>25</sup> en rappelant quelques principes de base :

« L'Océan n'est pas une banque »<sup>26</sup> nous dit Mikel Epalza. En effet, cela ne peut être assimilé à une simple banque, mais à un fond de garantie des réserves de biodiversité que nous devons transmettre aux générations futures. En d'autres termes on ne doit pas monnayer ces ressources sans valorisation des territoires et des communautés littorales<sup>27</sup>. « Le pêcheur ne doit pas concevoir la mer comme une banque virtuelle où il irait non plus chercher du poisson pour vivre, mais du capital pour s'enrichir »<sup>9</sup>. C'est à ce titre et au risque

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Cela rejoint le propos introductif du discours du Ministre chargé des Transports et de l'Economie maritime pour la clôture des assises de la pêche et de l'aquaculture du 30 mai 2012 : « Ce sont des familles, des générations durant, qui ont contribué à façonner notre littoral, à l'enrichir par leur activité, à le magnifier par des traditions, à le rendre exceptionnel par une culture maritime vivante, par un patrimoine humain irremplaçable ».





















<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Se reporter au texte de Mikel Epalza en annexe et paru dans le journal Embata en mai 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> La traçabilité du produit permet de savoir quand, où, par qui et comment il est pêché. Ceci doit être fait avec précision et non par la simple mention d'origine géographique du genre Atlantique Nord par exemple. L'Association des Ligneurs de la Pointe Bretagne propose sur son site et à partir des informations qui figurent sur l'étiquette attachée au poisson, des renseignements précis sur le lieu, la date et le moyen de capture.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Réseau Slow Food : aliments bons propres et justes – **bons**, car capable de stimuler et de satisfaire les sens de ceux qui les consomment ; **propres**, car leur production ou leur exploitation ne doivent pas porter atteinte aux ressources de l'environnement ni à la santé ; **justes** c'est à dire avec des rétributions et des conditions de travail équitables à chaque étape du processus, de la production à la consommation.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Le poisson est *res communis* en mer et *res nullius* dans les eaux douces.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Mikel Epalza – Rencontres avec les lycéens - Journal Sud-Ouest du 12 juin 2012.

qu'il prend pour rapporter du poisson à terre qu'il trouve sa légitimité dans l'exploitation d'un patrimoine pour faire vivre sa famille, son entreprise et dynamiser l'activité économique des territoires tout en respectant les équilibres écologiques. Cela implique qu'en retour, les autres communautés humaines respectent les écosystèmes aquatiques ce qui n'est plus le cas depuis le milieu du  $20^{\text{ème}}$  siècle<sup>28</sup>. Le devenir de cette filière est aussi dépendant de la mise en œuvre d'une gestion plus globale de l'environnement avec une approche écosystémique encore fortement freinée par une vision trop sectorielle des problèmes engendrés par le développement des autres usages.

- « La tragédie des communs » mise sur le devant de la scène par G. Hardin en 1968<sup>29</sup>, laisse à penser que l'appropriation commune d'une ressource conduit inexorablement à sa surexploitation (processus de « loi de la jungle »). En effet, l'absence de droits privatifs dans les territoires de pêche « communaux » a pu faire penser que l'appropriation commune de la ressource équivalait à les laisser en libre accès ce qui, par la nature éminemment compétitive de la pêche conduirait inexorablement à la surexploitation et à l'effondrement de la ressource (Chauveau, 1991)<sup>30</sup>. L'expérience montre que ces ressources communes sont rarement en libre accès. Dans les eaux continentales, où les ressources sont res nullius, l'allocation de licences et de lots de pêche contraint fortement cette notion de bien commun et inféode son exploitation à des restrictions sur la nature des engins et les durées d'exploitation. Dans les eaux maritimes, l'allocation de quotas définit par des agents extérieurs aux communautés de pêcheurs ou bien les conflits pour l'occupation de l'espace (car la mer territoriale est une « mer partagée ») limitent l'expansion de ces communautés de pêcheurs artisans.
- La gestion des communs ne conduit pas forcément à une tragédie<sup>31</sup>. Elinor Ostrom<sup>32</sup> note que des formes de gouvernance autres que *privatisation* ou *étatisation* sont possibles. Son analyse basée sur des cas concrets montre qu'elles sont mises en œuvre par de nombreuses communautés afin de protéger et exploiter durablement les ressources qui leur sont

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Ostrom, E., 1990 - Governing the Commons – The evolution of Institutions for collective Action. Cambridge University Press, 280 pages.





















<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Disparition des zones humides, contamination chimique et organique des milieux aquatiques, destruction des habitats essentiels dans de nombreuses zones littorales, fragmentation des écosystèmes,...

 $<sup>^{29}</sup>$  G. Hardin 1968 – The tragedy of the Commons. The population problem has no technical solution; it requires a fundamental extension in morality. Science, Vol. 62, 124'' - 1248.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Chauveau J.-P., 1991 La pêche artisanale et le ressources naturelles renouvelables. **In** Le Bris Emile (éd.), Le Roy E. (éd.), Mathieu P. (éd.). L'appropriation de la terre en Afrique Noire: manuel d'analyse de décision et de gestion forestière, Edition Karthala Paris (Economie et Développement), 109-115.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Ce qui est commun au plus grand nombre fait l'objet des soins les moins attentifs. L'homme prend le plus grand soin de ce qui lui est propre, il a tendance à négliger ce qui lui est commun. » Aristote – La Politique, Livre II – chapitre 3 cité par Philippe Deubel – Dossier sur la gouvernance des biens communs.

communément offertes ou confiées. Cette gestion des communs est surtout un succès aux échelles locales. C'est le changement d'échelle qui fait souvent diverger « cette sage administration de la ressource » en une gestion débridée et libérale car il suffit qu'une contrainte soit violée pour que le système s'écroule. Ce qui est intéressant c'est le parallélisme qui est fait entre partage des ressources naturelles et des connaissances. « C'est donc en plaçant la connaissance dans les mains et sous la responsabilité des personnes qui la produisent, qui peuvent par leur pratique rendre les ressources de savoir partageables, que sa circulation restera assurée » 33. Cette constatation rejoint la position de la Mission de la Mer « c'est d'abord aux pêcheurs de pouvoir décider de leur avenir et qu'il leur appartient en premier de s'unir au-delà des divergences de métiers, de ports, de pays et, par la suite d'adopter une synergie avec les autres acteurs du monde maritime » 34

Les pêcheries artisanales maritime et continentale sont très souvent à des échelles locales. Elles sont confrontées à la diversité des milieux, à de nombreuses contraintes. Elles ont su s'adapter et développer des systèmes très innovants et performants dans un contexte de dégradation des milieux pour peu qu'on respecte leurs devenirs (cf. chapitre sur les problématiques). Cela repose sur un minimum de principes d'agencement qui ont été définies par E. Ostrom<sup>35</sup>.

C'est dans ce contexte que les communautés de pêcheurs artisans ont inscrit leurs activités dans les dynamiques territoriales. Ces dynamiques reposent sur la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel commun aux échelles locales (cf. introduction). Les partenaires du projet posent la question suivante : Est ce qu'il reste encore un patrimoine commun en cas de privatisation de la ressource ?

La proposition de la commission européenne pour une réforme commune de la pêche met en avant la question de la privatisation de la ressource qui est vue comme une solution pour la conservation de celle-ci (cf. tragédie des communs). Le système de « concession de pêches transférable » (CPT), vocabulaire choisi soigneusement par les décideurs, remplace le terme de « Quotas Individuel transférable » (QIT) tant contesté par de nombreux professionnels originaires du sud de l'Europe. Les CPT, toujours selon la proposition de la commission, sont destinées à la pêche industrielle voire artisanale (grandes unités). Un régime différencié pour la petite pêche (hors arts trainants) peut être mis en place si l'Etat membre le décide.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> **1**- des groupes aux frontières bien définies ; **2** – des règles régissant l'usage de biens collectifs qui répondent aux besoins et spécificités locales ; **3** – la capacité des individus concernés à les modifier ; **4** – le respect de ces règles par les autorités extérieures ; **5** – le contrôle du respect de ces règles par les communautés qui disposent d'un système de sanctions graduées ; **6** – l'accès à des mécanismes de résolution des conflits peu couteux et **7** – la résolution des conflits et activités de gouvernance organisées en strates différentes et imbriquées.





















<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Hervé Le Crosnier – Juin 2012 – Décès de Elinor Ostrom le 12 juin 2012 – L'inventivité sociale et la logique du partage au cœur des communs.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Message de la Mission de la Mer France : réponse à la consultation du Livre Vert de l'UE, 19 novembre 2009, 29 pages. Revue Altxa Mutillak.

Les expériences venant des pays ayant déjà mis en place des QIT montrent qu'un tel système exclut un grand nombre de navires de l'activité puisqu'il y a concentration des quotas sur un petit nombre de navires. Cette concentration est défavorable aux communautés de pêche qui perdent leur droit de pêche. La diminution de l'activité de pêche dans certaines communautés signifie la perte d'emploi communautaire puisque les grands navires emploient généralement une main d'œuvre en provenance des pays tiers. Par ailleurs, la diminution de l'activité signifie la perte de la culture et des valeurs qui ont structuré la communauté pendant des décennies voir des siècles.

La mise en place d'un régime différencié aurait aussi un impact sur la petite pêche qui, à terme, se verra marginalisée si elle ne devait pas avoir accès aux quotas. Inversement, on pourrait imaginer que des quotas soient réservés à la pêche artisanale, mais il y aurait alors lieu de craindre que les deux systèmes ne soient jamais parfaitement étanches.

En pratique, on a pu voir que les mécanismes qui prévoient de séparer les acheteurs en deux marchés de quotas peuvent toujours être contournés par différentes astuces (formes sociétaires entre autres) et qu'au final ce sont les opérateurs les plus puissants du premier marché qui finiraient par dominer le second marché.

## Les problématiques abordées :

Nous nous proposons, sur la base des cas concrets étudiés<sup>36</sup>, d'aborder successivement les problématiques suivantes :

1. Comment les communautés de pêcheurs maritimes et continentaux perçoivent la durabilité de leurs filières de pêche artisanale ?

En d'autres termes : y a-t-il compte-tenu de la dégradation des écosystèmes aquatiques et du désintérêt des gestionnaires et décideurs nationaux et européens pour ce segment de la flottille un avenir pour le développement ou le maintien de ces activités de pêche artisanale ? Les partenaires du projet, au regard des éléments d'analyse récoltés<sup>37</sup>, pensent que la durabilité de cette filière de pêche dans toute sa diversité n'est pas assurée.

Les différents éléments de réflexion échangés mettent l'accent sur la dégradation très forte des écosystèmes aquatiques et la non prise en compte des fortes pertes de productivité des milieux continentaux, estuariens et littoraux dans la régulation des pêcheries artisanales. Ces activités fortement dépendantes de la productivité des milieux aquatiques ne peuvent se maintenir sans le contrôle de l'empreinte écologique des autres usages : production d'énergie, agriculture, urbanisation,... (cf. fiches CONAPPEDD, CNPMEM, Syndicat des Pêcheurs de la Gironde, WWF par exemple).

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Cf. fiches partenaires en annexe.





















<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Puisés dans les fiches délivrées en annexe ou dans les échanges effectués lors des réunions du projet DIMPAT

Parallèlement, l'Union Européenne n'a pas mesuré à sa juste valeur la dimension sociale de cette filière qui constitue une ressource socio-économique majeure pour la pêche européenne (plus de moitié des effectifs à la pêche). La taille des bateaux constitue le seul critère pour distinguer une flottille qui, plus que toutes les autres, a subi une très forte réduction du nombre de ces entreprises et qui n'a reçu qu'une très faible part des subventions européennes allouées à ce secteur d'activité (cf. § retour sur objet).

Les systèmes de production (énergie, agriculture, besoin en eau, matériaux) se sont développés sans prendre en compte leurs conséquences globales sur l'environnement. Cette vision a été privilégiée par une administration sectorielle de ces activités au sein de ces écosystèmes aquatiques que les gestionnaires peinent à considérer comme un système d'exploitation unique de ressources environnementales limitées par nature.

Cette approche sectorielle a été renforcée par une vision trop réductrice des modèles de gestion des ressources aquatiques élaborés par les scientifiques qui n'intègrent pas la complexité des situations<sup>38</sup>.

Ceci amène les partenaires du projet à considérer que pour l'instant, la petite pêche maritime et continentale et plus généralement la pêche artisanale telle que nous l'avons définie (cf. § retour sur l'objet) n'a constitué pour les politiques publiques qu'une victime expiatoire de notre incapacité à gérer de manière globale nos systèmes naturels.

## 2. Comment identifier les conditions de résilience de la filière de pêche artisanale dans un environnement écologique, social et économique sous très fortes contraintes?

De manière générale, la résilience est la capacité pour un système déterminé (mécanique, biologique, social) de résister à des contraintes externes.

En écologie, c'est la capacité d'un écosystème ou d'une espèce à recouvrer son état d'équilibre après avoir subi une perturbation.

En économie, c'est la capacité de retrouver sa trajectoire de croissance après avoir subi un choc (énergétique ou monétaire par exemple).

Pour une communauté, c'est la capacité à gérer le risque social en minimisant sa vulnérabilité aux contraintes qui pèsent sur son devenir et qui sont de nature diverses.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Selon Edgar Morin : « Le principe de simplicité impose de disjoindre et de résoudre. Le principe de complexité enjoint de relier tout en distinguant ». Les modèles opérationnels utilisés pour la définition des quotas sont basés sur l'équation primaire qui lie la mortalité par pêche (F) à l'effort de pêche (en gros le nombre de navires) et à la mortalité naturelle (M) que l'on considère comme constante et qui est très mal estimée. Cette approximation qui porte sur la constance de M est peut être fondée pour des espèces océaniques peu soumises aux effets anthropiques autres que la pêche, mais ce n'est certainement pas le cas pour beaucoup d'espèces exploitées inféodées pour tout ou partie de leurs cycles de vie dans les écosystèmes d'interface : littoraux, estuaires, lagunes et bien sûr milieux continentaux. En fait, nous incorporons dans la mortalité naturelle, les mortalités liées aux facteurs anthropiques autres que la pêche. Comme M est considéré comme constant, F sert de variable d'ajustement. La pêche est donc une victime expiatoire CQFD.





















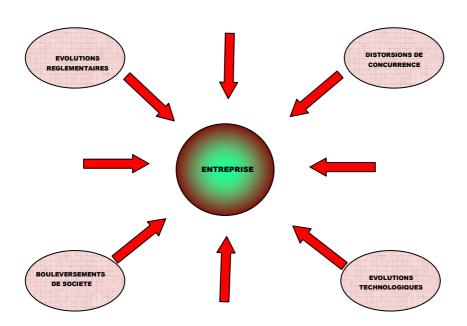
Pour revenir à l'objet de notre recherche, les acteurs considèrent que les conditions de résilience de la filière de pêche artisanale ne peuvent être déconnectées d'une politique de restauration des ressources et des habitats. Celle-ci doit s'accompagner d'un meilleur partage de ces ressources et de l'espace avec les autres usages qui créent des dépenses de nature que les gestionnaires ne doivent plus minimiser<sup>39</sup>.

Les exploitations qui vivent de ces ressources locales ont besoin de la biodiversité pour perdurer et d'une protection d'un marché de niche ou à forte valeur ajoutée (produit de terroir).

Etre pêcheur artisan au 21eme siècle, c'est avant tout conduire une entreprise, et la conduire dans un environnement par nature « hostile » : dérèglements du marché, dégradation des ressources halieutiques, concurrence dans le partage de l'espace ou des ressources, durcissements des règlementations et tracasseries administratives sont autant de menaces pesant sur sa survie (cf. problématique 1).

## Des défis multiples :

Conduire son entreprise à son terme (la fin de carrière) et se mettre en position de la transmettre le jour venu à un jeune pêcheur, suppose que sur ce chemin pavé d'embuches, les contraintes soient une à une positivées comme autant de challenges à relever.



L'entreprise menacée par son environnement

Il n'y a pas de défis mineurs, et tous les défis doivent être relevés. Ces défis sont multiples, et alors que les pêcheurs auront naturellement tendance à se concentrer sur les problématiques

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> On se reportera pour cela aux fiches du WWF, du CNPMEM et du CONAPPED produites en annexe.

















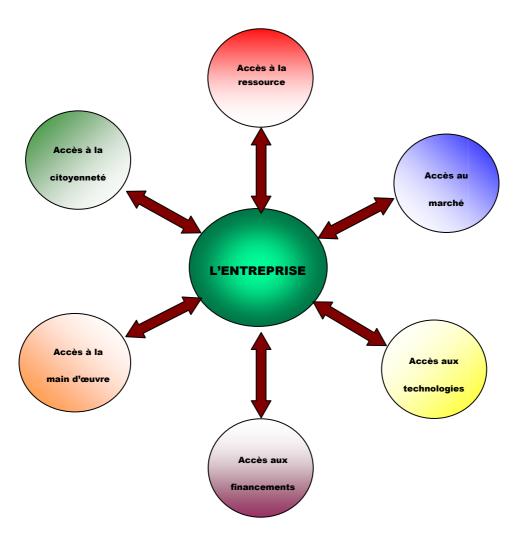


d'accès à la ressource, ils devront parfois se faire violence pour appréhender les autres défis : marchés, technologies, ressources humaines...

## Les risques du repli sur soi :

Le pêcheur isolé, livré à lui-même, aura bien du mal à inscrire sa démarche dans un contexte proactif. L'ampleur de la tache est telle qu'il pourrait bien abdiquer.





## L'entreprise face à ses défis

Livré à sa seule réactivité individuelle, il aura tôt fait de s'enfermer dans une posture de victimisation et de repli sur soi, la seule voie lui restant ouverte alors étant l'expression de sa colère et de son indignation.



















Cette indignation, pour être légitime n'en est pas moins stérile, car elle inhibe toute capacité à réagir de façon adaptée face à la menace et toute faculté à saisir les opportunités nouvelles associées aux changements.

## La survie passe par le collectif :

Un examen rétrospectif montre que les flottilles de pêche artisanale fortement impliquées dans une logique communautaire (communauté territoriale ou corporation de métier) ont mieux passé les crises qui ont marqué le secteur des pêches au cours des dernières décades.

Le collectif est en effet mieux à même de se placer en position offensive alors que l'individu s'enfermera lui dans une posture défensive.

Qu'il me manque un matelot pour prendre la mer, et je me dirigerai vers les listes du comité des pêches ou de la maison de l'emploi, et faute d'y trouver mon bonheur, je finirai par prendre la mer en réduisant mon effectif. On peut attendre du collectif qu'il sache anticiper les difficultés, qu'il en analyse la nature et qu'il recherche des solutions adaptées. En l'occurrence, si le problème est une inadéquation des contenus pédagogiques aux nécessités du métier, il travaillera en amont avec les établissements de formation à une évolution des programmes. Si le problème est lié à une désaffection des jeunes pour le métier, il travaillera à une amélioration des conditions de travail ou mettra en œuvre des actions de promotion du métier.

### L'importance des leaders

De ce point de vue, le régime de gouvernance de ces communautés, et le rôle joué par les leaders (présidents élus, membres des « conseils ») ainsi que par leurs équipes d'animation (si réduites soient-elles) sont essentiels.

Le président d'une structure représentative de cette communauté n'a pas la capacité à régler seul les problèmes, à « rédiger » les solutions : on n'attend pas de lui qu'il soit « le berger », juste qu'il soit « le chef du troupeau ».



















26

PROGRAMME

L'importance du leadership

Aidé le cas échéant de ses collaborateurs salariés, il saura annoncer les changements, identifier les menaces comme les opportunités. Il ne parlera pas au collectif de ses faiblesses, mais de ses handicaps, car lorsqu'une faiblesse s'accepte, un handicap se surmonte. Il ne parlera pas au collectif de ses forces mais de ses atouts, car lorsqu'une force se savoure, un atout se met en avant.

Et puis en aval de cette réflexion prospective, il saura dessiner les contours d'une action opérationnelle en réponse à chaque évolution du contexte économique ou culturel.

### Les valeurs de solidarité et de cohésion sociale

Une communauté de pêcheurs qui aura su préserver ses valeurs de cohésion sera plus forte pour affronter les changements.

Confrontés aujourd'hui à des enjeux environnementaux inédits, les pêcheurs de ces communautés, associés autour d'un sentiment de responsabilité partagée vis-à-vis d'un patrimoine naturel et culturel commun, sauront mieux que d'autres en accepter les contraintes.

La communauté elle-même saura, mieux que d'autres organisations, définir les protocoles de résolution des conflits et définir des normes relevant des usages constituant des garde-fous efficaces pour désamorcer les tensions apparaissant dans un contexte d'appropriation des ressources et de l'espace.



















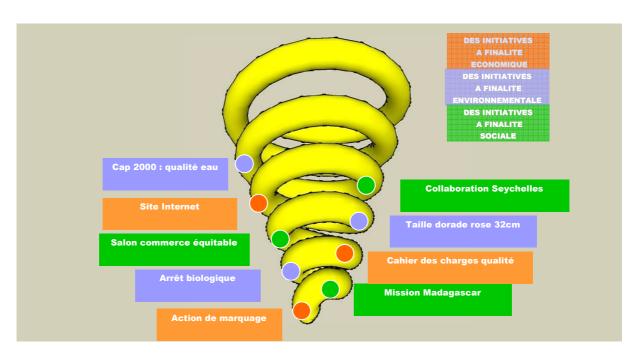


Elle saura également apporter, aux plus faibles, sécurité et réconfort, et dans un contexte par défaut du chacun pour soi, apporter une alternative crédible au travers des solidarités s'exprimant naturellement en son sein.

### Le renforcement des convictions

Un défi réussi en appelle d'autres à suivre. En ayant conduit un challenge avec le groupe, le pêcheur prend conscience de la force du collectif. Il reprend confiance en lui-même et bénéficie d'un feed-back d'image extrêmement valorisant. Il se met ainsi en position d'affronter de nouveaux enjeux.

Mieux encore, il s'approprie naturellement les valeurs éthiques initiées par les leaders historiques du mouvement : l'homme est meilleur à plusieurs que seul. On a trop souvent oublié cette capacité des communautés à trouver par elle-même les solutions aux problèmes et l'importance de l'implication des personnes concernées dans la mise en œuvre des solutions (cf. travaux d'E. Ostrom).



## L'ascension vertueuse

Les pêcheurs de bar regroupés au sein de l'association des ligneurs de la Pointe de Bretagne, en relevant le défi de la valorisation de leurs produits se sont mis en position de relever de nouveaux défis. C'est parce qu'ils tiraient avantage de ce premier challenge réussi au travers





















d'une rente économique inattendue qu'ils ont pu s'imposer un arrêt biologique pendant la période de reproduction de l'espèce convoitée. C'est parce qu'ils se retrouvaient désœuvrés pendant cet arrêt biologique qu'ils ont pu s'investir dans des actions de coopération à l'international avec d'autres communautés de pêcheurs moins favorisées. S'enclenche ainsi un processus vertueux débouchant sur un mécanisme de construction identitaire tout à fait intéressant.

« J'étais pêcheur de Paimpol et accessoirement je pêchais à la ligne, je suis devenu ligneur et accessoirement j'opère au départ de Paimpol ».

L'histoire de la constitution des coopératives basques<sup>40</sup> (Coopératives Itsasokoa, La Basquaise) procède également de la formation d'un collectif puissant (Istasokoa réunissait 1200 pêcheurs appartenant au syndicat des marins) qui a su développer la filière et des formes innovantes associant capital et travail<sup>41</sup>.

3. Comment prendre en compte le patrimoine social et culturel dans les initiatives citoyennes non seulement dans la protection des ressources et des milieux, mais aussi dans la promotion des produits, des métiers et des territoires.

Pour cette problématique, l'attachement territorial de la pêche artisanale a été considéré comme un critère important de cette activité. Cet attachement permet de valoriser le territoire, d'enrichir la notion de terroir<sup>42</sup> par l'approvisionnement en produits de haute valeur marchande ou à forte valeur ajoutée. Les exemples fournis par les partenaires sont nombreux : bar de ligne du Cap Sizun, merlu de ligne du Gouf de Capbreton, saumon de l'Adour, alose et anguille fumée de Loire, lamproie à la bordelaise, corégones du Léman.

Des guides de bonnes pratiques sont également publiés<sup>43</sup> pour assurer non seulement la qualité optimale des captures dont certaines comme la civelle sont utilisées pour des programmes de repeuplement, mais aussi pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces produits dans le cadre de plan de restauration. Ce guide sur la pêche civelière élaboré conjointement par les structures de la pêche professionnelle, le WWF-France en liaison avec des scientifiques impliqués dans la

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> En partenariat avec le WWF et des scientifiques impliqués, cf. Guide de bonnes pratiques pour la filière pêche civelière et la mise en œuvre d'un programme de repeuplement à l'échelle communautaire. Document CONAPPED, WWF-France, CNPMEM, ARA France, 28 pages, 2012.





















<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Voir à ce propos la revue Altxa Mutillak – numéro 6, 1999 – Spécial 100 ans de pêche, 224 pages et Thoniers et pêcheurs basques à Dakar : de la guerre au tournant de la senne (1945-1968) de A. Sahastume – Zainak, 21, 2002, 131-169.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> On doit à A. Elissalt et K. Basurco la mise en place de cette forme d'accession à la propriété du bateau par un collectif de pêcheurs. Dans un premier temps, l'armateur payait le bateau. Les marins apportaient leur travail et lorsque les bénéfices égalaient le prix d'achat du bateau, les pêcheurs en devenaient propriétaires.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Si l'on se réfère à la définition « territoire exploité par une communauté rurale », l'activité de pêche complète la diversité du territoire en incluant le territoire maritime adjacent et plus généralement le territoire aquatique.



restauration de cette ressource est proposé à l'échelle européenne et alimente des discussions avec des plateformes professionnelles comme le SEG (Sustainable Eel Group).

Cette valorisation des pratiques de pêche a pour objectif non seulement de pêcher en respectant les milieux aquatiques et ressources biologiques, mais aussi de vendre et valoriser mieux pour pêcher moins<sup>44</sup>.

Ces productions locales sont également valorisées sur le territoire en liaison avec des réseaux de restaurateurs comme le réseau Slow-Food qui mettent bien en valeur les produits de terroir en associant les produits de la pêche aux autres productions locales (vins, céréales et légumes). Elles permettent *via* les confréries gastronomiques (exemple de la confrérie de la Lamproie) de transmettre l'histoire des pêches et de leurs communautés d'acteurs.

Des actions innovantes sont également entreprises pour favoriser non seulement la production locale, mais aussi son écoulement. Citons l'exemple du « panier du pêcheur » au Pays Basque organisé par le port de Saint-Jean de Luz –Ciboure avec l'appui financier des fonds du FEP (Axe 4) et la coopérative LOGICOOP qui gère un fichier de 1300 clients répartis sur 12 points de vente et qui pour 20 à 30 euros par mois reçoivent un assortiment de poissons frais pêchés localement. L'association UHAINA, association de femmes de pêcheurs, a permis également d'aider à la préparation de ces produits de la mer en publiant un petit livret de recettes à partir de 19 espèces.

L'innovation ne touche pas également que le produit de la pêche, mais aussi la consommation d'énergie. Citons, l'action nommée Itsasoa pour pallier à l'utilisation du tout diésel avec comme carburant d'appoint des huiles végétales pures. Ce projet est entrepris avec des agriculteurs locaux qui produisent des tourteaux à partir du tournesol dont le tiers est utilisé comme carburant. La mise en place de conduites vertueuses dans le « savoir vivre en mer » est également initiée. Depuis 1995, l'association Itsas Gazteria organise la récolte à terre des déchets produits en mer par les navires ou issus de la pollution littorale et des bassins versants et captés par l'engin de pêche et qui, auparavant, étaient jetés par dessus bord.

La solidarité est également un mot clé de ces communautés de pêcheurs artisans qui perpétuent l'histoire des coopératives maritimes. Solidarité avec les jeunes pêcheurs dans le cadre de l'initiative Baltxan (« Ensemble »), petite coopérative fondée en 1990 et qui pratique l'économie solidaire afin de soutenir les projets de jeunes pêcheurs artisans. Actuellement 29 projets sont soutenus avec l'aide de la Caisse d'Epargne et des fonds PELS.

Solidarité encore avec les pays du tiers-monde pour l'aide au développement et la fourniture de matériels de pêche en bon état afin que les pêcheurs locaux puissent subvenir aux besoins de leurs familles (cf. problématique 2 : L'ascension vertueuse).

Solidarité, valeurs humaines, respect du milieu et du métier, mais aussi transmission des savoirs grâce à des revues professionnelles comme la revue Altxa Mutillak ou la revue du Pêcheur

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Le saumon de l'Adour considéré comme un produit de haut de gamme est vendu à des prix départ pêcheur de 40 à 50 euros en moyenne. Cela permet de limiter l'exploitation (nombre de jours de pêche) en permettant aux pêcheurs de tirer un profit suffisant pour rentabiliser leurs exploitations.





















professionnel continental et estuarien<sup>45</sup>. Ces revues sont relayées par des sites comme celui de l'ALPB<sup>46</sup> qui permet de mieux comprendre comment le produit (ici le bar de ligne) est capturé, par qui, quand et où, informations qui permettent au consommateur grâce à une étiquette attachée au poisson d'être parfaitement renseigné sur la traçabilité du produit.

Cette problématique pourrait ainsi se résumer : «pêcheur artisan plus qu'un métier, une passion ».

# 4. Quelle est la prise en compte des savoirs empiriques ou traditionnels des pêcheurs dans les démarches des organismes de recherche, des administrations nationales et européennes ou des ONG ?

Les partenaires tirent des échanges effectués, sur ce sujet, les constatations suivantes : *i)* les savoirs et savoir-faire des ONG et professionnels de la pêche ne sont pas suffisamment incorporés à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement et de valorisation des ressources naturelles ; *ii)* leurs rôles de lanceurs d'alerte n'ont pas été pris suffisamment en compte ; iii) de nombreux exemples montrent la nécessité de mettre en œuvre des projets de sciences participatives pour l'évaluation de la qualité des ressources et l'étude de l'évolution des milieux aquatiques. Les principaux arguments étayant ces constatations sont donnés ci-dessous.

L'Europe a mis en place deux directives cadres permettant de qualifier l'état des eaux et des écosystèmes aquatiques dans les eaux douces, estuariennes, littorales et côtières. La directive Cadre sur l'Eau (DCE) et celle sur la Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) sont vitales pour qualifier les milieux selon le bon état biologique et mesurer l'évolution des écosystèmes soumis au changement global.

La mise en œuvre de ces deux directives est complexe et demande un réseau d'analyses et d'observations qui ne pourront se faire sans l'implication des entreprises de petite pêche et de pêche artisanale qui exercent leurs activités dans ces eaux et qui collaborent très souvent sur cet objectif avec les ONGs (cf fiche CNPMEM, CONAPPED et WWF).

En effet, les milieux littoraux, estuariens et continentaux sont très diversifiés et par voie de conséquence très complexes à échantillonner. Ils figurent parmi les milieux les plus productifs qu'il conviendra de mieux connaître. Il sera nécessaire de mieux évaluer leur vulnérabilité aux pressions anthropiques dans un contexte de changement climatique. C'est un véritable défi pour les scientifiques, mais également pour les communautés humaines qui se sont concentrées sur les zones littorales ou les couloirs estuariens et rivulaires.

<sup>46</sup> http://pointe-de-bretagne.fr/





















<sup>45</sup> http://www.lepecheurprofessionnel.fr/

Si l'on sait échantillonner à l'aide d'appareillages électriques des milieux de faibles profondeurs en eau douce ou saumatres, les scientifiques sont fortement démunis pour investiguer des milieux plus profonds compris entre 1 et 10 mètres de profondeur. Il en est de même dans les milieux côtiers soumis à de forts courants ou à substrats rocheux que seuls les pêcheurs professionnels savent explorer.

Quelques exemples sont fournis par les fiches partenaires :

- A l'échelle du golfe de Gascogne, signalons les campagnes conjointes effectuées par l'Ifremer et les flottilles professionnelles exploitant l'anchois. Ces campagnes baptisées « campagnes Sentinelles » permettent d'échantillonner des zones qui ne peuvent être investiguées par des navires océanographiques de grande dimension comme la Thalassa. Elles permettent également de coupler les observations des scientifiques et des professionnels pour une expertise partagée sur l'abondance de la population d'anchois exploitable.
- Etudes sur l'abondance des remontées de civelles dans des estuaires ouverts comme celui de l'Adour basées sur le couplage d'observations scientifiques et de statistiques de captures de la pêche professionnelle. Cela met en exergue l'importance de la mise en commun de connaissances de diverses natures permettant de mettre au point un protocole précis et adaptable sur le terrain. Cela aboutit à la récolte d'observations partagées par les acteurs sur un phénomène complexe qui est celui de la concentration, de la dispersion, de la diffusion d'un groupe de civelles en phase de remontée dans un estuaire afin d'apprécier sa vulnérabilité à un engin de pêche : le tamis à civelle poussé par les bateaux dans la partie superficielle de la colonne d'eau. Confrontation des savoirs, confrontations des pratiques, mesures précises et quantifiées associées aux intuitions des professionnels ont permis de définir rapidement les méthodes d'échantillonnages les plus adaptées et de connaître le comportement de cette espèce lors de sa migration dans l'estuaire. Cette méthodologie a ensuite été adaptée à d'autres estuaires comme celui de la Loire ou celui de l'Isle en associant à chaque fois savoirs académiques et traditionnels car les adaptations des méthodes aux configurations locales ne peuvent être faites sans la connaissance experte des « hommes du cru ».
- ➤ Etude de l'abondance des dévalaisons d'anguilles argentées en Loire par l'utilisation d'une technique de marquage-recapture rendue possible par l'existence d'une flottille de filets barrages que seuls des pêcheurs professionnels savent mettre en œuvre au moment des périodes de fortes eaux (période de dévalaison de l'anguille). Le guide Indicang<sup>47</sup> représente l'aboutissement d'un travail collectif qui illustre ce que peut être un projet de sciences

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> G. Adam, E. Feunteun, P. Prouzet et C. Rigaud, 2008. L'anguille européenne - Indicateurs d'abondance et de colonisation. Editions QUAE, collection Savoir faire, 393 pages.



















participatives par mise en commun des observations, des connaissances collectées selon un protocole construit et validé par tous les acteurs. Ce travail d'échantillonnage étant complété par la fourniture précise des captures par sortie, des temps et lieux de pêche des pêcheurs maritimes et fluviaux qui exploitent la civelle ou l'anguille argentée dans les estuaires et axes fluviaux étudiés.

Etude sur les caractéristiques et le comportement du saumon atlantique dans le bassin de l'Adour et des Gaves qui a donné lieu à la mise en place de réseaux d'observateurs de pêcheurs professionnels échantillonnant leurs prises afin de multiplier les observations biologiques (longueur, poids, collecte d'écaille pour l'âge, prise de sang pour la détermination du sexe) sur des stocks très difficiles à échantillonner compte-tenu de la dispersion des points de débarquement. Les pêcheurs professionnels ont permis également la mise en œuvre de campagnes de marquage acoustique pour suivre les vitesses de remontée dans l'estuaire et les comportements d'évitement des filets maillant par les saumons. Sans l'aide et l'expertise des pêcheurs professionnels estuariens, ce type d'observations n'aurait pu être effectué.

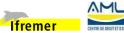
Ce projet d'étude et de restauration du saumon de l'Adour a débouché réellement sur un projet de sciences citoyennes car « l'effort participatif et combiné de recherche, d'analyse et d'éducation publique »<sup>48</sup> a permis la mise en place d'une expertise collective et partagée dans un premier temps des acteurs impliqués dans le suivi et la gestion des pêcheries estuariennes de l'Adour (Ifremer, marins pêcheurs, Affaires maritimes) puis plus largement , après des relations conflictuelles de 10 années <sup>49</sup>, d'une expertise partagée par l'ensemble des acteurs sur la mise en place d'un projet de gestion et de restauration des saumons de l'axe Adour-Gaves (Ifremer, Inra, CSP, DIREN, DDAF, CLPMEM, Affaires Maritimes, AAIPPED, pêcheurs aux lignes, NASF et CG 64).

Ce projet a permis une expertise voire une contre-expertise citoyenne dans la mesure où les expérimentations ont été mises en place pour valider les observations effectuées par les acteurs sur le terrain et portant sur les points de conflits entre usagers suivant :

- 1 efficacité des filets maillants dérivants sur les remontées de saumon, montrant par l'étude du comportement de nage de plusieurs poissons pourvus d'une marque sonique que l'évitement du filet était un comportement normal du saumon.
- 2- vérification de la vitesse moyenne du franchissement de la zone de pêche montrant l'opportunité de mettre en place une relève de filets décalée entre le haut et le bas de

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Qui en fait durait depuis au moins le début des années 60 – cf. Ifremer – L'Adour – un art de vivre et la transmission des savoirs. 2009.



















<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Schneider (2001).

l'estuaire afin d'optimiser l'efficacité de cette relève sur le taux de mortalité par pêche tout en minimisant le temps de relève (levée des filets).

3 – Evaluation par marquage et piégeage de l'importance des remontées de saumons permettant de montrer que la pêche professionnelle était tout à fait compatible avec la pérennité de la population des saumons de l'Adour-Gaves dans la mesure où les géniteurs pouvaient atteindre les zones de frayères des cours supérieurs dont la qualité était compatible à une forte survie des œufs et alevins.

Les connaissances ont été partagées et un langage commun a été élaboré permettant à chaque partenaire de défendre le bien fondé du plan de restauration dans son intégralité et en explicitant l'ensemble des bases : biologiques, économiques et sociales sur lesquelles il était construit.

Conditions de réussite pour la mise en place d'une veille scientifique et d'un projet de sciences participatives:

- 1 Définir un objectif commun et atteignable en un temps raisonnable afin de ne pas s'user à atteindre « d'inaccessibles rêves » ;
- 2- Travailler collectivement sur le projet en respectant les compétences et les savoirs des acteurs ;
- 3 Partager les savoirs lentement et de manière récurrente. Cela prend du temps et il est nécessaire d'entretenir les contacts qui doivent être périodiquement ravivés ;
- 4 Des documents de synthèse doivent être élaborés collectivement pour faire savoir et pour témoigner ;
- 5 Ne pas oublier que les échanges de savoirs et savoir-faire s'accompagnent aussi de temps de convivialité pour construire, autour du projet, une identité commune.

### Menaces:

L'édifice est long et dur à construire et il s'écroule très vite. Les conditions de pérennité de tels ouvrages ne sont pas encore bien définies.

Il implique une appropriation collective des connaissances mises en commun et un transfert de celles-ci afin que le relais puisse être pris sur des bases consolidées.

Les exemples montrant l'implication et l'efficacité des professionnels de la pêche dans la mise en place de veille scientifique sont nombreux et largement développés dans les différentes fiches partenaires en annexe. Un autre point apparaît également, c'est le rôle de certaines structures de la pêche professionnelle et particulièrement en eau douce en tant que lanceurs d'alerte. Les expériences relatées par les partenaires indiquent que les



















collectivités comme les administrations concernées les ont, jusqu'à présent, fort peu écoutés<sup>50</sup>.

## **Les Recommandations**

#### Première recommandation :

Prise en compte dans les politiques publiques de l'aspect structurant de la pêche artisanale maritime et continentale pour le développement des territoires : maintien des activités dans l'arrière pays, de l'écodéveloppement et de la diversité du secteur primaire face au développement du tourisme de masse et de la littoralisation, de prise en compte des filères de production à circuit court permettant de produire à moindre coût des produits très diversifés et de qualité donnant un relief gastronomique aux territoires. Le maintien de ces activités et des communautés qui les génèrent devrait être facilité par une aide au développement et à l'organisation de ces communautés de pêcheurs et notamment par l'accès au programme Leader<sup>51</sup> en zone littorale et par la mise en place d'appui technique à la pêche professionnelle en zone continentale.

#### Seconde recommandation :

La durabilité des filières de production de la pêche artisanale dans les milieux côtiers, littoraux, estuariens et continentaux ne peut être dissociée du contrôle de l'empreinte écologique des autres usages. Cela nécessite une vision intégrée de l'aménagement du territoire à une échelle locale en

Il constitue l'axe 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal. Il permet de combiner les 3 axes du PDRH: axe 1 – amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles; axe 2: amélioration de l'environnement et de l'espace rural; axe 3: amélioration de la qualité de vie et diversification des activités économiques en zone rurale. Ces quatre axes permettent de mettre en place des stratégies innovantes de développement local au sein de territoires ruraux organisés.





















34

On se reportera dans les fiches aux alertes effectuées depuis plus de trente années sur les destructions d'espèces comme l'anguille par l'administration maintenant classée sur la liste rouge de la CITES; sur le non équipement des barrages empêchant la libre circulation des poissons migrateurs; sur l'extraction des granulats détruisant de manière irrémédiable de nombreuses frayères d'aloses, maintenant considérée comme une espèce en danger d'extinction sur le bassin fluvio-estuarien de la Gironde; sur la chenalisation des estuaires, sur la destruction ou la destruction des zones humides qui n'assurent plus leur rôle de filtre naturel.



cohérence avec la continuité des écosystèmes<sup>52</sup>. Nous devons ainsi privilégier l'approche territoriale, quitte à envisager des réseaux d'approches locales pour passer une échelle plus grande<sup>53</sup>.

#### Troisième recommandation:

Compte-tenu de la diversité des écosystèmes pris en compte, de la complexité des cycles biologiques de certaines espèces inféodées à plusieurs environnements aquatiques , l'évolution de l'abondance sous effet du changement global de la plupart des espèces exploitées par la pêche artisanale et de la qualité des milieux qui les produisent, ne peut être effectuée, de manière crédible, sans l'implication des pêcheurs artisans et de leurs capacités à assurer une veille environnementale<sup>54</sup>. La mise en place de programmes de recherches participatives pour l'étude de l'évolution des milieux aquatiques sous la pression du changement global devient impérative dans les plus brefs délais.

#### Quatrième recommandation :

La diversité de la pêche artisanale est une richesse et non source de tous les maux. En revenant à une échelle humaine de développement, la diversité culturelle et sociale des communautés et des individus qui animent ce secteur d'activité doit être prise en compte. Cette diversité, dans ses aspects économiques, sociaux et culturels, constitue à elle-seule un indicateur de la bonne qualité d'un territoire. C'est aussi un révélateur d'une qualité de vie en mer et dans les eaux continentales, riche de valeurs spirituelles, familiales et patrimoniales. Sa défense doit être une priorité affichée, afin que soient posées les bases d'un écodéveloppement encouragé par des aides publiques.

### Cinquième recommandation:

La diversité des productions et leurs saisonnalités permet d'approvisionner en produits de grande qualité une filière gastronomique qui valorise la notion de terroir. C'est un créneau qui ne peut être concurrent d'une production halieutique ou aquacole largement approvisionnée par les importations (saumon, panga, perche du Nil, bars et daurades d'élevage). Ces productions de niche doivent être protégées et aidées dans leurs capacités à innover soit dans les circuits courts de distribution (AMAP, panier du pêcheur,...) ou dans leurs capacités à valoriser leurs produits (ateliers

De nombreux exemples en petite pêche, estuarienne, littorale ou continentale montrent que sans les compétences de ce secteur d'activités, il aurait été impossible d'échantillonner des populations en milieux profonds, estuariens ou côtiers : salmonidés migrateurs, anguille, aloses,... (cf. Adour, Loire, Gironde,...). En outre, la mise en place de campagnes conjointes scientifiques et professionnelles sur des populations comme l'anchois du golfe de Gascogne permettent d'échantillonner dans des endroits non accessibles aux moyens scientifiques et de manière complémentaire (cf. programme Sentinelle Ifremer/Cnpmem).





















<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> En d'autres termes, la productivité piscicole d'un milieu dépend de la qualité des habitats de production aquatique elle-même dépendante de la fertilité des écosystèmes environnants : bassins versants, annexes hydrauliques, zones humides douces et salées.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Ceci reste également cohérent avec la mise en place des réseaux d'aires marines protégées qui, en zones littorales et côtières ne peuvent être dissociées des bassins versants qui les irriguent.

coopératifs de valorisation, renforcement de leurs traçabilités, aides pour leurs promotions à l'échelle des terroirs) et à promouvoir leurs activités.

## **Les Perspectives**

Elles s'inscrivent dans un certain nombre de cadres que l'on peut succinctement définir ainsi :

- Celui de la production locale avec circuit court et à forte traçabilité.
- Celui de l'identification à un partimoine naturel et culturel et in fine au renforcement de la notion de terroir.
- Celui de la transmission des savoirs et de la formation par une meilleure solidarité intergénarationnelle.
- Celui de la mise en place de réseaux d'acteurs regroupant ONGs et professionnels de la pêche.
- Celui du développement de projets de sciences partipatives pour la qualification des milieux aquatiques et la mise en place d'indicateurs sur le bon état écologique et sur le fonctionnement des écosystèmes (cadre des directives européennes : DCE et DCSMM) impliquant les structures de la pêche professionnelle, les ONG et les organismes de recherche.









































### **ANNEXES**

### L'AGENDA 21 - articles pertinents :

### Chapitre 17 : De la protection des océans et de toutes les mers (extraits).

§ 17.1 – Le milieu marin y compris les océans et les mers, et les zones côtières adjacentes forme un tout et constitue un élément essentiel du système permettant la vie sur Terre ; C'est un capital qui offre des possibilités de développement durable. ... Cela suppose l'adoption de nouvelles stratégies de gestion et de mise en valeur des mers et des océans et des zones côtières aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, stratégies qui doivent être intégrées et axées sur la précaution et la prévision.

§17.3 – La zone côtière contient des habitats productifs d'une grande diversité, importants pour les établissements humains, le développement et la subsistance des populations locales. Plus de la moitié de la population mondiale vit à moins de 60 km d'une côte, et cette proportion pourrait atteindre les ¾ en 2020. Nombre de pauvres s'entassent dans les zones littorales qui renferment des ressources vitales pour de nombreuses collectivités locales et populations autochtones.

§ 17.15 – (de la mise en valeur des ressources humaines) Les Etats côtiers devraient promouvoir et faciliter l'organisation de cours de gestion intégrée des zones côtières et marines et de développement durable à l'intention des scientifiques, des techniciens, des cadres (notamment à l'échelon local), des utilisateurs, des dirigeants, des populations autochtones, des pêcheurs, des femmes et des jeunes. Les questions relatives à la gestion et à l'exploitation ainsi qu'à la protection de l'environnement et les problèmes de planification locale devraient être incorporés, aux programmes d'étude et aux campagnes de sensibilisation du public, compte dûment tenu des connaissances écologiques traditionnelles et des valeurs socioculturelles.

- § 17.69 Les pêcheries maritimes fournissent annuellement entre 80 et 90 millions de tonnes de poissons et crustacés dont 95% proviennent des eaux relevant de la juridiction nationale.
- § 17. 70 Ces ressources fournissent des aliments et des moyens d'existence à des millions de personnes et, à condition d'être utilisées de manière durable, offrent des possibilités accrues de répondre aux besoins nutritionnels et sociaux, en particulier dans des pays en développement.
- § 17.71 Les pêcheries situées dans de nombreuses zones relevant de la juridiction nationale sont confrontées à des problèmes grandissants, notamment la surexploitation des lieux de pêche locaux, les incursions illégales de flottes étrangères, la dégradation des écosystèmes, le suréquipement et la



















taille excessive des flottes, la sous-évaluation des prises, l'utilisation d'engins de pêche qui ne sont pas suffisamment sélectifs, le manque de fiabilité des bases de données, l'intensification de la concurrence entre la pêche artisanale et la pêche à grande échelle, ainsi qu'entre la pêche et d'autres types d'activités.

§ 17.72 – Les problèmes ne concernent pas seulement la pêche. Les récifs coralliens et d'autres habitats marins et côtiers comme les mangroves et les estuaires sont parmi les écosystèmes les plus divers, les mieux intégrés et les plus productifs de la planète ? Ils remplissent souvent d'importantes fonctions écologiques ; ils contribuent à la protection du littoral et offrent des ressources essentielles pour l'alimentation, l'énergie, le tourisme et le développement économique.

§ 17.79 – Les Etats côtiers agissant individuellement ou dans le cadre d'une coopération bilatérale et/ou multilatérale ..., devraient notamment :

...

- b) Appliquer des stratégies d'utilisation durable des ressources biologiques marines, tenant compte des besoins spéciaux et des intérêts des petites pêcheries artisanales, des collectivités locales et des peuples indigènes de manière à réponde aux besoins nutritionnels de l'humanité et aux autres besoins liés au développement.
- § 17.80 Les Etats côtiers devraient étudier la mesure dans laquelle ils peuvent développer les activités récréatives et touristiques fondées sur les ressources biologiques marines, notamment aux fins d'ouvrir d'autres sources de revenus. Ces activités devraient être compatibles avec les politiques et plans de conservation durable.
- § 17.81 Les Etats côtiers devraient aider les petites pêcheries artisanales à se maintenir. A cette fin, ils devraient, selon les besoins : i) intégrer le développement des petites pêcheries artisanales dans la planification des zones marines et côtières, compte-tenu des intérêts des pêcheurs, des femmes, des communautés locales et des populations autochtones et, le cas échéant, encourager la représentation de ces groupes ; ii) reconnaître les droits des petits pêcheurs et la situation particulière des populations autochtones et des communautés locales, y compris leur droit d'utiliser et de protéger leur habitats de façon durable ; iii) développer les systèmes d'acquisition et d'enregistrement des connaissances traditionnelles concernant les ressources biologiques marines et l'environnement et promouvoir l'incorporation de ces connaissances dans les systèmes de gestion.
- § 17.93 Individuellement ou dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale et avec l'appui des organisations internationales compétentes, qu'elles soient sous-régionales, régionales ou mondiales, les Etats devraient encourager et aider les pays en développement, notamment à :

....





















b) Créer aux niveaux national et régional, des possibilités de formation afin de soutenir la pêche artisanale (y compris de subsistance) de développer l'exploitation à petite échelle des ressources biologiques marines et de favoriser une participation équitable des collectivités (au sens communautés) locales, des petits pêcheurs, des femmes et des populations autochtones.

### Chapitre 26 : De la reconnaissance et du renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés.

- § 26.1 Les populations autochtones et leurs communautés ont un lien historique avec leurs terres et sont généralement les descendants des habitants originaux de ces terres. Dans le contexte du chapitre 26, le terme 'terres » s'entend comme comprenant l'environnement des zones occupées traditionnellement par les populations concernées. Les populations autochtones et leurs communautés représentent un pourcentage important de la population mondiale. Elles ont développé au cours des générations une connaissance scientifique, traditionnelle et holistique de leurs terres, de leurs ressources naturelles et de leur environnement. ... Leur capacité de participer pleinement à des pratiques de développement durable sur leurs terres a eu tendance à être limitée par l'effet de facteurs de nature économique, sociale et historique. Vu les rapports existant entre l'environnement naturel et son développement durable et le bien-être culturel, social et physique des populations autochtones, les efforts nationaux et internationaux déployés en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel devraient reconnaître, intégrer, promouvoir et renforcer le rôle de ces populations et communautés.
- § 26.3 En étroite coopération avec les populations autochtones et leurs communautés, les gouvernements et, s'il y a lieu, les organisations intergouvernementales devraient s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants :
- a) Etablir un processus susceptible de donner aux populations autochtones et à leurs communautés des moyens d'action comprenant :

....

- ii) la reconnaissance du fait que les terres des populations autochtones et de leurs communautés doivent être protégées contre des activités qui ne sont pas écologiquement rationnelles ou que les peuples autochtones concernés considèrent comme socialement ou culturellement inappropriées ;
- iii) la reconnaissance de leurs valeurs, connaissances traditionnelles et pratiques de gestion des ressources en vue de promouvoir un développement écologiquement rationnel et durable ;
- iv) la reconnaissance du fait de la dépendance traditionnelle et directe à l'égard des ressources renouvelables et des écosystèmes, y compris les récoltes durables, continue d'être essentielle pour le



















40

41

bien — être culturel, économique et physique des populations autochtones et de leurs communautés ;

RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE

DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE

- v) le développement et le renforcement des mécanismes nationaux permettant de résoudre les différends concernant la gestion des terres et des ressources ;
- vi) l'appui à des moyens de production de remplacement écologiquement rationnels, afin d'assurer une gamme de choix quant à la façon d'améliorer la qualité de vie des populations autochtones de manière qu'elles puissent participer effectivement au développement durable ;
- vii) le renforcement des capacités des communautés autochtones sur la base de l'adaptation et de l'échange des données d'expérience, des connaissances et des pratiques de gestion des ressources traditionnelles, afin d'assurer leur développement durable ;

.....

PROGRAMME

### Chapitre 31 : De la communauté scientifique et technique

§31.1 - ... Il faudrait élargir et approfondir la coopération entre la communauté scientifique et technique et le public pour parvenir à un véritable partenariat.... Il faudra renforcer encore l'interdisciplinarité : la communauté scientifique et technique et les décideurs devront procéder à des études interdisciplinaires auxquelles le grand public sera associé pour donner une impulsion à la notion de développement durable et acquérir un savoir-faire pratique. Il faudra aider le public à faire connaître son avis sur la meilleure façon de gérer la science et la technique afin que ces dernières aient un effet bénéfique sur les conditions de vie.

§ 31.2 – La communauté scientifique et technique et les décideurs devraient travailler en association plus étroite pour appliquer des stratégies de développement durable fondées sur les meilleures connaissances disponibles. Il faut pour cela que les décideurs créent le cadre nécessaire à des recherches rigoureuses et à la divulgation de tous les résultats des travaux de la communauté, et qu'ils recherchent avec elle les moyens de faire connaître les résultats des recherches et les préoccupations qu'ils suscitent aux organismes de décision afin de mieux lier la connaissance scientifique et technique à la formulation des stratégies et des programmes.

### Chapitre 35 : La science au service d'un développement durable.

§ 35.1 – Quels rôle et usage attribuer aux sciences pour les mettre au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement et, partant, de la survie quotidienne et du développement futur de l'humanité... Pour satisfaire cette exigence, il sera indispensable de promouvoir l'intelligence des questions scientifiques, d'améliorer les évaluations scientifiques à long terme, de renforcer les capacités scientifiques de tous les pays et de faire en sorte que les sciences sachent s'adapter aux besoins naissants.... Les sciences doivent fournir une contribution accrue afin d'élargir les connaissances et de faciliter l'interaction entre science et société. ... Face à la menace d'une





















dégradation irréversible de l'environnement, on ne saurait s'autoriser de l'absence d'une connaissance scientifique absolue pour remettre à plus tard des mesures qui sont justifiées en elles-mêmes. Le principe de précaution pourrait servir de base à des politiques touchant des systèmes complexes qui ne sont pas encore bien compris et dont on ne peut encore prévoir quelles conséquences auront leurs perturbations.

- § 35.5 Renforcer la base scientifique d'une gestion durable ... On observe souvent un défaut de communication entre les scientifiques, les décideurs et le grand public.
- § 35.6 L'objectif primordial consiste pour chaque pays, au besoin avec l'appui d'organisations internationales, à définir l'état de ses connaissances scientifiques et de ses besoins et priorités en matière de recherche en vue d'apporter le plus rapidement possible des améliorations sensibles dans les domaines suivants :

....

- d) renforcement des connaissances, surtout des connaissances autochtones et locales, et leur application aux capacités des différents milieux et cultures, afin d'atteindre des niveaux durables de développement, compte-tenu des interactions aux échelons national, régional et international;
- e) amélioration de la coopération entre les scientifiques grâce à la promotion de programmes et activités de recherche interdisciplinaires ;
- f) participation de la population à la définition des priorités et à la prise de décisions concernant le développement durable.

...

- h) mettre au point des méthodes permettant de relier les sciences officielles avec les connaissances propres aux différentes cultures locales. Ces méthodes, qu'il faudrait évaluer dans le cadre d'études pilotes, devraient être élaborées au niveau local et axées sur les liens existant entre les connaissances traditionnelles des populations autochtones et les connaissances scientifiques modernes dans le domaine correspondant, l'accent étant mis en particulier sur la diffusion et l'application des résultats aux fins de protection et du développement durable.
- § 35.10 Promouvoir l'intelligence des questions scientifiques : L'environnement mondial change plus vite qu'il ne l'a fait pendant des siècles ; on peut donc s'attendre à des surprises et il se pourrait qu'on assiste à des changements écologiques sans précédent au 21<sup>ème</sup> siècle. ... Les activités de la Société influencent et subissent tout à la fois l'évolution du milieu. Le facteur humain est la principale force qui détermine ce jeu complexe de relations et influe directement sur les changements à l'échelle planétaire. Il est donc essentiel d'étudier la dimension humaine des causes et des conséquences de l'évolution du milieu, et d'explorer les voies conduisant à un développement plus durable.



















### Chapitre 36 – De la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation.

§ 36.1 – Education, sensibilisation du public et formation sont liées à ,pratiquement tous les domaines d'Action 21 et encore plus étroitement à ceux qui ont trait à la satisfaction des besoins de base, au renforcement des capacités, aux données et informations, à la science et au rôle des principaux groupes.

§ 36.3 – De la réorientation de l'éducation vers un développement durable.

.....

d) promouvoir l'intégration des notions d'environnement et de développement, y compris de démographie, à tous les programmes d'enseignement, en particulier l'analyse des causes des principaux problèmes d'environnement et de développement dans un contexte local, en utilisant pour ce faire les meilleures données scientifiques disponibles et d'autres sources appropriées de connaissance et en mettant particulièrement l'accent sur le perfectionnement des décideurs à tous les niveaux.

....

§ 36.5 – activités :

••••

c) les pays sont incités à créer sur le plan national des organismes ou tables rondes de consultation et de coordination de l'éducation écologique, auxquels participeraient des représentants de divers intérêts, notamment dans les domaines de l'environnement, du développement, de l'éducation, des préoccupations féminines, y compris des ONGs, afin d'encourager l'établissement d'associations, d'aider à mobiliser des ressources, d'offrir une source d'informations et de constituer un centre d'échanges internationaux.

••••

j) Avec l'aide d'organisations internationales, d'ONG et d'autres secteurs, les pays pourraient renforcer ou établir des centres d'excellence nationaux ou régionaux spécialisés dans la recherche et l'éducation interdisciplinaires relatives aux sciences de l'environnement et du développement, au droit et à la gestion de problèmes écologiques spécifiques. Il pourrait s'agir d'universités ou de réseaux existant dans chaque pays ou région, dont le rôle serait de promouvoir la recherche coopérative et l'échange et la diffusion de l'information.

...



















43



i) Avec le cas échéant, l'aide d'ONGs, y compris des organisations féminines et des organisations de groupes autochtones, les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir toute une gamme de programmes d'éducation pour les adultes en vue d'assurer une formation continue en matière d'environnement et de développement, compte-tenu particulièrement des problèmes locaux dans le cadre d'activités menées dans les écoles élémentaires et secondaires. Ces autorités, ainsi que les milieux professionnels, devraient encourager les écoles commerciales, professionnelles et agricoles à inclure ces disciplines dans leurs programmes d'enseignement. Les programmes de l'enseignement universitaire supérieur devraient comprendre des cours destinés spécifiquement à perfectionner les décideurs ;

44

....

- n) Les gouvernements devraient affirmer, au besoin par des mesures législatives, le droit qu'ont les populations autochtones d'utiliser leur expérience et leur compréhension des facteurs de développement durable pour les intégrer à l'éducation et à la formation.
- § 36.8 De la sensibilisation du public. Le public est loin d'être conscient de l'interaction de toutes les activités humaines et de l'environnement, et ce, en raison de l'inexactitude ou de l'insuffisance des informations. ... Il faut sensibiliser le public aux problèmes d'environnement et de développement, le faire participer davantage à leur solution et renforcer chez chaque individu le sens des responsabilités personnelles à l'égard de l'environnement et la volonté de s'engager en faveur d'un développement durable.
- § 36.9 L'objectif est de favoriser largement la sensibilisation du public, comme faisant partie intégrante et essentielle d'un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités compatibles avec un développement durable. Il importe de souligner le principe de la délégation des pouvoirs, des responsabilités et des ressources au niveau le plus approprié et, de préférence, au niveau local, pour ce qui est des responsabilités et du contrôle des activités de sensibilisation du public.

§ 36.10 -

....

d) Les pays devraient encourager les établissements d'enseignement de tous les niveaux, surtout au niveau supérieur, à contribuer davantage à une prise de conscience générale. Les matériels d'enseignement de toute nature et destinés à tous les publics devraient être fondés sur les meilleures informations scientifiques disponibles, notamment les sciences naturelles, les sciences du comportement et les sciences sociales, en prenant en considération les dimensions esthétique et éthique;

....





















- f) Les pays, agissant en coopération avec la communauté scientifique, devraient mettre en place les moyens d'employer les techniques modernes de communication pour qu'elles atteignent efficacement tous les secteurs de la population....
- g) Les pays devraient appuyer, le cas échéant, les activités de loisir et de tourisme écologiquement rationnelles en s'inspirant de la Déclaration de La Haye sur le tourisme (1989) et des programmes actuels de l'Organisation mondiale du tourisme et du PNUE et en faisant pleinement usage des musées, des sites appartenant au patrimoine, des zoos, des jardins botaniques, des parc nationaux et des zones protégées ;
- h) Les pays devraient encourager les ONGs à s'intéresser davantage aux problèmes d'environnement et de développement, en lançant des initiatives conjointes de prise de conscience et en améliorant les échanges avec les divers secteurs de la société ;
- i) les pays et l'ONU devraient intensifier leur interaction en faisant, si possible, participer la population autochtone à la gestion, à la planification et à la mise en valeur de l'environnement local et en favorisant la diffusion des connaissances traditionnelles et transmises par la société à l'aide de moyens fondés sur les coutumes locales, surtout dans les zones rurales, ainsi qu'en mettant aux besoins les médias électroniques au service de ces activités.

...

- § 36.17 ... Il faut renforcer les capacités de formation à la gestion de l'environnement et créer des programmes spécialisés de « formation de formateurs » afin d'améliorer la formation dispensée au niveau national et à celui de l'entreprise. Il faut mettre au point, en matière de formation aux pratiques écologiquement rationnelles en vigueur, de nouvelles approches tendant à créer des possibilités d'emploi et de recourir le plus possible à des méthodes fondées sur des ressources locales.
- § 36.18- Les pays devraient renforcer ou instituer des programmes de formation pratique à l'intention des diplômés des écoles professionnelles, des écoles secondaires, des universités, dans tous les pays, afin de leur permettre de répondre aux exigences du marché du travail et de s'assurer des moyens d'existences suffisants....
- § 36.20 Les gouvernements, le secteur industriel, les syndicats et les consommateurs doivent s'efforcer de faire comprendre la relation qui existe entre un environnement sain et des pratiques commerciales saines.























### Rencontres Internationales de la Petite Pêche Professionnelle Maritime et Continentale

Biarritz et Sainte-Marie-de-Gosse les 25, 26 et 27 novembre 2009

Plus de 200 participants venant du Canada, de l'Islande, des Iles Féroé, du Portugal, de l'Espagne, de la Hollande, de l'Irlande et de la France se sont réunis à Biarritz (France) les 25, 26 et 27 novembre 2009 dans le cadre des Premières Rencontres Internationales de la Petite Pêche Professionnelle maritime et continentale.

Trois thèmes principaux ont été abordés et illustrés par 23 communications :

- □ Le **rôle social** de cette activité de petite pêche pratiquée par 28 millions d'individus à travers le Monde et près de 100 000 artisans pêcheurs pour plus de 60 000 navires de moins de 10 mètres en Europe : cette dimension sociale est d'autant plus importante qu'elle est adaptée aux particularités locales. Elle est aussi largement pratiquée par des femmes dans de nombreux pays européens (un tiers des actifs). Les nombreux produits qui en sont issus, tirent parti d'une valorisation élaborée et diversifiée et alimentent des circuits courts de distribution. Elle participe de façon considérable à l'économie et l'identité des terroirs de l'Europe, terroirs qui donnent aussi du relief au patrimoine gastronomique des régions européennes.
- L'étendue et la diversité des savoirs et des savoir-faire qui, tout au long des générations de pêcheurs, ont été accumulés : exploitation de différents milieux, connaissances des cycles biologiques et des équilibres naturels, façonnage, conception et adaptation des engins de pêche, valorisation des produits, participation active à la gestion des pêcheries. Ce riche patrimoine culturel permet à ces acteurs de réfléchir sur la définition d'écolabels crédibles et fondés sur une exploitation responsable et garante de la sauvegarde des écosystèmes marins, estuariens et continentaux.
- □ La mobilisation et le rôle essentiel de la pêche professionnelle pour la **veille environnementale** qui mettent en valeur la complémentarité des expertises professionnelles avec celles des autres acteurs. Cet apport issu de la transmission des savoirs entre générations se perd par un manque de relève, et trop souvent un désintérêt des gestionnaires vis-à-vis de ce type d'activités. Au moment où les écosystèmes sont de plus en plus dégradés par une exploitation non raisonnée de nombreux utilisateurs, ces savoirs traditionnels constituent une base de connaissances sur laquelle il conviendra de s'appuyer pour reconstruire et restaurer les milieux naturels.



















46



Pourtant, ce patrimoine biologique, économique et culturel est mis en péril par de nombreuses contraintes et incompréhensions que les participants ont choisi de mettre en lumière au cours de trois tables rondes :

- □ La nécessité d'une **meilleure reconnaissance de ces activités** par les instances européennes et nationales. Particulièrement flagrant dans les eaux continentales où les conflits d'usages sont nombreux, ce manque de reconnaissance existe aussi sur le domaine maritime européen où seul le RAC Sud intègre en son sein des représentants de l'activité de petite pêche ;
- L'extrême urgence à prendre en compte l'impact du **changement climatique** particulièrement sévère dans les régions nordiques. Les régions du sud de l'Europe sont elles très fortement fragilisées par la **dégradation des milieux** dont la productivité s'est fortement amenuisée et ne permet plus le maintien de certaines populations naturelles dans les écosystèmes littoraux, estuariens et continentaux ;
- L'indispensable prise de conscience collective que le devenir de cette petite pêche passe par le maintien des fonctionnalités de l'écosystème et ne peut se limiter à de simples régulations de la pêche. La nécessité d'établir un meilleur dialogue avec le monde scientifique dans le cadre d'une approche plus globale, plus écosystémique a été soulignée. Une meilleure coordination des différents services administratifs de l'Environnement et de la Pêche, aux niveaux national et européen, doit également permettre la mise en place d'une véritable gouvernance permettant de converger vers un développement durable. Lorsque l'écoute et la collaboration des pêcheurs avec le monde scientifique et l'administration sont effectives, des succès fort probants, présentés ou évoqués lors de ce colloque, sont enregistrés. Les structures professionnelles participent dans de nombreux cas, aux expérimentations contribuant à la définition d'une meilleure gestion des ressources aquatiques et aux adaptations des techniques de pêche à une exploitation durable du milieu;
- Dans certains pays, la gestion des petites pêches fait peser sur les activités et leurs ressortissants de **lourdes contraintes réglementaires**. De plus, cette gestion ne prend pas suffisamment en compte les **droits fondamentaux des pêcheurs**. Pourtant, ces pêcheries participent à une part importante des richesses créées dans la bande littorale (eg : 10% du PIB de la Galice);
- L'image du pêcheur est peu valorisée. Certains qualificatifs peu honorifiques poursuivent encore ces activités et ses artisans. Malgré les cris d'alarme lancés depuis des dizaines d'année sur la dégradation des milieux et des ressources aquatiques, les pêcheurs sont pris comme « victimes expiatoires » des abus effectués par l'ensemble des usages sur le milieu naturel et constituent bien souvent une variable d'ajustement pour apaiser la conscience de nos sociétés urbaines et industrielles vis à vis de la dégradation des milieux. Pourtant, ils sont parmi les rares



















métiers à reconnaître que la valeur économique de leur filière passe aussi par la valeur écologique de leurs activités ;

Cadencées par les rythmes biologiques des espèces et des saisons, les activités de petite pêche sont à l'écoute des milieux. Elles représentent plus qu'un métier, mais un choix de vie, une vocation. Leur simple présence témoigne de la qualité des milieux. L'ensemble des participants souligne la nécessité de se concerter et de former « une communauté des gens de mer » et plus généralement « des gens de l'eau » pour recueillir les savoirs, les mettre en forme, faire une force de leurs différences, développer les initiatives locales dans un cadre de réseau international (y compris avec les pays en voie de développement) afin de montrer les capacités de cette communauté à défendre un patrimoine naturel et à développer un mode d'exploitation durable et responsable.

#### Diverses personnalités ont ouvert ces Rencontres et/ou participé à cette manifestation :

M. Didier Borotra: Sénateur-Maire de Biarritz; M. Michel Maumus: Conseiller Général et responsable de l'Agenda 21 au Département des Pyrénées Atlantiques; M. François Maîtia: Vice Président du Conseil Régional d'Aquitaine; M. Francis Betbeder: Maire de Sainte-Marie de Gosse; M. De Chavanes: adjoint au Directeur Régional des Affaires Maritimes d'Aquitaine; M. Luçay Han-Ching: Directeur du Centre Ifremer de l'Atlantique; M. Hubert Carré: Directeur du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins; M. Eric Feunteun: Professeur au MNHN et directeur du CRESCO; M. Louis Vilaine: Président de la Commission CMEA (Milieu estuarien et amphihalins) du CNPMEM; M. Philippe Boisneau: Président du Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce; M. Serge Larzabal: Président du Comité local des Pêches Maritimes de Bayonne; M. Mikel Epalza: Représentant régional de la Mission de la Mer; M. Marc-Adrien Marcellier: Représentant du North Atlantic Salmon Fund en France; M. Jean Allardi: Président de l'Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique.

#### Pour les délégations étrangères ou internationales :

M. Jon Bjarnason: Ministre des Pêches Islandais; M. Orri Vigfusson: Président du North Atlantic Salmon Funds; M. Arthur Bogason: Président de l'Association Nationale des petites pêches islandaises; M. Gérard Castelnaud: Représentant CECPI FAO / Commission Européenne Consultative pour les Pêches dans les eaux Intérieures; M. Xoan Lopez: Secrétaire de la Fédération des confrarias de pescadores de Galice; M. José Morales: Directeur adjoint des Pêches en Galice (Espagne); M. Brian O'Riordan: Secrétaire du Collectif International à la Pêche Artisanale; M. Audunn Konradsson: Président des Associations de Pêcheurs côtiers Féringiens; M. Niels Jacob Nielsen: Président de l'association des armateurs de pêche féringiens; Mme Maureen Woodrow: Directrice du Réseau de recherche sur la gestion des Océans au Canada; Mme Marja Beckendam de Boer: Présidente du réseau AKTEA / réseau européen des Organisations de Femmes de la pêche et de l'aquaculture; M. Arjan Heinen: Conseiller technique de l'Association des pêcheurs professionnels des Pays Bas.





















### Principales fiches de travail.

Fiche type

Mission de la mer

**Itsas Gazteria** 

Syndicat des Pêcheurs Professionnels de la Gironde

**UBO/AMURE** 

Ifremer

**ALPB** 

**WWF – France** 

**CONAPPED** 

**CNPMEM** 























# Fiche type relatant les expériences des pêcheurs artisans, des ONG, des organismes de recherche ou autres partenaires Eléments pour guider la rédaction et préparer l'analyse

#### De quoi parle cette expérience (possibilités non exclusives) :

- histoire d'un groupe
- histoire d'un projet
- histoire d'un territoire

#### Le projet/l'expérience (rapide mise en perspective historique) :

- qui en est l'initiateur, quelle est son origine
- quel est son but, sa finalité
- quelle a été sa durée, ses épisodes marquants
- quel bilan, quelles suites (dans la période actuelle)

### Le groupe qui a conduit l'expérience ou le projet :

- comment s'est-il constitué
- est-il homogène
- est-il structuré (organisation, hiérarchie, leaders)
- a-t-il précédé l'expérience, perduré au-delà du projet
- quelle est sa relation avec le territoire
- quelles sont ses relations avec d'autres groupes (locaux ou éloignés, anciens ou nouveaux)

### La notion de préservation et de transmission :

- y a-t-il un sentiment que quelque chose est menacé?
- que faut-il préserver ?
- des techniques, des pratiques ?
- une organisation sociale, une identité?
- un rapport particulier avec la nature?
- un rapport particulier avec le territoire ?
- autre chose...

#### Le rapport à la nature : les ressources exploitées, l'écosystème :

- de quoi est fait ce rapport : exploitation, gestion, entretien, valorisation ?
- y a-t-il eu constitution d'un savoir traditionnel?
- sur quoi portait ce savoir ?
- a-t-il été partagé, enrichi, utilisé par des scientifiques/professionnels/ONG?
- a-t-il été partagé, enrichi, utilisé par l'administration?
- quelles sont les règles d'usages auxquelles se conforme le groupe ?
- comment se sont constituées ces règles ?
- quel rapport ont les règles du groupe avec les règles administratives ?

### Le rapport aux changements globaux :

- y a-t-il eu des perturbations exogènes?
- de quels types : innovations techniques, nouveaux marchés ?
- changements des conditions environnementales?























- qu'ont-elles menacé?
- face au changement, y a-t-il eu intégration, adaptation ou résistance ?



















52

### Implication de la MISSION DE LA MER dans le projet DIMPAT.

### Ce qu'est la Mission de la Mer

L'association 1901 Mission de la MER est faite de femmes et d'hommes du monde maritime pêche et commerce. Il y a à chaque session nationale (une par an) et les trois sessions qui ont lieu dans chacune des 4 régions (Nord, Bretagne, Sud Ouest, Méditerranée), une écoute d'experts, de chercheurs scientifiques et surtout un travail de débat, d'apport personnel, d'approfondissement.

Ce travail se poursuit dans les équipes de base le long du littoral. Le produit de ce travail est partagé au monde maritime de diverses manières : journaux, livres débats, célébrations, présence aux medias etc...

La Mission de la Mer est préoccupée par cette question soulignée dans le projet DIMPAT:

Comment mettre en valeur l'humain et les communautés maritimes dans la préservation des écosystèmes et des ressources à un moment où la dégradation des écosystèmes côtiers, le changement climatique pèse d'un poids considérable sur le devenir des communautés littorales.

Elle rappelle les valeurs de Bien Commun, de dignité de chaque pêcheur, de responsabilité et de solidarité, de priorité envers les plus pauvres, et de souci des générations futures.

Elle a fait connaître son point de vue sur les diverses PCP (cf. réponse de la Mission de la mer au livre vert de l'UE), entre autres celle qui se prépare pour 2013-2020.

#### Message pour la PCP

Ce thème autour du partage de la ressource, de la place de l'humain dans l'écosystème, est un thème récurrent depuis une dizaine d'années.

La façon de travailler de la Mission de la Mer est de faire réfléchir les communautés qui sont dans les ports de l'hexagone et de faire de cette Parole, une parole dite publiquement aux autorités compétentes. C'est ainsi que le message de la Mission de la Mer pour la PCP a été présenté aux autorités européennes et françaises et surtout divulgué aux pécheurs et aux communautés de pêcheurs.

Le message de la Mission de la Mer pour la PCP a été élaboré avec les équipes de base et a suivi ce chemin national et international au niveau de Bruxelles et de l'Apostolat de la mer international.

### Les principes c'est bien, l'action c'est mieux

Durant des années il y a eu des prêtres embarqués comme matelots à la pêche.























PROGRAMME

Elle a favorisé et animé les échanges entre pêcheurs français et espagnols durant la guerre de l'anchois, du thon...

Elle est à l'origine de la coordination des groupes de Femmes de marins (France, Espagne Portugal). Elle a été aussi très présente au niveau des jeunes pêcheurs à travers la Jeunesse Maritime.

Une des questions majeures c'est précisément l'éducation, la formation des jeunes en faveur d'une mer partagée, responsable, soucieuse de la ressource halieutique. Il s'agit de prendre soin du poisson mais aussi du pêcheur lui-même, et plus encore d'accompagner les communautés de pêcheurs dans cette responsabilité vis-à-vis de la planète bleue. La Mission de la Mer essaie de répondre à cet objectif en partenariat avec les organisations présentes sur le terrain.

Pour le projet REPERE, la mission de la Mer a fait une cueillette de témoignages de pêcheurs sur leur lien avec la ressource.

Le développement durable est mis en œuvre par les communautés de pêcheurs depuis longtemps.

Voici à titre d'exemple une partie du programme de la rencontre nationale dans le Morbihan en présence de 80 membres et invités.

La session nationale 3 au 5 Juin porte sur ce thème Héritiers de La Vie que nous recevons et que nous avons à transmettre (cf. convocation ci-dessous).























### MISSION DE LA MER

St Gildas de Rhuys 2011

54

Paris, le 01/02/2011

### Héritiers d'un Dieu qui donne la vie

Cher(e)s Ami(e)s,

Notre Rencontre Nationale se tiendra à St Gildas de Rhuys, près de Vannes (56) du vendredi 03 juin matin au dimanche 05 juin 2011 après le déjeuner.

Il sera possible pour ceux qui le souhaitent d'arriver le jeudi 02 en fin d'après midi (à partir de 17h00). Une célébration de la messe de l'Ascension est prévue à 18h00.

Le vendredi 3 juin sera consacré aux interventions « techniques » : les conditions pour le maintien et le développement de la ressource avec Pierre Mollo, scientifique, spécialiste du plancton marin.

Le soir, Mikel Epalza nous proposera la projection d'un film intitulé « Global Sushi » sur le thon rouge, avec normalement la participation du réalisateur.

Le samedi 4 nous reviendrons sur le thème d'année. La réflexion sera animée par Pierre Chamard Bois. Les ateliers se feront en régions.

> Ph.Martin Président

G.Pasquier Secrétaire National























### ARTICLE Publié dans Enbata en Mai 2012

### Un voyage dans la pêche d'Iparalde : ce qui a changé en 50 ans !

par Mikel Epalza – Aumonier des Marins

### De 1962...(il y a 50 ans !) à aujourd'hui !

1962 : Elan extraordinaire, émancipation des pêcheurs, développement de la pêche artisanale et son appui fondamental : la conserverie. En 1964, la flottille de pêche de Saint-Jean-de-Luz compte 191 bateaux de pêche, 1200 pêcheurs, 13 conserveries, environ 2000 emplois, fabriquant 6340 tonnes de conserves de thon, 5190 tonnes de conserves de sardines, 271 tonnes d'anchois et 630 tonnes de salaisons d'anchois. A ces emplois s'ajoutent les emplois induits des ateliers, transports, bureaux etc... Le port de Saint-Jean-de-Luz, déjà premier port thonier français en 1952 devient en 1966 premier port sardinier avec 6750 tonnes grâce aux apports du Maroc et de la Mauritanie où travaillent les sardiniers congélateurs. En 1963 la 7<sup>ième</sup> campagne de Dakar démarre avec 32 bateaux et 473 personnes en déplacement.

### ...à aujourd'hui 2012. Contrairement à ce qu'on dit la pêche n'est pas finie!

Au quartier maritime de Bayonne, il y a 300 pêcheurs d'Hendaye à Capbreton en passant par l'Adour. A ceux là sont à ajouter 500 pêcheurs résidant ailleurs embarqués dans la flottille franco espagnole.

Au port de St Jean de Luz –Ciboure, 25 unités de pêche, 130 pêcheurs. La dernière conserverie, Saupiquet, a fermé ses portes il y a une quinzaine d'années. Quatre ou cinq entreprises travaillent le poisson local au niveau artisanal, comme les soupes de poisson et la fabrication de rillettes de poissons locaux avec divers conditionnements.

# Quels sont les atouts de la pêche actuelle ? Diversité des métiers, diversité des espèces, bonne infrastructure.

Il y a un avenir de la pêche en Iparralde. D'abord parce qu'il y a **plusieurs métiers** de pêche selon les saisons et il y a une bonne quarantaine d'acheteurs. La filière de production est constituée de 9 métiers de pêche: palangres, thon à la canne, filet bolinche, chalut de fond, chalut pélagique, chalut pour algues, filets droits, filets maillants divers, casiers. 12 palangriers pêchent le merlu de ligne qui a eu les honneurs d'une fête gastronomique. Il reste 4 bolincheurs grâce à la sardine, au chinchard,



















55

au maquereau. Pour le poisson divers, 3 chalutiers de fond ou classiques et 4 chalutiers pélagiques qui alternent avec le chalut de fond. A cela s'ajoutent une trentaine de fileyeurs sur Capbreton et St-Jean de Luz. La majorité des bateaux ont moins de 12 mètres. Il ne faut pas oublier les 15 couralins professionnels sur l'estuaire et l'Adour et une vingtaine d'armateurs sur Capbreton. Il n'y a plus de bateaux locaux à Dakar.

Autre atout : **la criée de Ciboure**, gérée par l'association de soutien à la criée (tripartite pêcheurs-mareyeurs-pêcheurs) est animée par une quarantaine d'acheteurs-mareyeurs, et a représenté une vente de 4 450 tonnes en 2011, pour une valeur de 15,419 millions d'euros. Les 4 premiers mois de 2012 ont été bons.

Atout majeur, **la ressource se repeuple**. Il y a 40 espèces de poissons commercialisés. Le gouf de Capbreton, golfe de Gascogne, internationalement appelée Biscay Bay, est un lieu de pêche particulièrement riche, comparable à 2 chaînes pyrénéennes séparées par un énorme gouffre qui descend jusqu'à 5000 mètres dont les parois et les canyons, sont des lieux d'habitat et de repeuplement pour les poissons. La pêche s'y maintient grâce à un plus grand respect de la loi de cantonnement de 1967 et au fait qu'il y a beaucoup moins de bateaux de pêche en activité. La mer se repeuple : l'anchois revient après 4 années d'absence, le merlu revient en quantité importante, et on assiste à une « tropicalisation » des eaux du Golfe, avec des espèces en masse comme le mérou, balistes, daurades coryphènes, espadons....

S'il est vrai que dans le Golfe du Mexique ou ailleurs il existe une raréfaction de la ressource à cause d'une surpêche et de la pollution non maitrisée ici, la pêche se maintient, malgré les conflits entre métiers et à propos des espèces (thon, anchois...), malgré les pressions des administrations, malgré la mondialisation et la pression touristique de la Côte basque. Le poisson local, bio par excellence, a de l'avenir et des jeunes continuent à croire en ce métier.

Un des défis majeurs du port de St-Jean-de-Luz demeure la mutualisation des efforts pour soutenir la pêche artisanale. Cette mutualisation est à réaliser en accord avec tous les acteurs dont le Comité Local des Pêches, le Conseil Général (concessionnaire), la CCI (sous concessionnaire) et aussi le Conseil Régional. Il appartient à ceux qui vont risquer leur vie en mer pour générer localement l'économie de pêche de s'entendre pour défendre leurs intérêts en mer et au port.

BALTXAN, un exemple de bonne santé de la pêche locale. Nous avions lancé avec ITSAS GAZTERIA (fondée en 1990), une petite coopérative d'économie solidaire nommée BALTXAN (« ensemble ») afin de soutenir les jeunes pêcheurs artisans. Avec l'aide de la Caisse d'Epargne et des fonds PELS on a commencé par attribuer 7 fois 5000 euros à 7 projets de jeunes pêcheurs remboursables à taux zéro, au fur et à mesure des ventes en criée à raison de 5% de ces ventes. De ces 7 projets à 5000 euros nous sommes passés maintenant à 29, avec l'appui logistique (gratuit !) de Logicoop et Herrikoa ! Nous avons donc quadruplé en 6 ans ! Il y a donc une jeunesse, des vocations et si on investit il y a des retours sur investissement, mais il faut veiller comme le lait sur le feu et maintenir entre tous le respect de la ressource halieutique (poissons).





















Il y a aussi une bonne infrastructure portuaire : une bonne criée informatisée, les pontons, des installations mises en place entre 2003 et 2004 par la CCI, concessionnaire du port, et le slip de carénage. Les indicateurs économiques tant de la criée que des organismes de gestion sont positives

A la place de la maison du port incendié, vient d'être érigé un lieu de vente directe. Dans cet incendie, nous avions perdu toutes les archives du Comité Local des Pêches (depuis plus de 60 ans) et du syndicat des marins. ALTXA MUTILAK a publié un livre de 430 pages Mémoire de la Pêche avec une mine de photos et informations. Toujours disponible. A noter que malgré les richesses du patrimoine maritime basque et l'action d'Itsas Begia, il n'y a toujours pas localement de musée de la pêche, comme il en existe dans tous les ports!

# La pêche, une réalité qui devient compliquée à comprendre par un terrien: pourquoi ?

Qu'est-ce qui a changé depuis 1962 ? En 1962 il y avait une unité : un port, une criée, un monde bien compact, une structure coopérative de pêcheurs, avec la puissante Itsasokoa fondée et dirigée par Koxe Basurco et son équipe. Aujourd'hui ce monde-là est éclaté, il y a un organigramme chargé d'une douzaine d'organisations. Logicoop, descendante d'Itsasokoa, formée d'une partie des armateurs, elle continue son activité malgré les secousses internes et externes. La coopérative « La Basquaise » créée en 1946, l'amatxi du port, joue un rôle important au niveau de l'avitaillement et de la représentation des pêcheurs à la criée. La vie syndicale est à marée basse. Le Comité Local représente toujours l'ensemble de la filière.

Avec l'Association de gestion de la criée, c'est l'OP, Organisation de Producteurs, qui est devenue une des organisations importantes. Les OP ont été mises en place en 1974 : c'est l'Europe qui décide de ce qu'on peut pêcher (quota) et de qui peut pêcher, quand et avec quel engin. Les quotas (quantités de poissons à pêcher) sont gérés par les OP : localement, c'est l'OP Cap Sud. On peut appartenir à une OP, ici en Bretagne ou ailleurs, sans vendre à la criée de ce port. Il y a des bateaux inscrits à l'OP Cap Sud pour acquérir des quotas mais qui ne viendront pas vendre à la criée de Ciboure. Si 4000 tonnes sont vendus (en première vente) à la criée de Ciboure, 14000 tonnes, environ, sont pêchées par les « franco-espagnols » immatriculés BA, soit une quarantaine de bateaux inscrits au quartier maritime de Bayonne.

C'est la mise en pratique de l'Acte Unique européen avec la libre circulation des bateaux, des marchandises, des capitaux... On peut très bien, avec un bateau immatriculé à Bayonne, par conséquent avec pavillon français, avoir les quotas attribués par l' OP de Saint-Jean-de-Luz, aller pêcher en Irlande, débarquer dans un port irlandais, et le vendre à, Santander, La Corogne ou Ondarroa et occasionnellement à la criée de Ciboure. Chose impensable il y a 50 ans ! Fait paradoxal, la criée de Ciboure est environ au vingtième rang, alors que le quartier maritime de Bayonne en totalisant ainsi environ 18 milles tonnes (avec les franco espagnols) de poissons capturés est un des premiers du littoral français après Boulogne.



















58

**Un concurrent de taille l' Aquaculture.** Pour la première fois de l'histoire de l'humanité, en 2012, l'aquaculture fournit plus de protéines que la pêche elle-même! Comment faire face au panga du Vietnam, un panga d'aquaculture médiocre? Là on rejoint les agriculteurs dans ce qu'on appelle la traçabilité « Sor marka », vendre du poisson pêché à tel endroit, par tel bateau... Il faut aider le consommateur à faire la différence entre un *panga* vietnamien et un merlu de ligne ou un poisson frais de chalut!

### Une belle innovation : du poisson dans le panier de la ménagère du Pays basque intérieur.

De 1960 à nos jours le marché du poisson a totalement changé. Il est soumis à la mondialisation : 80% du poisson consommé en France est importé. Foronda, aéroport de Vitoria, est le premier port de pêche du Pays Basque avec 15000 tonnes par an de merlu frais qui viennent en avion de Namibie et d'Argentine, à un prix de 2,50 euros/kg alors que nos pêcheurs doivent le vendre au minimum à 7 euros... Il faut faire face au marché, trouver de nouvelles niches.

Avec l'appui de l'AXE 4 (fonds européens) et l'impulsion du Comité Local, le port de Saint-Jeande-Luz a présenté plusieurs projets pour travailler sur la commercialisation du poisson. Maintenant à Baigorri, à St-Jean-pied de port, St-Palais, Hasparren, Mauléon, on commence à cuisiner du merlu ou du chinchard alors qu'avant on se limitait surtout à la morue. Maintenant il y a le « panier », ou le « colis » similaire aux AMAP : des centaines de familles, régulièrement, s'abonnent à un colis, à raison de 20 ou 30 euros/mois. La coopérative LOGICOOP gère ce marché riche de 1300 clients répartis dans 12 points de vente de la côte et de l'intérieur. Avec l'aide de l'axe 4, les femmes de pêcheurs de l'association UHAINA ont établi un petit livret comprenant des menus pour dix neuf poissons de mer, donné à tous les acheteurs de l'intérieur. Sans aller à l'encontre des poissonniers et mareyeurs, cette forme de commercialisation est un plus. Il y a aussi une vente directe sur le port de Ciboure avec un abri flambant neuf pour 3 bateaux actuellement, pouvant abriter 4 autres, ainsi qu'une vente directe à St-Jean-de-Luz où les luziens viennent en nombre important acheter directement aux pêcheurs. Diversité des espèces, diversité des métiers et aussi une très bonne formation des pêcheurs grâce au Lycée maritime d'Aquitaine, un des meilleurs de France. Si avant, on formait des mousses pour la pêche, maintenant sur 10 élèves qui sortent du lycée maritime, peutêtre 2 iront réellement à la pêche, les autres se tourneront vers d'autres métiers : l'offshore, le pétrole, le commerce, la marine nationale, la plaisance etc.... La mer ouvre des perspectives pour de belles carrières.

Les pêcheurs et la Mer partagée. En 1962, le pêcheur était « maitre à bord » en mer... Aujourd'hui on parle de la « mer partagée », le pêcheur est obligé de composer avec d'autres acteurs : les écologistes, le tourisme, les pêcheurs plaisanciers, les aires marines protégées, les éoliennes, les élus, toute une série d'autres acteurs qui font que le pêcheur, lui-même, est obligé de





















composer. Aujourd'hui il est évident que le défi des pêcheurs d'ici comme d'ailleurs, c'est de montrer que sa pêche est respectueuse de l'environnement, des ressources, des hommes, de l'avenir.

La Pollution et le souci de l'environnement. Continuerons-nous à mettre la planète en l'air ? Quand je naviguais, comme cuistot, tous les déchets, les huiles de friture, repartaient en mer... Depuis 1995 grâce à l'association Itsas Gazteria puis IMA, les pêcheurs du port de Ciboure ST Jean de Luz, ramènent les déchets à quai ... Une action nommée ITSASOA est en cours de réalisation. Il s'agit de pallier au tout diesel, en utilisant comme carburant des HVP, huiles végétales pures. Une vingtaine d'agriculteurs locaux produisent des tourteaux à partir des graines de tournesol. Les 2/3 de la production produisent de l'alimentation pour le bétail et le tiers restant produit de l'huile végétale, déjà utilisée dans les tracteurs et aussi les camions de BIZI GARBIA. Actuellement 2 bateaux de pêche sortent du port au diesel et pendant tout le reste du temps fonctionnent à l'huile végétale pure fournie par une filière directe locale. Une expérience unique en Europe qui donne entière satisfaction!

Il demeure une question délicate qui devra un jour être éclaircie, la gestion des déchets nucléaires et leur rejet en mer.

EUROPE : quel défi ? En 20 ans l'Europe a perdu plus de la moitié de sa capacité de pêche. Au nom du fait qu'il fallait limiter les bateaux. L'Europe a offert sur un plateau le marché du poisson aux importateurs. Si l'on veut que la pêche vive il est urgent de changer de cap. En particulier, un combat est livré au niveau européen par la pêche artisanale contre les QITs (Quotas individuels transférables) que la commission européenne voudrait mettre en place pour la prochaine PCP (Politique communautaire des Pêches qui démarre en 2013). L'Islande avait appliqué ce système des QITs où les quotas étaient attribués à une poignée de gros armateurs. Conséquence logique : les petits pêcheurs ont disparu et ce fut le fiasco de la pêche islandaise. Ayant appris la leçon, l'Islande a refusé ce système et revient à des quotas gérés par des communautés de pêcheurs artisans comme c'était le cas chez nous, avec les cofradias, à partir du XIV ème siècle. L'Europe et les divers gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires et urgentes pour le maintien de la pêche artisanale : tenir compte de la parole des pêcheurs et pas seulement des scientifiques et des environnementalistes. Permettre aux communautés de pêcheurs de gérer leurs captures. Dynamiser le marché du poisson local. Soutenir l'accession des jeunes à l'armement. Aider tout ce qui va dans le sens d'une mer propre et d'un développement durable. Réfléchir entre tous à l'avenir de la pêche dans le Golfe de Gascogne : quelle pêche veut-on y développer ?

### Iparalde, l'Europe, le Monde

Un véritable scandale planétaire : la spoliation des eaux du Tiers Monde. Les protéines de la mer entrent dans l'alimentation de base de 1 milliard d'habitants. Cette alimentation est saccagée par la pèche industrielle. Voici des données qui devraient faire réfléchir : 12 millions de pêcheurs artisans, dont 90% d'asiatiques, capturent 30 millions de tonnes de poisson, sans rejet de poissons en mer, en dépensant 3 millions de tonnes de carburant. Face à cela, 500 000 Pêcheurs industriels capturent la



















même quantité (30 millions de tonnes), avec 10 fois plus de carburant, en rejetant en moyenne 20 millions de tonnes par-dessus bord. Cette pêche industrielle reçoit 5 fois plus de subventions internationales que la pêche artisanale.

La vraie question: comment vivre sur cette planète terre où l'on approche des 7 milliards d'habitants sans compromettre la vie des générations futures, en respectant les écosystèmes marins et terrestres, qui contiennent les réserves nourricières de l'humanité ?

60

### Article de Sud Ouest Mardi 12 Juin 2012 Témoignage de Mikel Epalza<sup>55</sup>

Rédigé par Estelle Bourg & Illana Draï - « ambassadrices de la mer »

### « L'océan n'est pas une banque »

Prêtre du diocèse de Bayonne, ordonné il y a 39 ans, Mikel Epalza œuvre au sein de l'association "Mission de la mer", à la fois association 1901 et mouvement de l'Eglise catholique. Son cap reste inchangé : soutenir la communauté des marins du Pays basque. Contre vents et marées et avec une certitude : la protection de l'océan passera aussi par la sauvegarde du métier de pêcheur.

### Vous êtes aumônier des gens de mer au Pays basque, ça consiste en quoi ?

J'accompagne dans leur vie les pêcheurs mais aussi leurs familles, et les marins de commerce en escale. C'est rencontrer ces personnes dans leurs moments de vérité, être présent aux événements de mer. Qu'ils soient tragiques, telle la disparition il y a 4 ans d'un membre du Santa Rita\*, ou porteurs d'espoir comme lorsqu'un jeune pêcheur fait appel à notre coopérative (Baltxan, ensemble en basque) pour financer l'achat d'un bateau. Avec la participation de la Caisse d'Épargne et jusqu'à 5 000 €, il bénéficie d'un prêt à taux zéro qu'il rembourse à raison de 5 % de la mise en criée. J'ai donc un rôle de soutien spirituel et social. Lors d'un enterrement de marin, je peux mettre en relation l'épouse du défunt avec une association des pensionnés et veuves de la marine. Le but est de mettre en réseau : chacun est une perle, mais c'est le collier qui fait la richesse. J'essaie d'être un de ces fils qui font le lien entre les gens et les rendent plus forts, ensemble.





















<sup>55</sup> Auteur de La mémoire des pêcheurs, numéro spécial de la revue Altxa Mutillak.

\*Le Santa Rita II a secouru le 17 mai dernier trois marins luziens dont leur fileyeur avait sombré au large de Mimizan.

### Pour tisser ce filet de l'humanisation de la mer, vous œuvrez dans bien des projets. Outre Baltxan, quelques exemples ?

Nous avons créé plusieurs associations. La 1<sup>re</sup>, Uhaina, avec les femmes de marins, afin qu'elles ne s'habillent pas à jamais en noir après un deuil, mais qu'elles portent les couleurs de l'espoir. La 2<sup>e</sup>, Itsas Gazteria (Jeunesse de la Mer) , est destinée à aider les jeunes pêcheurs mais aussi à donner parole et dignité à toute une profession. En 1995, avec l'opération "Déchets à quai", les marins se sont mobilisés pour ramener à terre leurs déchets mais aussi ceux cueillis en mer dans les engins de pêche, participant ainsi à la prise de conscience générale. Cette même année 1995, nous avons créé l'association Escale Adour, qui a ouvert au port de Bayonne (Tarnos, Boucau, Anglet, Bayonne) un foyer accueillant les marins de commerce en escale. Une maison où ils sont comme chez eux et où ils peuvent communiquer avec leur famille.

### Le métier de pêcheur est-il toujours aussi dangereux ?

Pendant longtemps, en Galice, c'était « Femme de marin, femme de chagrin ». La « Costa do Morte » (côte de Galice) prenait la vie à 100 pêcheurs chaque année! Aujourd'hui, on est sorti de cette fatalité. En Galice et ailleurs, il y moins de morts mais toujours de nombreux accidents. Des vies sont sauvées grâce à la formation des équipages qui appliquent les procédures de sécurité et disposent de matériel de survie performant. Il y a aussi la météo qu'on sait mieux anticiper. Avant, on allait pêcher en flottille et on s'entraidait en cas de pépin. Aujourd'hui, il y a toujours de l'entraide mais on navigue moins en groupe. La mer reste mangeuse d'homme...Derrière le poisson que le terrien achète, il y a des hommes qui prennent des risques pour le pêcher.

# Vous êtes un observateur, un acteur, et même un "pêcheur de souvenirs" de la pêche basque. Quelle est son identité et comment a-t-elle évolué ?

Parlons du quartier maritime de Bayonne, qui s'étend d'Hendaye à Capbreton, sans oublier Dakar. Déjà, cette zone est naturellement privilégiée : le gouffre de Capbreton abrite une flore et une faune riches et variées (plus de 40 espèces pour les poissons). Au début du  $20^{\text{ème}}$  siècle, il y avait une vraie unité de chaque côté de la frontière du fait de la langue (euskara) et de techniques communes : on pêchait la sardine depuis une traînière (voile-aviron). On pêchait du merlu avec une poignée de lignes ... Après al deuxième guerre, St Jean de Luz / Ciboure est devenu le  $1^{\text{er}}$  port sardinier de France, avec la "bolinche" (filet tournant-coulissant). À cette époque, il y avait 20 conserveries ! Dans les années 1950, la pêche au thon a fait sa révolution avec une nouvelle méthode —la pêche à la canne, à l'appât vivant- mise au point par des pêcheurs açoriens de San Diego aux USA. L'importation de cette technique a porté le nombre de thoniers à 110 et a généré la pêcherie importante basée à Dakar à partir de 1956. Voilà pour la "carte postale"...





















### Les choses ont beaucoup changé aujourd'hui?

Énormément. Il y a du positif, avec une criée informatisée, une activité diversifiée (neuf métiers), une formation reconnue (lycée maritime de Ciboure), une flotte surtout de pêche côtière (essentiellement des 12m et moins). La tendance est à valoriser la pêche artisanale locale (bague de traçabilité apposée aux prises concernées). Faut dire que depuis l'Acte unique européen de 1992 (libre circulation des marchandises, services, capitaux et personnes) et l'ouverture du marché européen au marché mondial, plus de 80 % du poisson consommé de France est importé. La législation européenne permet à un armateur espagnol d'acheter un bateau français et de récupérer le pavillon et le quota de pêche qui va avec. 40 "franco-espagnols" (avec 500 pêcheurs) sont immatriculés au quartier maritime de Bayonne qui enregistre en plus de ceux-ci 65 bateaux avec 300 pêcheurs aujourd'hui. La Mission de la Mer n'est pas favorable aux concessions de pêche transférables prévues dans la Politique Commune des Pêches 2013-23. Des communautés de pêche vendront leurs quotas et gagneront de l'argent sans mettre une canne à l'eau! Les plus riches achèteront les quotas et les plus petits ne pourront plus faire face.

# Selon vous, il faut à la fois défendre la ressource (la mer) et le métier (pêcheur). Pourquoi ?

La mer est la base de la ressource de notre planète. Nous devons la préserver si nous voulons continuer à exister. Mais je ne crois pas à un océan sanctuaire, où tout serait beau et l'Homme le méchant. Le pêcheur doit respecter la mer. Il ne doit pas la concevoir comme une banque virtuelle où il irait non plus chercher du poisson pour vivre mais du capital pour s'enrichir. Le pêcheur doit être un jardinier de la ressource halieutique. Il l'ensemence, avec les appâts de la pêche au merlu par exemple (sardine congelée). Il la préserve, en prélevant hors des zones de frayère et en-dehors des périodes de ponte. Avant, le pêcheur était seul maître en mer. Aujourd'hui, il doit partager l'océan avec les environnementalistes, les énergies alternatives (hydroliennes et éoliennes en mer), les plaisanciers, l'industrie touristique... Le pêcheur a ses droits et aussi ses devoirs. La société doit aussi tout faire pour conserver ce métier car les pêcheurs sont les seuls hommes à habiter la mer, tous les jours de l'année, et à pouvoir raconter quel est l'état réel de l'océan. En cela, ils en sont des observateurs indispensables, assurant une veille environnementale: changements climatiques, pollutions... Des informations qu'ils partagent déjà avec l'administration et le monde scientifique. Il faut à la fois sauvegarder al ressource et sauvegarder les savoir faire, les métiers de la mer. C'est le défi à relever durant les prochaines années par tous les acteurs qui agissent dans le monde de la pêche.

- « Le pêcheur ne doit pas concevoir la mer comme une banque où il irait non plus chercher du poisson pour vivre mais du capital pour s'enrichir. »
- « Les pêcheurs sont les seuls hommes à habiter la mer, à pouvoir dire la vérité. Ils en sont des observateurs indispensables. »



















### SYNDICAT DES PECHEURS PROFESSIONNELS DE LA GIRONDE

Siège social à BLAYE

**Président** Ludovic ZECCHI 5 TEYAC – 33420 MOULON 06 62 36 58 25

Secrétaire Générale Jacqueline RABIC

Domaine de Roland 33880 BAURECH TEL ET Fax O5 56 21 33 08 – 06 16 33 29 02

E mail: j.rabic@orange.fr

# TEMOIGNAGE DE LA DEFENSE PATRIMONIALE DES POISSONS MIGRATEURS PAR LES PECHEURS PROFESSIONNELS DE LA GIRONDE

Depuis des millénaires les poissons migrateurs tels que la lamproie, l'alose, le saumon, l'esturgeon.... sont venus de la mer se reproduire dans les eaux douces du haut du bassin de la Garonne alors que la civelle venant de son lieu de naissance de la mer des Sargasses arrivait par le Gulf Stream pour grossir sur le littoral et dans les rivières jusqu'à leur source puis repartait se reproduire, lors des nuits sombres d'automne au moment des coups d'eau vers sa frayère unique de la mer des Sargasses.

La population des migrateurs a bien marqué l'évolution de l'homme en leur assurant une nourriture variée en protéine depuis le temps des chasseurs-cueilleurs fréquentant les bords des rivières avec les grottes pour abris et les poissons pour nourriture d'appoint. Ceci bien avant la sédentarisation et l'apparition de l'agriculture.

Le temps passant, tous les riverains des estuaires et rivières profitaient de ces pêches saisonnières qui rythmaient le temps... l'hiver grands saumons, civelle en abondance sur les bords des berges, puis lamproie jusqu'au début du printemps, avec dès la venue des pâquerettes la pêche de l'alose, des saumons et truites à la senne puis au filet maillant ainsi que pour l'esturgeon à l'automne dont la taille plus importante procurait une nourriture très prisée et abondante avec dès le début du  $20^{\grave{\rm eme}}$  siècle la production de caviar en Gironde.

L'amélioration du niveau de vie de la population permet l'achat de filets, bateaux. La concurrence sur les lieux de pêche devient rude entre pêcheurs professionnels marins et fluviaux s'acquittant de cotisations sociales et cette population très nombreuse et opportuniste qui arrivait sur les lieux de pêche dès qu'elle avait connaissance de la montée des «pibales » ou civelles. Ce commerce devenant de plus en plus important et lucratif vu la demande espagnole pour ce produit très recherché et qui permettait « d'arrondir ces fins de mois » en fin d'année.

A cette époque, l'organisation de la pêche était scindée en Gironde :





















63



- en une partie marine de l'estuaire de la Gironde du Bec d'Ambès (limite de salure des eaux) à la ligne transversale de la mer (marin pêcheur cotisant à l'ENIM),
- et une partie fluviale régie par les adjudications des lots de pêche attribuées tous les 5 ans à des adjudicataires dont la majorité n'était pas des pêcheurs professionnels mais bien souvent des notables qui sous-louaient les portions de rivière aux pêcheurs professionnels, déclarés à au régime social agricole en concurrence avec des pêcheurs amateurs aux engins, titulaires de licences de «petite pêche » attribuées par ce même adjudicataire.

Entre la limite de salure des eaux et la remontée des marées, on trouvait des « zones mixtes (où la circulation des bateaux était sous juridiction maritime) et des « anciennes eaux mixtes » (avec gratuité des licences pour les marins qui, avant 1926, étaient enrôlés dans la marine). Les licences étaient octroyées par la Direction de l'Agriculture de Bordeaux — licences professionnelles tous engins et licences amateurs ; ces dernières (au nombre de 7) permettaient à certains amateurs de pêcher comme des professionnels, mais sans les charges ! D'où de nombreux conflits à la fois pour le marché et pour les espaces de pêches (notamment à la saison des civelles).

Les organisations de pêche aux filets et engins de l'époque sur la Garonne et la Dordogne étaient dirigées par des Présidents non professionnels (extracteur de gravier ou élu local) désirant augmenter au maximum le nombre de leurs adhérents afin de concurrencer le nombre important de représentant des pêcheurs aux lignes pour avoir un poids plus important au sein du Conseil d'administration du Conseil Supérieur de la Pêche.

En 1966, la saison de pêche à la pibale ayant été bonne, les organisations de pêche demandaient une augmentation de 80 licences de pêche amateurs à la pibale.

Cette annonce provoquait « une levée de boucliers » des pêcheurs professionnels de la Gironde dans le domaine fluvial.

Manifestation agitées entre amateurs et professionnels jusqu'à provoquer l'intervention de la gendarmerie pour arrêter les troublions.

Conséquence : demande de l'autonomie de la pêche professionnelle au sein de la Fédération Nationale des pêcheurs aux filets et Engins afin d'obtenir directement les timbres piscicoles nécessaires sans passer par les instances amateurs.

Les pêcheurs professionnels s'opposaient également au Conseil Supérieur de la Pêche qui, sous la pression des pêcheurs de saumon aux lignes, avait déclaré « l'anguille comme espèce nuisible » et encouragé sa destruction par les gardes de pêche dans les eaux de première catégorie (cela a duré jusqu'en 1985 date où le statut nuisible a été retiré par le Ministère – grâce aux interventions des marins pêcheurs du CIPE<sup>56</sup>). La profession était déjà à l'époque inquiète de ces destructions massives de géniteurs potentiels.

Dès 1971, nous avons participé à la création de la «Commission Estuaires » au CNPMEM où les dossiers concernant la pêche des poissons migrateurs étaient étudiés et les professionnels étaient partie prenante malgré la résistance des amateurs.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Comité Interprofessionnel de la pêche des poissons migrateurs et des Estuaires.





















L'esturgeon *Acipenser Sturio* faisait l'objet de la réputation de Blaye pour la préparation du «caviar de Gironde». Le sous-préfet de Blaye désirant faire quelque chose pour cette espèce en voie de disparition a organisé des réunions qui se sont soldées par un échec devant le blocage des pêcheurs amateurs aux engins qui désiraient continuer leurs pêches.

Dans le Tarn- et- Garonne, nous apprenons le début de la construction du barrage de Malause pour alimenter la centrale hydroélectrique de Golfech. Cette construction a entrainé la suppression des lots de pêche excluant de cette zone la pêche professionnelle.

Le barrage, non équipé de passe à poisson (et encore actuellement) a stoppé la remontée des grandes aloses sur les frayères situées amont pendant plus de 12 ans jusqu'à ce que l'on construise un ascenseur à poisson à la centrale nucléaire pour compenser les pertes de surfaces de frayères d'alose estimées par les études de Cassous-Leins en 1981.

« L'épopée de la pêche estuarienne » débute réellement avec des interventions législatives au Sénat en 1972 pour l'interdiction de vente des pêcheurs amateurs aux engins et filets (civelle, alose, lamproie, esturgeon) et des pêcheurs aux lignes (saumon). Après deux passages au Sénat à l'unanimité, les députés refusent la loi sous la pression des pêcheurs amateurs. Le Ministère de l'Environnement met alors à plat toute l'organisation de la pêche dans les eaux continentales et une loi pêche dite « loi Chauty est présentée en 1984. Elle reconnait la pêche professionnelle, mais ne la distingue pas vraiment de la pêche des amateurs aux engins.

Défendre des espèces patrimoniales comme les poissons migrateurs n'a pas été chose facile au sein d'une région considérant la pêche comme dû et une activité de complément. Comme le disait le Président des pêcheurs amateurs aux engins de Gironde au Ministère de l'Environnement « le braconnage étant préférable à l'agression des personnes âgées ». Nombre de petites et moyennes entreprises étaient obligées de fermer par manque de personnel en saison de pibale.

En mars et décembre 1975, les pêcheurs professionnels de la Gironde ont barré par deux fois l'estuaire de la Gironde pour demander la protection des poissons migrateurs, la libre circulation sur leurs axes de circulation et l'interdiction de l'extraction des granulats<sup>57</sup>.

Dès 1974, on projette la construction de la centrale nucléaire de Braud Saint Louis dont la première tranche fut mise en route en 1981. Les pêcheurs professionnels font de constantes interventions à l'extérieur et à l'intérieur de l'entreprise. Participation constructive pour l'amélioration du pompage des eaux de refroidissement et concertation pour la mise en place de tambours filtrants afin d'éviter l'entrée des déchets et poissons dans les conduites de refroidissement qui seront mises, sous conseil du Cemagref<sup>58</sup>, en basse pression pour limiter la

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Qui fera un état des lieux de la Gironde en 1979 (point zéro). Un arrêté préfectoral prévoit l'étude de la faune circulante de l'estuaire de la Gironde sur la période 1979 ...2012 pour évaluer les redevances environnementales qui sont prélevées par le Port Autonome de Bordeaux. Nous n'avons toujours pas connaissance des projets environnementaux de protection halieutique, sauf pour ce qui concerne l'ouverture de l'ile de Macau pour le passage des saumons qui étaient bloqués depuis des lustres par la digue de Macau limitant ainsi la remontée des saumons de mer vers le haut bassin. Travaux qui avaient été refusés antérieurement par le port autonome de Bordeaux.





















<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Interdiction obtenue dans le lit mineur en 1976 en Garonne et Dordogne.



destruction des organismes vivants. Malgré cela de nombreux juvéniles sont détruits par millions et on estime par que 40 tonnes de crevettes blanches sont broyées ce qui est l'équivalent des captures.

A la même période, on construisait la centrale de Golfech qui réclamait notre vigilance afin que l'on prenne le maximum de mesures pour protéger la reproduction des aloses et la remontée des anguilles en amont. De 1981 – 1984, mise en place de l'ascenseur de Golfech lors de la construction de la partie nucléaire en collaboration avec le CSP et les pêcheurs aux lignes intéressés par les migrateurs. Une deuxième porte est installée pour faciliter la remontée des aloses en 2011.

En 1978, création du Comité Interprofessionnel des Pêches d'Estuaires (CIPE) au sein du CNPMEM qui nous a permis d'avancer dans la connaissance des pêches de civelle et d'anguille et de travailler en concertation avec le Ministère de l'Environnement.

La même année création de l'Agedra, à la demande du préfet de la Gironde pour l'utilisation de l'eau chaude de la centrale de Braud à des fins d'aquaculture et pour œuvrer dans la protection du milieu naturel. Cette association nous a permis de commencer le programme de marquage et suivi des juvéniles d'esturgeon en association avec le Cemagref qui mettaient en place des projets d'étude dans le cadre des programmes Life 1 et 2 puis 3 débouchant sur la reproduction de *sturio* maintenus en stabulation à Saint Seurin sur l'Isle et l'alevinage de juvéniles issus de la reproduction contrôlée en 2012.

En 1980, création de la station de Vitrac par les pêcheurs professionnels pour la reproduction du saumon sauvage capturés en Loire et Adour. En 1989, association avec les pêcheurs aux lignes pour créer la structure technique MIGADO pour suivre les opérations de production de juvéniles de saumons, les actions de repeuplement et assurer le suivi des remontées à l'ascenseur de Golfech.

En 1988, création de la CNAPPED avec un rôle moteur des pêcheurs professionnels de la Gironde ; association regroupant toutes les associations de pêche professionnelle en eau douce de France.

Depuis 1995, l'association agrée départementale des pêcheurs professionnels de la Gironde assure un appui technique aux entreprises de pêche avec l'aide financière des Collectivités Territoriales.

La mise en fonctionnement de l'ascenseur de Golfech pour la remontée des aloses a permis une abondance de l'alose pendant plus de 15 ans. C'est pourquoi, nous pouvons penser que l'aménagement des ouvrages avec des passes à poisson efficaces et correctement permettent de limiter le blocage des migrateurs à l'aval des barrages.

C'est aussi le cas pour le saumon qui a pu passer jusqu'à Toulouse et arriver très haut sur le bassin de la Garonne.

Malheureusement cela n'a pas suffit. Tout s'est dégradé progressivement : diminution du passage des grandes aloses à l'ascenseur, envahissement progressif des silures en aval du barrage et dans la passe ce qui provoque une prédation très forte sur tous les migrateurs, silures introduits par les pêcheurs aux lignes et les marchands de matériel de pêche; sécheresse et canicule de 2003. La réponse des scientifiques reste toujours la même : trop de pêche !!!! Moratoire de 5 ans sans soutien financier pour la profession estuarienne à part exceptionnellement les 2 premières années sur un solde de subvention non utilisée et venant de la pollution du Prestige.

Après 5 ans de démarche auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et compte-tenu de l'augmentation du bouchon vaseux et de sa remontée très significative dans l'estuaire de la Gironde, nous avons pu convaincre de la nécessité de mesurer les matières en suspension et mieux connaître



















la qualité des eaux estuariennes. Création du réseau Magest pouvant suivre l'évolution de la qualité des eaux en continu sur 5 stations Marel<sup>59</sup> mises au point par Ifremer et mesurant la température, la salinité, les MES et l'oxygène de l'estuaire dynamique de la Gironde. Ainsi nous avons constaté la remontée pendant les 5 mois d'étiage hivernal 2011 – 2012 de la salinité jusqu'à 30 kilomètres en amont de Bordeaux et des situations d'hypoxies et d'anoxies dans l'estuaire durant une bonne partie de l'année.

La fermeture de l'anguille et de l'alose feinte suite à la contamination par les PCB (aucune connaissance des sources) pour des raisons de santé publique a sonné encore plus une profession de pêche artisanale traditionnelle à qui l'on demande constamment des restrictions comme si elle était la seule responsable de la dégradation des milieux aquatiques.

Les organisations Nationales CNPMEM et CONAPPED ont porté plainte contre ces pollutions et l'on attend d'avoir des réponses qui tardent pour ceux qui sont privés de travail.

Suite à nos interventions, nous avons obtenus des analyses complémentaires qui nous ont permis de faire ressortir que les anguilles de petit calibre (inférieures à 50cm étaient en dessous des normes admissibles et donc commercialisables. Mais l'estuaire de la Gironde et la Garonne jusqu'à Langoiran sont toujours interdite de pêche à l'anguille - sans oublier l'interdiction de pêche et consommation de l'alose feinte dans le département de la Gironde.

A plusieurs reprise nous avons demandé une étude sur « les hommes de l'eau et les hommes de la terre » sans beaucoup de succès sauf un soutien au Grenelle de la Mer par l'architecte des Bâtiments Maritimes de France qui également était confronté à l'incompréhension entre ces deux communautés.

Que de luttes pour la reconnaissance des poissons migrateurs et de la défense d'une profession estuarienne dont personne n'avait l'envie de s'occuper jusqu'à ce qu'elle se rebelle en 1966 et qui depuis a du mal à se faire accepter avec ses différences et ses spécificités, ses rythmes de travail soumis à celui des marées.

Malgré tous ses efforts d'organisation, de présence, de participation, nous n'avons pas trouvé dans notre bassin l'aide que nous aimerions avoir pour changer une gouvernance bien souvent éloignée de nos préoccupations.

Avons- nous encore l'énergie de se battre face à l'immobilisme des uns et le conservatisme des autres nantis pour arriver à conserver un métier ancestral nécessaire à la régulation des écosystèmes dont la valeur ne peut être appréciée au même titre que celle d'un kilowatt ou d'un kilo de mais !

Histoire d'une véritable odyssée de 40 ans avec l'espoir de préserver les espèces et d'arriver en fin de compte à ne récolter que le néant.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Pauillac, Bordeaux, Portets- sur- Garonne et Libourne























# Naissance et fonctionnement d'un réseau européen : AKTEA réseau Européen des organisations de femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe

Katia Frangoudes, UMR AMURE / Université de Bretagne Occidentale

Le réseau Européen AKTEA qui regroupe les organisations des femmes de la pêche et d'aquaculture. AKTEA est le résultat d'un projet européen (acronyme FEMMES) de recherche financée par le 5ème PCRD (2002-2005) qui amené les femmes de la pêche et d'aquaculture originaires des différents Etats membres et les chercheurs à se rencontrer pour échanger des expériences sur le rôle des femmes de la pêche dans l'espace privé (entreprise familiale) et dans l'espace public (organisations des femmes et politique publiques) pendant trois ans. La dynamique créée par ce programme allait disparaître à sa fin faute à des moyens financiers pour continuer de travailler sur cette thématique. Certaines associations des femmes et les chercheurs qui étaient à l'origine du programme européen ont décidé de continuer cette aventure transnationale en constituant un réseau européen des femmes de la pêche et d'aquaculture et ceci malgré le manque des financements. C'est ainsi que le réseau AKTEA s'est constitué en 2006 à Ancona en Italie.

### Les membres d'AKTEA

Les membres de AKTEA sont les organisations transnationales, nationales, régionales ou locales ayant comme membres des conjointes des armateurs de la pêche, des matelots (marins pêcheurs), conjointes d'aquaculteurs/conchyliculteurs, les ramasseuses de coquillages et les ramendeuses artisanales de filets. Il s'agit des organisations indépendantes et bénévoles qui fonctionnent en dehors des organisations des pêcheurs et d'aquaculteurs sauf celles des ramasseuses de coquillages en Galice.

#### **Actions**

AKTEA représente donc les revendications des femmes de la pêche qui ne sont pas représentées ni par des syndicats ni par les organisations professionnelles des hommes puisque le rôle qu'elles jouent au sein des entreprises familiales est rarement reconnu et ceci malgré l'existence d'un cadre législatif européen qui permet une telle reconnaissance. (Directive du CE 86/613 remplacée par la directive 2010/41-UE du Parlement et du Conseil).

Depuis 2006, le réseau AKTEA œuvre au niveau européen et national, à travers ses organisations membres, pour la reconnaissance du travail des femmes dans ces activités dominées par les hommes pour enfin aboutir à une égalité entre les hommes et les femmes. A titre d'exemple, nombreuses conjointes sont en charge des tâches administratives, comptables, la vente des produits, la réparation des filets, la vente des produits de la mer, les activités de diversification sans oublier les tâches ménagères, les enfants et de les relations au sein de la communauté.



















68

Les autres revendications du réseau sont : l'accès à des formations professionnelles, l'entrée des femmes dans les organismes de décision en matière de gestion des ressources (CCR, CCPA et organisations nationales), la défense de la pêche artisanale et des communautés de pêches, etc.

La richesse de cette organisation et de son action sont basées sur les échanges entre femmes où les unes apprennent par les expériences des autres. Un certain nombre des projets ou actions réalisées par une organisation dans un pays se produisent l'année d'après dans un autre. Par ailleurs, la participation des chercheurs dans ces réunions offre aux femmes la possibilité de se former sur des thèmes qui possèdent peu des connaissances telles que la gestion de ressources. L'année dernière la rédaction d'une réponse au livre vert a permis d'expliquer les principes de la PCP.

### Difficultés

L'organisation des rencontres annuelles du réseau est difficile, la crise actuelle ne l'a pas épargnée, bien que les femmes n'hésitent pas à chercher des moyens financiers au niveau local pour payer leur voyage et leur logement. L'effort financier individuel est assez important mais elles tiennent à l'existence du réseau. Le principal problème dont le réseau fait face est la question des langues, car peu parmi elles peu parlent des langues étrangères et sans interprétariat est difficile de communiquer entre citoyen européen et même si on souhaite une Europe commune pour tous. Le coût d'interprétariat est très élevé est difficile à financer. AKTEA ne peut pas chercher des moyens financiers car c'est un réseau transnational et aucun financement n'est prévu pour de telles organisations par le Fond Européen Pêche. Dans le cadre du FEP seulement les organisations nationales peuvent bénéficier des financements (axe 3) mais à l'exception de l'Espagne aucun autre Etat Membre n'a financé une organisation de femmes. Ainsi la plupart du temps les chercheurs se transforment en interprètes.

### Réponse du réseau AKTEA au livre vert pour la réforme de la Politique Commune de Pêche

Le livre vert publié par la commission portant sur la réforme de la PCP a ignoré le rôle joué par les femmes dans le secteur de la pêche. Donc le réseau AKTEA a décidé de participer dans le processus de consultation organisée par la commission en préparant sa réponse. Une première version a été préparée par la facilitatrice du réseau qu'elle soumise au bureau de réseau pour discussion. La version révisée a été présentée et discuté lors de la réunion annuelle du réseau et ensuite mise sur le site de la commission.

« Derrière chaque bateau, il y a une femme, une famille, une communauté »

Le réseau européen AKTEA, qui regroupe les organisations de femmes de la pêche et de l'aquaculture, note que le livre vert 2010-2020, préparé par la Commission européenne et soumis à





















la discussion des acteurs européens, ne fait aucune référence au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon les articles 2 et 3 du Traité européen, ce principe doit être pris en compte dans l'ensemble des politiques européennes. Il faut souligner que si le précédent Livre Vert (2000) mentionnait le mot « femme » une seule fois, le nouveau texte ne le mentionne pas du tout. Le réseau AKTEA est surpris par cette absence et il a décidé de faire connaître aux rédacteurs du livre vert d'une part la contribution des femmes dans le secteur de la pêche et d'autre part ses propres revendications et idées par rapport la gestion des ressources et la survie des communautés de pêche.

### Les femmes dans les organisations de gestion des pêches

Les femmes font partie intégrante du secteur de la pêche et des activités connexes et leurs organisations participent à la gestion des pêches à tous les niveaux. Lors de l'évaluation à miparcours des CCR, la Commission européenne a répondu positivement à la demande d'AKTEA de permettre aux organisations de femmes de la pêche de siéger dans les CCR. Aujourd'hui, elles siègent dans tous les CCR à l'exception du CCR stocks pélagiques et du CCR pêche en haute mer. Répondant à l'invitation formulée par le Commissaire, le réseau AKTEA envisage également de participer au Comité Consultatif de la Pêche et de l'Aquaculture. La volonté des organisations de femmes de participer activement aux travaux de ces instances consultatives montre l'importance qu'elles accordent à la gestion des ressources halieutiques. Et leurs points de vue seront précieux dans ce processus. AKTEA soutient les demandes formulées par les conjointes et partenaires de pêcheurs tout d'abord pour pouvoir siéger et ensuite pour être élues au sein des organisations des hommes et ceci à tous les niveaux.

mais aussi d'être élues d'être membres et La possibilité pour les épouses et les partenaires des pêcheurs de pouvoir siéger dans les organisations de pêcheurs, à tous les niveaux de décision et dans tous les Etats membres, est une demande soutenue par le réseau AKTEA.

### La participation des femmes à l'activité de capture

La Commission semble ignorer que des femmes travaillent à bord des navires de pêche où elles représentaient 4,1% de l'emploi total en 2003, comme l'indiquaient le rapport sur l'emploi réalisé en 2006 par P. Salz pour le compte de la Commission et le rapport pour le Parlement européen sur les femmes dans la pêche de 2008<sup>60</sup>. Plus généralement selon ces sources, les femmes représentent 26,4% de l'emploi total de l'industrie des produits de la mer (pêche, aquaculture, transformation)<sup>61</sup>. En tant que réseau, AKTEA regrette que malgré les recommandations du Parlement européen et autres textes communautaires, il n'y ait toujours pas de données statistiques européennes sexuées en matière d'emploi autres que celles qui datent d'un rapport ancien commandité par la DG Pêche en 2000 sur le rôle des femmes dans la pêche en Europe<sup>62</sup>. De nombreuses femmes et plus particulièrement les ramasseuses à pieds de coquillages (*mariscadoras*), ne sont pas inclues dans les chiffres d'emploi à la pêche, et ne sont pas reconnues en tant que pêcheuses puisque leur activité ne nécessite pas l'usage d'un navire de pêche. Pourtant ces femmes, originaires principalement de la Galice et du Portugal, continuent de démontrer leur capacité à gérer d'importants stocks de

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Mc Allister E., 2002, The role of women in the fisheries sector, EC, DG Fisheries, Fish/2000/01.





















<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Frangoudes K., The role of women in the sustainable development of European fisheries areas, European Parliament, Policy department B, Structural and Cohesion Policies, PE 389.586, May 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Salz P., and al., Employment in the fisheries sector: current situation, European Commission DG MARE, FISH/2004/4, 2006.



coquillages. Par ailleurs, leurs revenus contribuent à l'accroissement du revenu familial et au développement des communautés dans lesquelles elles vivent. Les femmes impliquées dans la pêche continentale ne sont pas non plus inclues dans les statistiques de pêche.

Ces femmes montrent un intérêt particulier pour la protection de l'écosystème, de l'environnement, la réduction des pollutions dans les rivières et les eaux côtières et elles œuvrent en faveur de plans de gestion des pêches qui associent les communautés de pêche. Leur soutien au plan de restauration de l'anguille en est un exemple. Les femmes sont aussi présentes dans la conchyliculture qui représente une source importante d'emplois au sein des communautés côtières et garantie une bonne qualité d'environnement côtier.

### La participation des femmes aux entreprises familiales et aux communautés de pêche

Le Livre Vert se réfère aux communautés dépendantes de la pêche sans mentionner le rôle joué par les femmes au sein de ces communautés qui pourtant assurent plusieurs rôles : économique, social et culturel.

Les entreprises familiales de pêche et de conchyliculture ont besoin de la participation des femmes pour leur survie économique : les femmes deviennent ainsi des vendeuses de produits de la mer, des ramendeuses de filets, des personnels administratifs et des comptables pour le bénéfice des entreprises familiales. Elles sont les représentants légaux des entreprises en cas d'absence de leur conjoint. Elles sont aussi à l'origine des initiatives de diversification d'activités telles que la transformation des produits, le tourisme ou la restauration par exemple. Pourtant cette contribution est rarement payée et déclarée.

A travers l'Europe, les femmes de la pêche et de conchyliculture demandent la reconnaissance de leur contribution dans les entreprises familiales pour enfin accéder à des avantages sociaux tels que la pension individuelle de retraite, la formation professionnelle, mais aussi pour pouvoir peser dans le processus de décision du secteur de la pêche. Le statut de « conjoint(e)s collaborateur (trice) » (directive CE 86/613) est une étape majeure vers cette reconnaissance. Quand ce statut existe, il permet aux femmes de bénéficier de prestations sociales telles que le congé maternité, la pension de retraite, le droit à la formation, etc. Mais la directive n'est toujours pas transposée dans les législations nationales de l'ensemble des Etats Membres.

En plus de leur contribution à l'entreprise familiale de pêche et de conchyliculture, les femmes sont les piliers du maintien des liens sociaux au sein des communautés de pêche et contribuent à leur survie. Sans la contribution des femmes, les communautés de pêche s'effondreraient. Les femmes participent aussi à la reproduction sociale de la communauté et du secteur et leur contribution est particulièrement importante au renouvellement des générations. Si nous voulons avoir des jeunes pêcheurs en 2020, comme le Livre Vert le souhaite, les femmes doivent avoir un sentiment positif sur l'avenir du secteur et ceci est aussi important que la disponibilité des ressources. Car si une femme n'est pas fière de la pêche, elle ne poussera pas ses enfants à devenir pêcheurs.

### Petite pêche, communautés et quotas Individuels

Le Livre Vert recommande un développement des droits individuels sur la ressource (quotas individuels -QI). Le texte du Livre Vert montre aussi une forte polarisation en faveur de la pêche « industrielle », qui n'a pas montré les bonnes pratiques performances en termes de durabilité économique et environnementale. La stabilisation de l'économie de la petite pêche doit être une



















priorité. C'est pour cela que le Livre Vert doit clarifier juridiquement et opérationnellement que signifie pêche industrielle, artisanale, côtière et petite pêche en Europe.

De nombreux documents confirment que l'introduction des QI mène rapidement à la question de leur transférabilité et à la restructuration du secteur. Dans les pays où ce système n'existe pas encore, la proposition d'attribuer à la pêche « industrielle » des QI représente une menace pour de nombreuses communautés de pêche et plus particulièrement pour celles qui vivent de la petite pêche. Dans le Sud de l'Europe, la petite pêche représente une grande partie de la flotte européenne et représente un grand nombre d'emploi au sein des communautés de pêche. Sans oublier le fait que la participation des femmes est plus importante au sein des entreprises de la petite pêche. Les petites entreprises sont vulnérables à la spéculation des grandes entreprises. L'introduction de quotas individuels doit être prise en compte sérieusement : par l'anticipation des éventuels impacts et des mesures doivent être adoptées pour prévenir ou compenser toutes conséquences négatives dans ces communautés. Le livre vert n'est pas clair sur le type d'objectifs et les mesures qui sont envisagées par la Commission à cet égard.

Une position plus claire est aussi attendue concernant l'allocation des quotas de façon à garantir un pourcentage du TAC à la petite pêche. Ce manque de clarté concernant la segmentation de la flotte de pêche en Europe rend encore plus difficile une politique ciblée dans ces domaines.

### Les femmes et l'allocation des quotas

En cas de mise en place d'un système de QI, la Commission doit s'assurer que les femmes ne sont pas exclues des bénéfices des droits qui sont attachés au QI. Directement ou indirectement, dans la plupart des pays, la contribution des femmes à l'entreprise de pêche n'est pas reconnue. Par conséquent, les conjoint(e)s ou partenaires perdent souvent les droits à la propriété des entreprises en cas de divorce ou de décès. Si le quota est alloué soit directement au pêcheur (armateur) soit au navire, qui dans la plupart des cas n'est pas en copropriété entre les époux et les épouses, les femmes ne pourront jamais apprécier les bénéfices du transfert malgré leur contribution. La Commission doit mentionner clairement dans le règlement le principe de copropriété entre le conjoint et la conjointe des quotas alloués à chaque entreprise. Et plus particulièrement, que les quotas ne doivent pas pouvoir être vendus séparément du navire.

### L'évaluation de l'impact social de la mise en place de quotas individuels

Dans les endroits où le système de QI n'existe pas, la mise en place d'un tel système aura un impact social au sein des communautés de pêche. Par conséquent, AKTEA recommande la réalisation d'études sociales auprès des communautés avant la mise en place de quotas pour établir un « état zéro » sur le plan social.

Ensuite, une nouvelle évaluation sociale du système des quotas devrait être réalisée dans les 2 à 4 ans qui suivent l'établissement de cet « état zéro social ». Des indicateurs sociaux tels que le niveau d'éducation, la contribution des femmes dans l'entreprise, l'accès à la santé, l'âge des enfants, le souhait des femmes de voir leurs enfants dans la pêche, le bien-être des familles et des communautés (et autres) doivent être définis et pris en compte en complément de l'indicateur d'emploi. Ces indicateurs contribueront au suivi des changements sociaux au sein des communautés, dus à des nouvelles réglementations de gestion des pêches.

Le réseau AKTEA pense que la réalisation du même type d'évaluation dans les Etats Membres qui ont déjà mis en place des quotas individuels transférables nous permettra de mieux identifier les changements sociaux produits au sein des communautés de pêche.





















# Annexe - Statuts du réseau européen AKTEA

#### 1. Nom

AKTEA : Réseau Européen des organisations de femmes de la pêche et de l'aquaculture. AKTEA est une néréide de la mythologie hellénique qui symbolise le rivage ou la côte.

## 2. Les objectifs de AKTEA

- 2.1. Rendre visible le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture et les activités connexes
- 2.2. Faire connaître la contribution des femmes dans ces secteurs
- 2.3. Promouvoir la participation des femmes dans les processus de décision au sein de ces secteurs
- **2.4.** Promouvoir l'échange d'expériences, problèmes et solutions entre femmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Europe
- **2.5.** Promouvoir le développement durable des pêches et le maintien des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs
- **2.6**. Promouvoir l'acceptation de femmes et des organisations de femmes au sein du cadre politique et institutionnel des secteurs de la pêche et d'aquaculture
- **2.7**. Amener les femmes à prendre davantage confiance en elles.

#### 3. Membres

- **3.1.** Les membres <u>institutionnels ou réguliers</u> du réseau sont <u>les organisations</u> de conjointes des pêcheurs et aquaculteurs, <u>les organisations</u> de femmes qui sont directement impliquées dans la production ou dans les activités connexes. Toutes travaillant dans des entreprises ayant une structure familiale. Les organisations de femmes doivent accepter les buts et les objectifs fixés par le réseau et contribuer pleinement à la réalisation de son programme.
- **3.2**. Les <u>membres associés</u> sont <u>les femmes</u> de la pêche et de l'aquaculture qui adhérent au réseau à titre individuel, ainsi que les personnes qui soutiennent les actions menées par le Réseau, comme les scientifiques, les fonctionnaires, les formateurs, les travailleurs sociaux, etc. Toutes doivent accepter les buts et les objectifs fixés par le Réseau et contribuer pleinement à la réalisation de son programme.

# Droits, Devoirs et Codes des membres :

Membres institutionnels ou réguliers : (organisations de femmes)

#### Devoirs:

Contribuer en temps et en ressources ;

























- Communiquer avec le secrétariat du Réseau, lui envoyer des informations sur leurs activités et sur leurs principales thématiques de travail en lien avec les femmes de la pêche et de l'aquaculture,
- Informer et consulter leurs adhérentes, dans leurs pays respectifs, sur les activités du Réseau AKTEA,
- Répondre aux invitations des Assemblées Générales annuelles,
- Participer au programme du Réseau AKTEA
- Identifier et proposer des nouveaux membres quand c'est possible
- Identifier et proposer des sources de financement quand c'est possible

#### Droits:

- Se tenir informés des activités du Réseau AKTEA et les communiquer aux autres membres de leur organisation
- Se tenir informés et participer à l'Assemblée Générale annuelle,
- Exercer leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle,
- Droit de participer au programme du Réseau AKTEA,
- Se faire élire au bureau du Réseau AKTEA

#### Membres associés (membres à titre individuels)

#### Devoirs:

- Contribuer en temps et en ressources ;
- Communiquer avec le secrétariat du Réseau, lui envoyer des informations sur leurs activités et sur leurs principales thématiques de travail en lien avec les femmes de la pêche et de l'aquaculture,
- Informer et consulter leurs adhérentes, dans leurs pays respectifs, sur les activités du Réseau AKTEA,
- Répondre aux convocations des Assemblées Générales annuelles,
- Participer au programme du Réseau AKTEA
- Identifier et proposer des nouveaux membres quand c'est possible
- Identifier et proposer des sources de financement quand c'est possible

#### Droits:





















- Se tenir informés sur les activités du réseau AKTEA et les communiquer aux autres membres de leur organisation,
- Se tenir informés et participer à l'Assemblée Générale annuelle,
- Droit de participer au programme du Réseau AKTEA,
- Se faire élire comme membre du bureau de AKTEA. Il doit être noté que le nombre des membres associés au sein du bureau du Réseau AKTA ne doit pas dépasser le 1/3 des membres de celui-ci.

#### Adhésion à AKTEA

 Peuvent devenir membres du Réseau AKTEA les organisations ou les individus qui sont proposés par les membres du Réseau. Chaque candidature est soumise au vote de l'Assemblée Générale, et elle doit recueillir la majorité simple des votants. En cas d'adhésion en cours d'année les organisations candidates peuvent obtenir le statut de membres associés en attendant la prochaine Assemblée Générale.

#### Perte d'adhésion :

- Les membres qui ne participent pas à trois Assemblées Générales consécutives, sans raison valable, sont automatiquement radiés du réseau,
- Les membres qui démissionnent d'une façon volontaire,
- Les membres qui sont exclus du réseau suite à une action opposée aux intérêts du réseau.

#### 4. Les Assemblées Générales

- 4.1. Les Assemblées Générales annuelles approuvent le rapport annuel d'activité du Réseau, les comptes du Réseau, et décident les politiques et le programme pour l'année qui suit. Elles élisent les membres du bureau du Réseau et désignent les membres des groupes de travail qui se constituent en cas de besoin. L'Assemblée Générale doit approuver, voter et amender les statuts du Réseau.
- 4.2. La notification des AG annuelles doit se faire au-moins 45 jours à l'avance.
- 4.3. Les membres institutionnels doivent être présents à l'Assemblée Générale annuelle. Les membres institutionnels absents peuvent voter par procuration.

#### 5. Le bureau

5.1. L'Assemblée Générale annuelle élit le bureau du Réseau par suffrages. Le bureau se compose d'une présidente, une vice présidente, une secrétaire, une trésorière et un membre ordinaire.























- 5.2. Les membres du bureau agissent ensemble et sont autorisés à initier les actions nécessaires pour la mise en place des politiques et du programme du Réseau qui ont été approuvés par l'Assemblée Générale,
- 5.3. Si la présidente se désiste, la vice-présidente occupera la place de présidente jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle,
- 5.4. Les membres du bureau devront représenter la diversité européenne du réseau.
- 5.5. Les membres du bureau décident de l'utilisation des fonds du Réseau pour la mise en œuvre du programme,
- 5.6. La présidente est autorisée à convoquer l'Assemblée Générale annuelle et à la présider.
- 5.7. La secrétaire est responsable d'établir les procès-verbaux des Assemblées Générales annuelles et des réunions de bureau, préparer l'ordre du jour des réunions et le soumettre à la présidente. Elle doit maintenir à jour la liste des membres et présenter le rapport d'activité annuel à l'Assemblée Générale annuelle pour approbation,
- 5.8. La trésorière est responsable de tenir la comptabilité du Réseau et de soumettre les comptes à l'Assemblée Générale pour approbation. La trésorière doit maintenir à jour la liste des cotisations des membres du Réseau.
- 5.9. L'Assemblée Générale annuelle désignera, en cas de besoin, les membres des groupes de travail sur des sujets définis et elle définira leurs fonctions.
- 5.10. En cas de démission de deux membres du bureau, des élections doivent se dérouler dans les deux mois qui suivent.

#### 6. Le vote

- 6.1 Le droit de vote est accordé uniquement aux membres institutionnels ou réguliers (organisations de femmes) avec une voix par organisation.
- 6.2. Le vote dans les Assemblées Générales doit se faire par scrutin à la majorité simple de votants.
- 6.3. Les membres absents ont le droit de voter par procuration.

#### 7. Le secrétariat

L'Assemblée Générale annuelle désignera une personne qui occupera le poste de secrétaire. Le secrétaire aura les responsabilités suivantes : publier le bulletin d'information du Réseau appelé AKTEA, organiser les activités du Réseau et faciliter l'échange d'informations entre ses membres. Le secrétaire assistera le bureau au moment de la préparation des Assemblées Générales annuelles et pour la préparation du rapport annuel d'activité. Le secrétaire préparera des réponses aux appels d'offres qui intéressent le Réseau. Le secrétariat agit sous l'autorité du bureau.

Les langues de travail de AKTEA sont le Français et l'Anglais.



















# Projet : Connaissance et gestion des populations de saumon atlantique de l'axe Adour-Gaves

Patrick Prouzet- Ifremer/ Direction scientifique.

# Question 1 - De quoi parle cette expérience (possibilités non exclusives) ?:

C'est en premier lieu la résolution d'une situation conflictuelle entre deux acteurs : les pêcheurs professionnels en estuaire et les pêcheurs aux lignes exploitant une ressource commune et en forte diminution : le saumon atlantique.

Chaque « camp » utilisant des arguments pour mettre en cause la légitimité de l'autre et pour mettre en exergue son impact sur la durabilité de cette ressource.

Les acteurs scientifiques (historiquement l'INRA et le CSP, puis à partir de 1985 l'Ifremer et le CSP) ont été intégrés au conflit pour apporter des éléments de connaissances « dits objectifs » et « validés » qui peu à peu ont été utilisés, *via* les administrations compétentes, pour la gestion et le partage de cette ressource lors de sa remontée dans l'estuaire de l'Adour (pêches maritimes et fluviales au filet) et lors de sa migration vers les zones de ponte des Gaves (pêche à la ligne).

Il s'agit donc d'une mise en commun des savoirs pour alimenter une réflexion partenariale sur la protection et l'exploitation séquentielle de cette ressource par deux camps de cultures et d'origines en partie différentes.

## **Question 2** - Le projet/l'expérience (rapide mise en perspective historique) :

Bien que ce projet ait des racines assez anciennes : premiers accords de Biarritz en 1947, et second de 1964, le déblocage de la situation d'opposition systématique date de 1995. Ce déblocage se traduit par la mise en œuvre d'un « plan saumon » et plus largement « salmonidés migrateurs » avec une réelle implication des élus et des structures publiques territoriales comme l'Institution Adour.

Dans ce cadre, un groupe de travail mixte constitué, au sein du COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), de différents partenaires : élus du CG 64 et 40, pêcheurs, scientifiques, administrations des affaires maritimes et de l'Environnement a planché sur un projet de restauration des populations de saumons prenant à la fois en compte les pressions halieutiques, mais aussi les autres pressions : barrages, colmatage des frayères, pollution.

Le but : proposer un plan de restauration accepté par tous et prenant en compte à la fois les mesures pour la sauvegarde de la ressource, mais aussi du maintien de la durabilité sociale et économique de l'activité de pêche professionnelle et de loisir.

En 1998, un plan était élaboré par les acteurs scientifiques et soumis à l'approbation des gestionnaires et des usagers. Il proposait plusieurs scénarios d 'évolution suivant le niveau de contrainte de l'exploitation et les efforts de restauration et de soutien d'effectifs effectués.





















Pour la pêche professionnelle, le niveau de contrainte était estimé en nombre de jours d'arrêt de pêche au filet durant la saison de remontée des géniteurs et assorti d'une compensation financière sous réserve de participer à des campagnes d'observation du comportement migratoire du saumon en estuaire. Le but de ces campagnes était de mieux connaître le temps de traversée de l'estuaire et donc la période de temps où le saumon était vulnérable au filet maillant dérivant.

De 1999 à 2001 – des campagnes conjointes de marquage acoustique ont été faites sur plus de 70 saumons dont certains suivis en permanence pendant plus de deux journées. Elles ont permis de mieux caractériser le comportement migratoire de l'espèce et surtout sa vitesse moyenne de migration. Cela a permis de voir qu'il fallait en moyenne 48 heures à un saumon pour passer la zone de pêche. D'où la mise en place de relèves décalées dans le haut et le bas de l'estuaire acceptées par tous car définies sur des bases de connaissances collectivement partagées.

Depuis, cette réglementation perdure et est à la base, avec la libre circulation des migrateurs sur le Gave d'Oloron, de la reconstitution durable d'une population exploitable (par les deux types de pêche) de saumons sur l'Adour et les Gaves.

## Question 3 - Le groupe qui a conduit l'expérience ou le projet :

Le groupe s'est constitué sur demande de l'administration (DIREN). Il était constitué des partenaires accrédités auprès du COGEPOMI avec une répartition des taches bien définies : les structures scientifiques devaient en partenariat avec les usagers établir une base de connaissances partagées et émettre un diagnostic compris par l'ensemble et agréé par les parties. L'administration devait proposer les règles de gestion qui étaient ensuite validées par les acteurs. Les élus garantissaient les mesures financières et le juste partage des efforts de régulation de l'activité de pêche avec également la mise en place de mesures d'accompagnement financiers pour la pêche professionnelle.

Ce groupe a perduré car il a des fondements institutionnels; la dynamique du groupe étant cependant très dépendante des acteurs (notion d'implication et de motivation).

Le territoire est omniprésent puisque c'est le bassin versant qui est ici l'espace de gestion. Il y a par contre des conflits d'usages entre la partie aval et la partie amont (pêcheries séquentielles et aménagement). Ces conflits vont au-delà de la pêche et portent plus généralement sur la gestion de ressources en eau et l'utilisation des annexes hydrauliques à des fins d'urbanisation et agricoles.

En dehors des acteurs du COGEPOMI peu de relations directes existent avec les ONG et associations de protection de la nature, ni avec les autres usagers des ressources en eau.

#### Question 4 - La notion de préservation et de transmission :

Au départ, les pêcheurs aux lignes parlent de protection de l'espèce et de mise en danger de celle-ci par une exploitation professionnelle inconsidérée. Les pêcheurs professionnels ont, dès le début du conflit (milieu du 20<sup>ème</sup>), évoqué l'effet très perturbateur des pêches amateurs sur la reproduction de l'espèce et le côté semi-professionnel de la pêche dite amateur.





















Vers les années 80, les professionnels commencent à changer de discours et mettent en liaison avec les scientifiques, la dégradation forte des habitats et l'entrave à la libre circulation des migrateurs. Les pêcheurs aux lignes s'associent à ce discours, mais persistent à demander, au nom de la protection de l'espèce, l'arrêt de la pêche au filet en estuaire ou au moins sa très forte réduction.

Peu à peu, les pêcheurs professionnels mettent en avant le côté patrimonial de l'activité de pêche en estuaire, mais ce côté patrimonial est jugé, même par eux, assez rétrograde et ils sont assez réticents, durant de nombreuses années, à le mettre en avant.

Ce n'est qu'à partie des années 90 et de la mise en place des assises nationales de la pêche professionnelle dans les lacs, rivières et estuaires à Bayonne que cet aspect patrimonial, production de proximité et de qualité, importance de la pêche professionnelle pour le maintien du patrimoine halieutique et de sa restauration, commence à être mis en avant comme élément de développement local.

## Question 5 - Le rapport à la nature : les ressources exploitées, l'écosystème :

Pour ce qui concerne, le bassin de l'Adour et des Gaves, il y a au moins depuis le milieu du 19<sup>eme</sup> un savoir traditionnel et un savoir-faire répertorié (cf. Adour, un art de vivre). Ce savoir a évolué notamment sous la pression des réglementations mises en œuvre au cours de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> et de l'apparition, au début des années 80, de la pêche au filet trémail dans l'estuaire de l'Adour. Techniquement et socialement, les communautés de pêcheurs ont été profondément transformées tant en ce qui concernent leurs organisations que leurs techniques de pêche.

Les liens avec les scientifiques ont toujours été très nombreux au cours du  $20^{\text{ème}}$ , mais ont fortement évolué. De la notion de savoir reconnu émanant de quelques scientifiques et ingénieurs des eaux et forêts non discutés par les professionnels, on est passé, peu à peu, à la notion de savoirs partagés et non forcément reconnus vers la fin des années 80. L'administration au fur et à mesure de l'accroissement des conflits et de la raréfaction de la ressource a cherché à être un pont entre le monde scientifique et le monde professionnel, en opposant bien souvent savoir académique et savoir traditionnel selon les objectifs de gestion qui lui étaient assignés par l'Etat.

Ce n'est que vers la fin des années 90, quand les élus locaux ont pris les problèmes de gestion en main au sein des COGEPOMI que les choses ont commencé à bouger avec une vision plus écosystémique et plus partenariale avec une vision beaucoup moins sectorielle. Il perdure encore cette difficulté à analyser les 3 composantes du développement durable et particulièrement par l'administration centrale qui refuse de considérer le volet économique sur le même plan que le volet écologique.























# Historique des ligneurs de Pointe Bretagne.

Par Gilles Bernard – Secrétaire de l'Association des Ligneurs de la Pointe Bretagne.

### Question 1 - De quoi parle cette expérience (possibilités non exclusives) ?:

Un **groupe** de pêcheurs unis par une même spécificité, la pêche à la ligne. Des pêcheurs associés dans un **projet** de valorisation avec une forte référence au **territoire** d'origine des produits.

#### Question 2 - Le projet/l'expérience (rapide mise en perspective historique) :

#### - qui en est l'initiateur, quelle est son origine?

En 1993 (pleine crise de la pêche), quelques pêcheurs, confrontés à une dégradation de leurs conditions d'exploitation associée à la montée en puissance de l'aquaculture méditerranéenne, décide d'engager une démarche de différenciation en apposant une étiquette portant les mentions « bar de ligne – Pointe de Bretagne » sur leurs poissons.

## quel est son but, sa finalité?

Le public visé est celui des consommateurs susceptibles d'acheter ces produits dans un schéma de restauration festive : il ne s'agit pas de séduire les mareyeurs, ou les distributeurs, mais bien de recréer un lien entre un consommateur et un producteur situés aux deux extrémités de la chaine de distribution.

## quelle a été sa durée, ses épisodes marquants ?

La démarche fonctionne depuis bientôt 20 ans avec quelques étapes importantes :

1994: premiers marquages.

1996 : les premiers reportages télés et les différentes actions de communication commencent à porter leurs fruits et l'écart de prix devient significatif.

1997 : l'association recentre sa communication sur la spécificité « métier » au détriment de l'approche strictement « qualitative ». Le pêcheur est plus mis en scène que le produit.

1998 : l'action collective se densifie, l'action à finalité purement économique se complète d'actions à finalité environnementales (arrêt biologique...) et à finalités sociales (coopération internationale...)

2004 : l'association complète sa démarche d'un site Web offrant la possibilité au consommateur de savoir PAR QUI, OU et COMMENT a été pêché le poisson qu'il a acheté.

### - quel bilan, quelles suites (dans la période actuelle)?

La démarche va fêter ses vingt ans et entend bien poursuivre dans cette voie.

#### Question 3 - Le groupe qui a conduit l'expérience ou le projet :

#### comment s'est-il constitué?





















# - est-il homogène?

L'association s'est constituée à partir d'un petit noyau de pêcheurs, chacun originaire d'un port différent, et partageant tous les mêmes convictions éthiques quant à la définition du « bien faire » en matière de pêche à la ligne. De fait, ils ont fortement impacté la perception qu'avaient les autres ligneurs de leurs métiers, et alors que certains n'avaient d'autres ambitions en rejoignant la démarche que d'en tirer un avantage financier strict, ils se sont peu à peu imprégnés de cette culture de la responsabilité sociale et environnementale qui caractérisait les initiateurs du mouvement.

## est-il structuré (organisation, hiérarchie, leaders)?

L'association fonctionne depuis le départ avec un formalisme juridique réduit au strict minimum légal, et au fil du temps, la présidence a tourné de même que le conseil d'administration s'est renouvelé plus sur la base de relations d'affinités et sur la base d'une formule de cooptation plutôt que sur la base d'un système électif simple. L'Assemblée Générale a ainsi vu son rôle d'une certaine manière réduit à la validation de ces choix, en conservant néanmoins à tout moment la possibilité de les invalider, en désavouant le Conseil dans sa globalité.

- a-t-il précédé l'expérience, perduré au-delà du projet ?
- quelle est sa relation avec le territoire ?

Assez naturellement, cette représentation s'est construite en tenant compte de la composante géographique du sociétariat, avec toutefois une plus grande difficulté à associer aux réunions physiques les représentants issus des zones périphériques, Pays de Loire et Côtes d'Armor.

De la même façon, cette représentation s'est construite en regroupant des pêcheurs par ailleurs le plus souvent déjà investis dans des fonctions de représentation de la profession au travers des comités locaux des pêches et des organisations de producteurs, permettant ainsi d'assurer une continuité entre les idées défendues par l'association et les politiques d'interventions conduites par les structures représentatives officielles. Cette « double casquette » a notamment permis, à l'échelon régional de rechercher des solutions lors de conflits ouverts entre la corporation des ligneurs et d'autres métiers dans la concurrence exercées dans l'accès aux ressources halieutiques ou le partage de l'espace marin littoral.

# quelles sont ses relations avec d'autres groupes (locaux ou éloignés, anciens ou nouveaux) ?

S'agissant des relations entretenues par le collectif avec d'autres communautés de pêcheurs d'autres régions françaises et européennes, elles ont toujours été, bien que régulières, très peu normalisées et structurées, ces relations s'établissant le plus souvent via des contacts personnel épisodiques entre quelques pêcheurs éloignés (Boulogne, St Vaast La Hougue, l'Ile d'Yeu, Noirmoutier Oléron, St Jean de Luz) et le président ou l'animateur, en tout cas très loin de ce que nous aurions pu espérer au travers d'une structure nationale représentative des métiers de ligne ou de la Petite Pêche.

#### Question 4 - La notion de préservation et de transmission :





















- y a-t-il un sentiment que quelque chose est menacé?
- que faut-il préserver ?
- des techniques, des pratiques?
- une organisation sociale, une identité?
- un rapport particulier avec la nature?

La dynamique collective tout entière s'est construite sur l'idée que cette pratique des métiers de la ligne était menacée et avec elle à la fois un mode de vie, une tradition séculaire et un rapport spécifique de l'homme-pêcheur à son environnement dans ce qu'il a de serein et d'apaisé.

La force des leaders aura été de substituer à la logique « naturelle » défensive de victimisation et de repli sur soi, une logique offensive et proactive allant chercher auprès du consommateur une forme de discrimination positive dans la formation du prix, avec l'idée de permettre au « pêcheur – ligneur » de compenser une part du handicap économique lié à son refus de jouer la carte de la course à l'innovation technologique et à la productivité immédiate.

- un rapport particulier avec le territoire ?
- autre chose...

Dans l'établissement de ce schéma d'échange entre pêcheurs et consommateurs, la référence au territoire aura été essentielle, car c'est bien parce que la perspective d'évocation associée au métier en terme d'images répondait à une attente du public, que les ligneurs ont pu mobiliser les médias à l'occasion de quelques reportages ou tournages ayant marqué les esprits, et permis incidemment de passer un message militant encourageant les consommateurs à jouer leur rôle de « consomm'acteur ».

### **Question 5 -** Le rapport à la nature : les ressources exploitées, l'écosystème :

- de quoi est fait ce rapport : exploitation, gestion, entretien, valorisation ?

Le projet d'action collective s'est construit sur la base de cette spécificité de métier conduisant ces pêcheurs, de façon quelque peu anachronique, à vouloir gagner leur vie, armés d'un bout de fil et d'un hameçon.

Derrière cette spécificité se décline un ensemble d'arguments plaidant pour un impact environnemental marginal de la pratique de pêche:

- Pas de captures d'espèces non désirées
- Espèces sous tailles relâchées vivantes
- Quasi absence d'impact sur les fonds marins
- Pas ou peu de polluants tels qu'engins de pêche fantômes.
- y a-t-il eu constitution d'un savoir traditionnel?
- sur quoi portait ce savoir?





















- quelles sont les règles d'usages auxquelles se conforme le groupe ?
- comment se sont constituées ces règles ?
- quel rapport ont les règles du groupe avec les règles administratives ?

Engagés dans une action vertueuse, ils ont enrichi cette spécificité technique d'une spécificité culturelle. En effet, réfractaires à l'idée de réinvestir dans un outil productif plus puissant ou plus performant la rente économique associée à la démarche d'identification, ils ont converti celle-ci en rente de confort en diminuant leurs jours de mer et se sont imposés un arrêt biologique volontaire sur le bar pendant la période de reproduction (voir thèse de Erwan Charles).

Cet arrêt biologique est reconsidéré chaque année, et chacune de ces AG est l'occasion de débats parfois âpres et tendus portant non pas sur l'intérêt même de l'arrêt mais plus sur les modalités de l'arrêt et sur les possibles activités de substitution pendant la période. Cette importance du débat renforce la conviction de chacun d'être impliqué dans un processus décisif.

En s'engageant dans cette démarche vertueuse, les pêcheurs ont pris conscience de leur responsabilité environnementale et de leur capacité à dépasser le stade de la seule expression de leur indignation (si motivée soit-elle) pour porter par eux même une part de stratégie de reconstitution des stocks.

Comme corollaire de cette action à finalité environnementale s'est posée la question de savoir comment utiliser ce temps libéré pour porter des actions utiles : assez naturellement, le groupe s'est porté vers des actions de coopération à l'international avec d'autres communautés de pêcheurs d'autres régions du monde (Cambodge, Madagascar, Seychelles).

- a-t-il été partagé, enrichi, utilisé par des scientifiques (ou inversement par des professionnels) ?
- a-t-il été partagé, enrichi, utilisé par l'administration?

Tout au long de ces années, la communauté scientifique a marqué son intérêt à de nombreuses reprises pour les initiatives mises en œuvre : pourtant, la portée de ces collaborations est toujours restée assez marginale, de notre point de vue.

S'agissant des relations avec l'administration, le mouvement dans sa posture de contestataire frondeur au regard d'un modèle de développement entièrement marqué par la culture du progrès et du profit immédiat a toujours peiné à établir des relations constructives durables.

#### Question 6 - Le rapport aux changements globaux :

- y a-t-il eu des perturbations exogènes ?
- de quels types : innovations techniques, nouveaux marchés?
- changements des conditions environnementales ?

Les pratiques de pêche à la ligne sont confrontées à un ensemble de perturbations exogènes liées à nos changements de société.























La montée en puissance de l'aquaculture marine du bar et des dorades concurrence directement nos productions sur nos marchés traditionnels.

Les progrès technologiques dans la détection des bancs de poissons, la montée en puissance des flottes de pêche pélagique, l'irruption dans le segment bolincheurs d'acteurs issus de la pêche industrielle, l'apparition de nouvelles techniques de pêche telles que la senne danoise et plus généralement les progrès réalisés dans la conception des engins de pêche concourent à exercer sur ces stocks une pression de pêche allant bien au-delà de la capacité de ceux-ci à se renouveler.

La dégradation de la qualité des eaux dans l'espace côtier littoral, le dérèglement des chaînes trophiques résultant de la surcharge nutritive des eaux côtières en nitrate et phosphates notamment, les pollutions en métaux lourds et dioxine, la dégradation des habitats, le réchauffement climatique constituent autant de facteurs défavorables à ces espèces très inféodées à l'espace côtier immédiat.

Les changements dans nos modes de vie constituent un défi de plus à relever : concurrence de la pêche récréative et du nautisme dans l'occupation de l'espace et l'accaparement des ressources, concurrence dans l'occupation des places portuaires dans les ports...

- qu'ont-elles menacé?
- face au changement, y a-t-il eu intégration, adaptation ou résistance ?

L'accumulation de ces contraintes peut conduire à un sentiment d'abattement et d'abdication, tant les défis sont nombreux et « étrangers ».

Depuis sa création, l'association s'est toujours employée à positiver les contraintes, à surmonter les handicaps, et à formuler les enjeux comme autant de défis à relever collectivement.

En anticipant tout d'abord, et par une veille stratégique constante, porter à la connaissance des membres du réseau les informations glanées de façon très large sur de possibles évolutions des paramètres sociétaux et environnementaux, tous susceptibles de déboucher sur de nouveaux défis à relever.

Ensuite, en allant chercher dans le changement les solutions aux problèmes posés par le changement :

- C'est parce que l'espace littoral voit progressivement son affectation passer à des fonctions de détentes et de loisirs au détriment des activités de production primaire et menace de fait nos activités de pêche traditionnelle que nous devons chercher dans ces nouvelles populations littorales des opportunités de marché et développer à tout prix des logiques de distribution en circuit court.
- C'est parce que les 2/3 des consommateurs de poissons frais entiers ont aujourd'hui plus de 60 ans que nous devons aller chercher dans les sciences du marketing générationnel les stratégies à mettre en œuvre pour séduire de nouvelles générations en adaptant notre offre produit























# Coopération entre le WWF France et les pêcheurs artisans

#### Par Aurélie Tasciotti – WWF France

Les ONGs qui s'investissent dans le secteur de la pêche comme le WWF, appréhendent l'activité de pêche en prenant en compte des valeurs économique, social et écologique. Toute la problématique de l'organisation de la filière est de trouver un équilibre entre la production biologique des écosystèmes marins, limitée par nature et un marché des produits de la mer demandeur. Il est donc impératif de trouver l'équilibre qui permettra le développement durable de la pêche, c'est-à-dire une pêche créatrice de richesses, d'emplois et contribuant à l'animation des territoires littoraux. Une pêche dont les pratiques préservent la productivité biologique et l'équilibre des écosystèmes.

C'est en travaillant avec les pêcheurs artisans, en établissant des relations de confiance et par un travail collectif de longue haleine que le WWF s'investit auprès des acteurs de la filière. Certains pêcheurs ont su s'adapter et développer une pêche à visage humain où l'écosystème est un allié et où les objectifs économiques se conjuguent avec progrès social et respect de l'environnement. Le WWF soutien ces professionnels dans leurs actions.

On peut parler de collaboration avec les pêcheurs professionnels:

- depuis plus de 20 ans, pour limiter l'impact des barrages sur la libre circulation des poissons migrateurs, en particulier dans le cadre de la campagne « Loire Vivante ».
- depuis une dizaine d'années sur la Directive Cadre sur l'Eau, ainsi que sur des objectifs de pêche durable dans le bassin de la Loire. Dans ce cadre, une association de pêcheurs professionnels, "Pêcheurs professionnels – Qualité Loire", a créé la marque collective « Poissons sauvages de la Loire » en s'engageant à respecter un cahier des charges exigeant et une commercialisation locale.
- plus récemment, les pêcheurs professionnels et le WWF-France ont ouvert un nouveau chantier pour travailler ensemble sur l'empreinte écologique de la pêche.
- Avec les marins-pêcheurs et les estuariens, le WWF-France a surtout travaillé dans la 2ème moitié des années 2000 sur la sauvegarde de l'esturgeon européen. En association avec d'autres partenaires, cette collaboration s'est notamment traduite par l'adoption d'un plan de restauration européen sous l'égide de la Convention de Berne et par l'inscription de l'esturgeon à l'annexe I de la Convention sur les Espèces Migratrices. Elle s'est également traduite (et surtout, du point de vue de l'implication directe des professionnels), via le CNPMEM, par des campagnes de communication auprès des marins-pêcheurs concernés sur les risques de captures accidentelles d'esturgeon en mer.
- Enfin, depuis quelques années également (travaux préparatoires à l'inscription en mars 2009 de l'anguille européenne à l'annexe II de la CITES) et de façon beaucoup plus intense et régulière depuis novembre 2010, le WWF-France, le CONAPPED et le CNPMEM collaborent étroitement sur la problématique de conservation de l'anguille européenne (pêcheurs professionnels fluviaux et estuariens principalement).



















Le WWF soutien et promeus des exemples de pratiques de pêche qu'il considère durable. (Durabilité pour la ressource et le métier) et pour qui une gestion des pêches efficace doit être adaptée à chaque région et chaque besoin. A l'heure où se déroulent les discussions qui détermineront la réforme de la Politique Commune des Pêches, le WWF France a pris le parti de montrer qu'une pêche responsable et durable est possible à travers 3 exemples français.

3 court-métrages d'une quinzaine de minutes permettent de partir à la rencontre de quelques pêcheurs aux méthodes de travail respectueuses de la ressource, de l'environnement et des hommes.

### Ces vidéos abordent :

PROGRAMME

- la pêche aux bulots et aux grands crustacés en Normandie du côté de Granville.
- la pêche au merlu à la ligne dans le pays Basque à St Jean de Luz.
- la pêche à la langouste sur le littoral Corse.

# Critère de sélection des bonnes pratiques

Les bons exemples de pêcherie ont été sélectionnés selon une grille de critères élaborée sur la base du « code européen de bonne pratique pour une pêche durable et responsable » de la FAO publié en 2004 par la Commission Européenne. Les critères retenus sont les suivants :

# Respect des ressources halieutiques

- Améliorer la sélectivité intra et interspécifique.
- Favoriser la qualité des captures à la quantité.
- Mettre en place des programmes de formation centrés sur la pêche responsable.
- Minimiser le risque de pêche fantôme en limitant la perte de matériel.
- Limiter la quantité de matériel de pêche mis à l'eau à la capacité des navires.
- Identifier tout engin laissé en mer.
- Eviter les zones de pêche où des quantités élevées de captures ne sont pas conservées à bord.
- Développer des activités alternatives afin de limiter l'effort de pêche et soulager la pression sur la ressource tout en maintenant ou améliorant un niveau de vie correcte.

### Respect de l'environnement

- Etablir une approche écosystémique des pêches et non plus mono-spécifique.
- Orienter son choix d'engins de pêche en fonction du critère de « respect environnemental ».
- Gérer les déchets à bord (domestiques, issus de la pêche et récupéré en mer).
- Optimiser l'énergie à bord.
- Utiliser et entretenir le matériel de manière à en optimiser l'usage.

## Gouvernance

- Mettre les professionnels au cœur des décisions de gestions.
- Réunir l'ensemble des acteurs de la filière pêche pour décider ensemble d'une gestion concertée.
- Appliquer le principe de précaution pour les mesures de gestions des stocks.























- Appliquer le principe d'autocontrôle et d'autorégulation des règlements des pêches.
- Mettre en place un système d'échange entre les professionnels et les scientifiques et faire valoir. l'expertise empirique des pêcheurs pour alimenter les données scientifiques.
- Définir un territoire de gestion cohérent écologiquement, socialement et économiquement.
- Renforcer le lien avec le territoire.

PROGRAMME

### Coopération

- Etablir une cohabitation raisonnable et raisonnée entre usagers de la mer pratiquant des métiers différents et/ou battant pavillon d'un Etat différent.
- Développer des politiques de cohabitation plus élaborées (à différentes échelles, entre organisations professionnelles, entre OP, au niveau des CCR,...).
- S'assurer de l'égalité de représentativité de tous les corps de métiers, de la petite pêche artisanale à la grande pêche industrielle.
- Coopérer avec les inspecteurs des pêches et autre autorités maritimes pour assurer une inspection sûre et équitable.
- Promouvoir un code d'inspection pour homogénéiser les contrôles au niveau européen.
- Mettre en place des accords entre pêcheurs et même avec les autres parties du secteur de la pêche pour s'entendre sur le code de conduite à avoir.

# Information et transparence

- Améliorer la traçabilité des captures (lieu et date de capture, lieu de déchargement, nombre de
- Promouvoir le remplissage du log book ou des feuilles de pêche.
- Conserver ou faire conserver durablement les données issues de ces log-book.

### Commercialisation

- Conserver le poisson à bord dans de bonnes conditions pour améliorer sa valeur marchande
- Valoriser toute capture même accessoire pour limiter les rejets
- Fournir à l'avance les informations concernant les captures afin d'adapter la demande et les possibilités de commercialisation
- Développer des canaux de commercialisation alternatifs
- Etablir des politiques raisonnées de consommation du poisson
- Valoriser les produits par la mise en place de label de qualité et d'origine

# Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées

Au terme d'un an d'enquêtes et d'entretiens, après deux années de discussions et de réflexions, la proposition du WWF se fonde sur un système d'attribution de concessions, à long terme, à des unités d'Exploitation et de Gestion Concertées (UEGC) qui s'engagent, contractuellement, à respecter les règles d'une pêche durable. L'objectif est de garantir à leurs membres la jouissance, à long terme, de l'exploitation de la ressource et à leur confier, sous conditions, la responsabilité de la gestion. Suite à cette proposition et au Grenelle de la mer, trois























sites pilotes pour mettre en œuvre cette gestion sont en cours de réalisation avec le partenariat et l'expertise du WWF.

# Question 1 - Les expériences:

Les projets du WWF sont tous orientés pour mobiliser les pêcheurs professionnels comme acteurs à part entière de la conservation des espèces qu'ils pêchent, et à les appuyer, les mettre en avant dans les instances internationales, leur donner le rôle qu'ils avaient (et ont encore) à jouer aux côtés d'autres acteurs en complémentarité d'autres actions conservatoires. Par exemple rôle de recueil et transmission de données de captures accidentelles et rôle de sauvegarde des derniers spécimens sauvages d'esturgeon en les remettant à l'eau après une capture accidentelle.

Le WWF s'engage auprès des pêcheurs dans des combats politiques.

Suivi et participations aux discussions et négociations, veille constante et réactions liées aux mouvements de la PCP.

Les actions visent aussi à démontrer par exemple pour le cas particulier de l'anguille l'inanité d'une approche conservatoire séparée d'une prise en compte des enjeux socio-économiques, et l'inanité d'une approche sectorielle réduisant la problématique de conservation de l'anguille à des enjeux "pêche", approches qui sont finalement contre-productives du point de vue des connaissances à acquérir sur l'espèce et du point de vue de sa conservation.

C'est aussi l'histoire d'un changement de paradigme en cours, s'appuyant sur alliances stratégiques inhabituelles (ONG de conservation de la nature + organisations professionnelles de la pêche), qui a beaucoup remué le réseau WWF et qui continue à susciter de l'incompréhension et de la crainte dès lors que ce changement nécessite une révision assez radicale des stratégies et pratiques conservatoires.

## Question 2 - Les projets Exemples

- Esturgeon: à l'origine, les pêcheurs professionnels estuariens s'étaient mobilisés dans les années 70 (cf. fiche Syndicat des pêcheurs professionnels de la Gironde) pour interpeller les pouvoirs publics sur le déclin de la ressource, l'esturgeon n'étant pas encore une espèce protégée. Un quart de siècle plus tard et après 2 programmes LIFE qui avaient montré leurs limites, mais démontré aussi la nécessité d'interventions sur le domaine marin étaient nécessaires, les pêcheurs professionnels ont été sollicités, à l'initiative du WWF-France, pour devenir parties prenantes d'un programme de conservation à l'échelle nationale et européenne.
- Anguille: il est encore difficile de faire un bilan des actions engagées. Décembre 2010 marque une étape de crispation dans le réseau WWF qui ne comprend pas alors l'alliance du WWF-France (seul contre toutes les autres ONGS de son réseau!) avec les pêcheurs professionnels pour s'opposer à un moratoire CITES sur les exportations d'anguille en dehors de l'Europe. Mais le moratoire a été appliqué et la situation économique pour les pêcheries qui en dépendent n'a cessé de se détériorer. Depuis, le WWF-France a porté





















avec le CONAPPED et le CNPMEM sa réflexion sur d'autres enjeux que le moratoire, en particulier la question très controversée (notamment parmi les scientifiques et gestionnaires) du repeuplement de cette espèce à partir de civelles capturées. La question plus générale qui se pose (et sur laquelle le WWF-France et le CONAPPED travaillent conjointement) est celle du rôle possible des pêcheurs professionnels (dans ce cas précis en eau douce) pour la connaissance, la conservation et la gestion des ressources halieutiques et plus généralement pour la production de services environnementaux. Des projets sont en cours à travers la réforme de la PCP (création CCR pêches professionnelles intérieures, intégration de mesures aquaenvironnementales dans le prochain FEAMP,...).

## Question 3 - Le groupe qui a conduit l'expérience ou le projet :

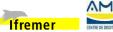
Le WWF s'associe avec de nombreux partenaires (professionnels, plaisanciers, institutions, scientifiques) pour la réalisation de ses projets afin de créer un mouvement actif et en réseau.

Par exemple pour l'esturgeon : le groupe de travail (équipe-projet qui s'était constituée au tour du WWF-France) dans lequel s'est investi le CNPMEM avec les autres parties prenantes n'existe plus en tant que tel, dès lors que la mise en œuvre par l'Etat d'un plan national de restauration de l'espèce (avec la formation de groupes de travail ad hoc en fonction des différentes thématiques liées à la conservation de l'espèce) est censée désormais avoir pris le relais de cet ancien groupe de travail informel. Un nouvel axe de travail est envisagé aujourd'hui par le WWF-France pour l'appui à des actions de coopération internationale, en relation avec le WWF Pays-Bas pour un programme de réintroduction de l'espèce dans le bassin du Rhin. Mais les divergences au sein du réseau WWF sur les questions touchant au rôle de la pêche dans les programmes de conservation (pas de consensus en particulier au sein du réseau sur l'attitude à adopter vis-à-vis des pêcheurs professionnels sur l'anguille) n'ont à ce jour pas permis d'avancer sur ces perspectives, pour le WWF-France, de travailler de nouveau sur l'esturgeon à partir d'une échelle dépassant le territoire national. Il est intéressant de constater ici que le groupe de travail initial s'était constitué à l'origine à partir de partenaires locaux (acteurs du bassin Gironde-Dordogne-Garonne, donc à l'échelle d'un territoire ne correspondant qu'à une petite partie du cycle de vie de l'espèce) avant de s'élargir à des partenaires nationaux (CNPMEM), puis européens (principalement scientifiques) ... et donc à une échelle couvrant une grande partie de l'aire de répartition originelle de l'espèce, avant de revenir à une échelle nationale.

Souvent, la difficulté réside dans le rassemblement d'acteurs autour de dossiers sensibles comme celui de l'anguille. La grande complexité et forte sensibilité de ce dossier ont nécessité le rapprochement d'acteurs qui n'apparaissent pas tous au grand jour derrière les organisations qui ont porté celui-ci (CONAPPED, CNPMM, ARA France et WWF-France). C'est le cas de nos référents scientifiques et d'un lobbyiste qui ont joué un rôle très important pour rendre ce dossier plus structuré et le faire avancer.

On touche là non à un problème de transparence, mais de prudence à adopter sur un sujet très politique qui fait débat dans les différentes institutions nationales et internationales concernées. La question de la valeur patrimoniale de l'espèce, comme celle de la valeur patrimoniale des techniques























de pêche et des activités (par exemple gastronomique) qui lui sont liées, sont le plus souvent biaisées ou occultées par des positionnements ou préjugés des différents acteurs tant sur le statut de la ressource et l'impact de la pêche sur ce statut, que sur les solutions à concevoir et à mettre en œuvre.

#### Question 4 - La notion de préservation et de transmission :

Aux côtés des pêcheurs, proposer une voie pour le développement durable (écologique, économique et social) c'est proposer une démarche ambitieuse, mais lucide et sociale. Le pêcheur doit pêcher pour vendre au mieux et non au plus. Pêcher pour le marché c'est mieux valoriser la ressource et les métiers. Il faut mettre en évidence le choix du produit comme choix d'une logique d'exploitation, d'une pratique, d'un savoir-faire. Le poisson constitue le dernier produit sauvage de grande consommation. En encourageant les circuits commerciaux courts et en valorisant l'exploitation, c'est le métier de pêcheur, son savoir et ses traditions que l'on valorise.

#### Question 5 - Le rapport à la nature : les ressources exploitées, l'écosystème :

L'évolution du rapport à l'objet de la pêche et donc à la nature peut être perçue très différemment selon les acteurs, certains (notamment parmi les ONGs de conservation de la nature) ne voulant pas entendre parler de "bonnes pratiques" (et encore moins d'exploitation soutenable) pour une espèce en danger, et soupçonnant la communauté de pêcheurs professionnelle de mauvaise foi ou d'opportunisme, les "bonnes pratiques" mises en avant sont immédiatement disqualifiées car simplement inconcevables pour une espèce avec ce statut.

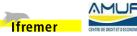
Du coup, le discours social et patrimonial, sans même parler des contraintes et réalités économiques vécues par les pêcheries, ne passe pas : l'argumentaire scientifique et le principe de précaution prennent le dessus, même si la science (qui conseille et oriente les politiques de conservation), qui ne peut déjà prétendre à la vérité absolue sur un sujet aussi complexe, ne regarde son objet (l'anguille) que par le prisme étroit de la pêche vue sous le seul angle de son impact sur la ressource biologique (forcément négatif puisque le pêcheur est considéré extérieur à l'écosystème).

Dans le cas précis de l'anguille, le savoir des pêcheurs se retourne donc contre eux puisque plus ils renseignent les gestionnaires et plus ils s'attirent des ennuis, malgré les efforts qu'ils ont consentis depuis plus de 20 ans pour limiter leur pression de pêche, faire contrôler leurs productions et mesurer l'impact de leurs prélèvements.

### Question 6 - Le rapport aux changements globaux :

Le développement historique de la pêche dans le monde résulte d'un triple processus. Une intensification de l'exploitation des espèces nobles, les plus abondantes et les plus proches des premiers ports. Une diversification, au sein des mêmes zones de pêches, des espèces pêchées (nouvelles espèces à plus faible valeur commerciale ou d'abondance moindre). Une extension géographique, par le déploiement des flottilles de grandes pêches vers de nouvelles zones où les























processus précédents de répètent. Aujourd'hui la crise est générale. Pour la majorité des pêcheries les indicateurs sont au rouge. Ce constat se décline en termes écologique, mais aussi socio économique.

Aujourd'hui, valoriser des pratiques et des métiers, promouvoir la richesse des produits et le travail des pêcheurs artisans sont les enjeux majeurs d'une pêche durable.

Pour l'esturgeon & l'anguille : Il y a surtout eu des changements d'ordre réglementaire avec des répercussions socio-économiques négatives très fortes pour l'anguille au cours des toutes dernières années. Pas de répercussions de la sorte pour l'esturgeon puisque les changements survenus (via les conventions internationales précédemment citées) n'ont eu aucun impact socio-économique (l'esturgeon n'ayant plus de valeur commerciale : les enjeux patrimoniaux en sont d'autant plus forts).























# Importance de la dimension patrimoniale de la pêche artisanale pour le WWF

Par Didier Moreau - WWF France.

Quelle est la prise en compte des savoirs empiriques ou traditionnels des pêcheurs dans les démarches des organismes de recherche, des administrations nationales et européennes et des ONG?

En ce qui concerne le WWF, et pour ne parler que des savoirs des pêcheurs pris en compte par cette ONG, le cas de l'anguille est particulièrement intéressant.

Je prendrai comme exemple, celui de la relation entre le recrutement de civelles (arrivée des juvéniles d'anguille en estuaire à chaque saison) et le taux d'exploitation exercé par la pêche (en gros son pouvoir d'extraction). On ne peut en effet comprendre cette relation sans connaître la façon dont les civelles sont capturées et sans connaître ce qui influe sur les possibilités de telles captures, en l'occurrence les conditions météorologiques et les caractéristiques de la marée. On a donc ici une imbrication étroite entre la biologie de l'anguille et les méthodes de captures des pêcheurs qui permet de comprendre:

- que ces méthodes de capture (et les engins particuliers qui sont utilisés) impliquent de la part des pêcheurs une connaissance empirique de la biologie de l'espèce (en gros à quel moment et dans quelles conditions environnementales et météorologiques le poisson est capturable), fruit de plusieurs générations d'expérimentation de ces méthodes et la pratique de ces engins de pêche.
- que l'on ne peut corréler de façon linéaire le taux de capture avec la force du recrutement, comme certains modèles simplistes voudraient nous le faire croire.
- que l'on peut d'autant moins tenter cette corrélation que les conditions de marché (moratoire CITES interdisant l'exportation vers l'Asie) et la réglementation (quotas) ont fortement changé l'intensité de l'effort de pêche en quelques années.

De façon plus générale, ce qui intéresse le plus à mon sens le WWF dans son partenariat avec les pêcheurs professionnels, qu'ils soient marins, estuariens ou fluviaux, c'est d'abord leur présence permanente sur les milieux aquatiques et leurs capacités à détecter, par la connaissance qu'ils en ont, des dégradations que le commun des mortels n'identifiera pas ou du moins pas aussi facilement ou rapidement. C'est donc leur rôle de sentinelle de l'environnement qui nous interpelle.

Ensuite, dès lors que l'on admet qu'une majorité d'entre eux sont d'une part conscients qu'ils dépendent étroitement de la conservation de la ressource et d'autre part ne sont pas dans un discours du type "après moi le déluge", on peut imaginer qu'une exploitation durable de cette ressource peut (et doit) reposer sur une connaissance partagée entre les savoirs scientifiques et leurs propres savoirs empiriques. Accordons-leur ensuite notre confiance pour qu'ils adaptent leurs pratiques, à partir de leurs connaissances du milieu, aux objectifs de conservation de cette ressource. Cela pose la question de passer d'un système de contraintes basé sur une obligation de moyens (exemple: systèmes TAC et quotas, réglementation sur les engins de pêche) à un système laissant le choix des « armes » aux pêcheurs, basé sur une obligation de résultats en termes de pérennité de la ressource, sous réserve que les milieux puissent être restaurés et que la volonté existe de la part des gestionnaires pour que cela soit fait.





















Ou du moins de passer à un système mixte, alternatif, desserrant les contraintes (et donc mettant moins l'accent sur les moyens) et laissant plus de place à l'initiative individuelle (ou à l'initiative d'un groupe de pêcheurs exploitant une même ressource dans une même zone géographique aux conditions écologiques semblables) pour aller vers le résultat attendu, quelle que soit la trajectoire utilisée pour y parvenir.

Comment identifier les conditions de résilience de la filière de pêche artisanale dans un contexte de diminution de certaines ressources, de destruction des habitats, de concurrence d'autres filières, de partage de l'espace,..?

Autrement dit, comment être résilient quand tout s'effondre autour de soi, et qu'en plus on vous « cogne » délibérément dessus (cf. attaques et coups-bas récurrents de la pêche de loisir à l'encontre de la pêche professionnelle, sans compter les contraintes de plus en plus nombreuses mises en place par l'administration, le CONAPPED en sait quelque chose). Tout ceci nous amènerait à dire que la pérennité de cette activité de pêche multiséculaire reste du domaine de l'impossible s'il n'y avait cependant quelques fenêtres d'opportunité qui s'ouvrent pour de nouvelles ressources, pour de nouveaux marchés de valorisation des produits.

Si nous considérons que la pêche artisanale est un indicateur qui met socialement en exergue la dégradation généralisée de l'environnement écologique et économique, on voit mal en effet comment celle-ci pourrait se relever si cette dégradation de l'environnement se poursuit, sauf à miser sur une embellie de la situation à partir de ces nouvelles ressources ou ces nouveaux marchés. Mais cela ne constituerait qu'un déplacement provisoire du problème car on ne voit pas comment la dégradation généralisée de l'environnement écologique et économique ne finirait par faire tâche d'huile sur ces nouvelles ressources encore épargnées ou sur le développement de ces marchés émergents (si on pense en particulier aux services environnementaux : captures à des fins de suivi scientifique ou de repeuplement, captures de bio-remédiation, captures de contrôles d'espèces invasives,...).

En conséquence, les conditions à court ou long terme de résilience de la filière pêche artisanale ne peuvent à mon sens être déconnectées des conditions de restauration des ressources et des habitats, des conditions aussi d'un meilleur partage de ces ressources et de l'espace avec d'autres filières (gestion de biens communs).

Comment prendre en compte le patrimoine social et culturel dans les initiatives citoyennes non seulement dans la protection des ressources et des milieux, mais aussi dans la promotion des produits, des métiers et des territoires.

Patrimoine, terroir au sens large (c'est-à-dire ce qui caractérise le rapport entre une communauté rurale locale, ici de pêcheurs, et son environnement), production locale, autant de notions importantes dans les dispositifs de reconnaissance et de promotion (voire de protection, comme cela existe en agriculture) des produits, métiers et outils (ici les engins de pêche), ainsi que des savoirfaire en matière d'utilisation des ressources biologiques.





















Les savoirs qui sont appliqués à ces ressources peuvent mobiliser des compétences et ouvrir des potentialités porteuses d'un sentiment d'appartenance (à un groupe social, à un terroir donné...) dans un cadre de référence sans cesse renouvelé (du fait de l'évolution de la société, de la réglementation, de l'image de la pêche dans l'imaginaire collectif, des modes liées à l'écologie,...).

Le terroir peut alors être une unité d'action ou de gestion, dès lors qu'il y a une organisation économique et sociale pour chercher une solution (de type organisation de producteurs élargie à d'autres acteurs), pour lever une contrainte ou pour valoriser ces ressources. De la perception que les acteurs locaux (et pas seulement les pêcheurs dans le projet qui nous préoccupe) ont de ce terroir, dépend ainsi la mise en œuvre de cette organisation sociale pour réaliser le projet autour d'un espace organisé, et plus seulement autour d'une filière.

Le terroir (et tout son corollaire "patrimonial") apparaît alors comme une échelle à laquelle peuvent s'établir des relations entre une approche horizontale du développement économique et social (en termes de relations entre acteurs locaux et territoire) et une approche verticale (en terme de filière). Pour illustrer cela, on peut s'appuyer sur l'exemple du partenariat entre les pêcheurs de Loire et l'association Slow Food, avec l'appui du WWF. En d'autres termes, le terroir (ou zone géographique pour reprendre ce qui définit les appellations d'origine dans le domaine agro-alimentaire) est ce qui fait le lien entre "protection des ressources et des milieux, mais aussi promotion des produits, des métiers et des territoires". D'où l'intérêt de s'inspirer de ce qui se passe en « agriculture paysanne », dans un contexte global plutôt favorable de réhabilitation des savoir-faire locaux mettant en jeu un intérêt commun pour la gestion de divers patrimoines.

La France semble plutôt à l'avant-garde des modèles de protection des savoirs et savoir-faire traditionnels ; en témoignent les nombreuses appellations géographiques pour valoriser ces dernières en agriculture associées à un encouragement des producteurs locaux à se rassembler pour définir des normes précises de qualité, reconnaissant et valorisant le caractère collectif et dynamique des savoirs et des savoir-faire. Pourquoi ce modèle ne pourrait-il pas s'étendre aux pêcheries artisanales sachant que les démarches de certifications sont longues à mettre en œuvre ? Et pour reprendre la problématique DIMPAT, comment prendre en compte l'aspect « mieux disant social » dans ce type de démarche ? La question reste posée...

#### **Quelques recommandations**

Dans un contexte où les communautés de pêcheurs ne maîtrisent absolument pas les réglementations et contraintes qui leur sont imposées, c'est à ces dernières, avec l'appui des ONG et des politiques de recréer les nécessaires solidarités qui protègent l'intérêt collectif.

Puisque, sur ce sujet, les rares avis de scientifiques qui vont dans ce sens ne sont pas entendus (la plupart d'entre eux enfoncent au contraire le clou pour aller vers des décisions qui pénalisent encore plus cette catégorie sociale), c'est par une réappropriation par les acteurs locaux de la ressource et du terroir qui lui est lié que peut s'imposer une véritable alternative à la disparition des techniques et des savoirs consécutive à l'érosion des pêcheries artisanales professionnelles.























Une première chose est de tirer les enseignements des catastrophes passées. A ce titre, il conviendrait par exemple de bien analyser ce qui s'est passé sur l'Adour<sup>63</sup> où les efforts entrepris depuis de longues années par les pêcheurs professionnels, qui ont débouché sur un accroissement de l'abondance du saumon, n'offrent qu'un avenir très incertain aux pêcheurs professionnels à cause de nouvelles contraintes imposées par le plan de gestion anguille, par le classement de l'anguille à l'annexe II et l'interdiction par la CITES d'exportation de la civelle vers des marchés asiatiques très porteurs). Paradoxalement, ce sont ces pêcheurs qui ont fait le plus d'efforts qui se sont en fait le plus fragilisés et qui en dernier recours sont les premiers à payer les pots cassés.

C'est socialement inadmissible et tout à fait contre productif en matière de gestion durable des ressources. La contamination par les PCB est autre exemple particulièrement parlant; contamination d'un milieu aquatique, de ressources piscicoles aboutissant à la disparition de pêcheurs professionnels dans l'indifférence générale sur la Seine ou le Rhône. Mais que pèsent quelques pêcheurs sur le Rhône ou la Seine devant les autres enjeux économiques sur des axes de transport aussi importants ?

La question des écolabels ou de toute autre action consistant à protéger une démarche "qualité" associant une prise en compte de la durabilité de la filière pêche artisanale et sa valorisation passera par l'innovation. Dans ce cadre l'appui des collectivités territoriales est incontournable. Mais compte-tenu des effectifs en chute libre des pêcheurs professionnels, au poids électoral de plus en plus faible contrairement à celui supposé de la pêche de loisir, l'équation semble de prime abord très difficile à résoudre.

Les bonnes intentions exprimées lors des Grenelles ne vont probablement pas changer la donne. Il va donc falloir se retrousser sérieusement les manches. Gageons, sans trop y croire, que les évolutions en cours de la PCP qui porte plus d'intérêt maintenant aux petites pêches côtières et continentales en soulignant leur potentiel de diversification et leur rôle structurant pour les communautés maritimes et rurales, pourront faciliter des démarches d'écocertification, de coopération entre scientifiques, pêcheurs et ONG, d'innovation au niveau des marchés de proximité.

L'avenir nous le dira...., s'il reste encore des entreprises de pêche artisanale et de petite pêche pour en parler !

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> On se reportera au livret « L'Adour un art de vivre et la transmission des savoirs » P. Prouzet, J. Lespine et L. Sébastien, 2009 et P. Prouzet, 2010 – Transmission des savoirs sur l'Adour. In Actes des Rencontres Internationales de la Petite Pêche Professionnelle Maritime et Continentale, novembre 2009 – Edition CNPMEM – pages 56 – 66.























# Contributions des pêcheurs d'anguille argentée en Loire à la connaissance de ce stade biologique et de l'espèce.

Par Philippe BOISNEAU, Vice – Président du CONAPPED

# Question 1 - De quoi parle cette expérience (possibilités non exclusives) ?:

- histoire d'un groupe
- histoire d'un projet
- histoire d'un territoire

Sur le cours moyen et inférieur de la Loire, il existe une pêcherie particulière, unique en France et spécialisée sur la capture du stade argentée de l'anguille. La pêche de l'anguille argentée (appelée « d'avalaison » par les pêcheurs) avec des dideaux ou guideaux était développée dans les cours d'eau au moyen-âge, comme l'atteste le traité des pêches de Duhamel du Monceau (1772).

Le principe est identique à la pêche au chalut, à la différence notable que la pêcherie est immobile, et que c'est la force du courant qui ouvre et tend la poche du filet, et qui y entraine les poissons dévalant. Au moyen âge et pendant l'époque moderne, cette pêcherie était fixée et implantée contre les piles et à l'aval immédiat des ponts. Probablement pour des motifs de sécurité des ouvrages d'arts et de gène pour la navigation fluviale commerciale, cette pratique a été interdite en France entre la fin du XVIIIème et le début du XIXème siècle.

Au début des années 1930, à la demande de l'ingénieur des Eaux et Forêts LECLERC, des pêcheurs professionnels hollandais pratiquant la technique du guideau sont venus du Rhin sur la Loire, pour y implanter à nouveau ce type de pêche, avec leurs bateaux et équipements, équipages et familles, en passant par les cours d'eau et canaux.

Progressivement, ces pêcheurs hollandais sont repartis ou se sont fondus dans les populations locales. Ils ont transmis à des pêcheurs « indigènes » leurs savoirs sur les comportements particuliers de l'avalaison des anguilles argentées, et leurs savoir-faire pour les capturer. Jusqu'au début du troisième millénaire, cette pêcherie s'est maintenue avec des effectifs de bateaux et de pêcheurs à peu près stables, et surtout avec des outils et des pratiques inchangées depuis 1930. En effet, la réglementation très contraignante de la pêche en eau douce empêche de moderniser les pratiques.

Alors que l'anguille était considérée comme une ressource surabondante, inépuisable, et même nuisible jusqu'en 1986 dans les rivières à truites et à saumons, il est apparu à un petit groupe de scientifiques dès 1984 que l'anguille avait commencé à régresser fortement. Sur le bassin de la Loire, une grande partie des habitats historiques de l'espèce avaient été détruits entre les années 1950 et 1990 (assèchement des zones humides, recalibrage et rectification des cours d'eau pour l'hydraulique agricole...), ou rendu inaccessibles par l'édification d'obstacles divers (barrages de régulation des débits, centrales hydroélectriques, modernisation des vannages et écluses...). En





















particulier, la régression de l'aire de répartition de l'anguille jaune et les baisses de densités sur le bassin de la Loire étaient déjà sensibles. Dans le même temps, les pêcheurs d'anguilles argentées ont été accusés par certains représentants des pêcheurs aux lignes et certains ingénieurs d'établissements publics d'être responsables du déclin de l'anguille par des captures estimées comme excessives sur le stade biologique sub-adulte (comme les pêcheurs de civelles sur le stade juvénile). Or cette petite communauté de pêcheurs est la seule à détenir et à pouvoir acquérir, pour toute la France et même l'Europe entière, des données sur l'abondance des anguilles argentées quittant un grand fleuve et partant vers la mer des Sargasses.

Cette expérience évoque le partenariat entre cette petite communauté de pêcheurs ligériens (de Loire) et les scientifiques pour fournir des informations validées scientifiquement sur l'abondance des départs d'anguilles argentées.

# Question 2 - Le projet/l'expérience (rapide mise en perspective historique) :

- qui en est l'initiateur, quelle est son origine?
- quel est son but, sa finalité?
- quelle a été sa durée, ses épisodes marquants ?
- quel bilan, quelles suites (dans la période actuelle)?

L'initiateur est le président de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des Cours d'eau Bretons, sensibilisé par les inquiétudes portées sur l'anguille dès 1984, car lui-même de formation scientifique dans le domaine de l'écologie des poissons migrateurs.

Les finalités de cette action sont multiples : apporter à la société des informations très rares sur un stade méconnu et très difficilement accessible d'une espèce mystérieuse, valoriser les savoirs et savoir-faire des pêcheurs, baisser la pression de pêche sur une espèce sensible tout en compensant les pertes de revenus par une valorisation économique de l'apport de données inaccessibles par tout autre acteur, et en même temps indispensable pour l'évaluation de l'atteinte de l'objectif de reconstitution du stock d'anguille assigné par le règlement européen 1100/2007...

Une première phase du travail a consisté, en 1995, après une phase de mise en confiance des pêcheurs de près d'une dizaine d'année, à recueillir, chez eux, des données individuelles journalières sur leurs efforts de pêche et leurs captures d'anguilles argentées, depuis 1987. Cette première collecte de données a permis une première investigation scientifique permettant de soupçonner une amorce de déclin de l'abondance de ce stade.

Ont suivi quelques années de tentatives de mise en alerte de divers acteurs (administrations, gestionnaires...), qui nous reprochaient de vouloir détourner de l'argent déjà trop rare de la problématique du saumon vers une espèce encore culturellement considérée comme surabondante ou même nuisible. Il a fallu attendre 2001 pour qu'enfin des budgets soient dégagés (DIREN, agence



















de l'eau, Région Pays de la Loire, université...) pour que débute un premier programme scientifique officiel de mise au point de méthode de quantification des flux d'anguilles argentées quittant la Loire. Celui-ci s'est déroulé de 2001 à 2005, puis il a été convenu de le renouveler tous les quatre ans. Il a été reconduit en 2008, et devrait être programmé pour la campagne de pêche 2012-2013, en collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Université de Tours. Ces quantifications de flux d'anguilles argentées dévalant d'un grand fleuve vers l'océan ont été une deuxième mondiale (après le St Laurent) et une première européenne.

En parallèle, grâce au recueil des données historiques des pêcheries, une série d'indicateur relatif d'abondance a été construite par l'Université de Tours et l'AAIPPBLB, et validée scientifiquement dans le cadre de la participation des pêcheurs au programme INDICANG finalisé en 2008. A ce jour, cette série d'indicateurs d'abondance, complète jusqu'en 2010-2011, est la seule disponible pour l'espèce pour toute l'Europe.

Une importante collaboration s'est développée en parallèle entre l'AAIPPBLB, le MNHN et EDF pour une exploitation particulière de ce jeu de données unique en Europe (et possiblement à l'échelle mondiale). En effet, suite à la mise en œuvre du règlement européen sur l'anguille, les hydro-électriciens craignent des mesures réglementaires d'arrêts de turbines impactant fortement leur activité. Ce projet, d'une durée de 18 mois, a pris la forme d'une démarche participative dans laquelle le pêcheur professionnel a été particulièrement écouté et ses avis pris en compte. Les données journalières mises à disposition représentaient les efforts de pêche et les captures de quatre pêcheries pendant 20 ans, soit plus de 600 000 anguilles comptées une par une.

Un pêcheur au guideau tient compte de certaines caractéristiques hydroclimatiques: clarté du ciel, couleur de l'eau de la rivière, phase de la lune pour savoir si, de manière intuitive et empirique, les conditions de pêche sont favorables ou non. En fait il réalise sans le savoir une analyse de paramètres multidimensionnelle. La démarche consistait à prendre en compte l'expertise des pêcheurs concernant la nature des paramètres à analyser et pour chaque paramètre défini ses modalités induisant à dire d'expert un déclenchement ou une inhibition de l'avalaison de l'anguille argentée. Chaque proposition a été ensuite testée sur le jeu de données, puis validée ou non. Cette démarche a permis de progresser très rapidement, et d'aboutir à la mise au point d'un modèle prédictif des départs d'anguilles argentées, très robuste puisque construit uniquement à partir de données observées. Le résultat devrait permettre de maximiser l'échappement des anguilles argentées au droit des usines hydroélectriques en minimisant les pertes de production d'électricité. Il s'agit également d'une première mondiale.

Les pêcheurs de Loire au guideau ont été également sélectionnés pour participer au programme européen EELIAD, grâce aux antériorités de collaborations avec des organismes scientifiques, validées par des présentations à des colloques et des publications scientifiques. Ce programme, à partir de l'implantation de marques à mémoire sur des anguilles argentées, a permis d'obtenir les premières informations sur la migration marine des géniteurs potentiels vers la mer des Sargasses : routes de migration, profils de plongée et vitesses de nage.





















Le bilan de la démarche de collaboration pêcheurs scientifiques est donc très positif, malgré les avis systématiquement négatifs de certains acteurs institutionnels et de leurs refus d'admettre et d'intégrer ces démarches et résultats dans les programmes officiels de suivis de l'anguille.

Malgré ce bilan, les programmes de suivis et la survie même de la pêcherie sont remis en cause par l'administration pour des motifs incompréhensibles pour les professionnels. La dernière campagne 2011-2012 a impliqué des pêches avec relâché des anguilles, pour un montant de l'ordre de 230 000 €, dont le dossier de financement dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature a été rejeté récemment. Sans solution rapide, l'avenir de l'ensemble des pêcheurs et de leur structure, l'AAIPPBLB, sera plus que compromis.

#### Question 3 - Le groupe qui a conduit l'expérience ou le projet :

- comment s'est-il constitué?
- est-il homogène?
- est-il structuré (organisation, hiérarchie, leaders)?
- a-t-il précédé l'expérience, perduré au-delà du projet ?
- quelle est sa relation avec le territoire ?
- quelles sont ses relations avec d'autres groupes (locaux ou éloignés, anciens ou nouveaux)?

Le groupe de pêcheurs pratiquant ce métier très particulier de la pêche au guideau est d'une quinzaine de professionnels qui armaient, en 2012, dix bateaux localisés sur près de 200 km de l'axe fluvial de la Loire situés entre Amboise en amont et Ancenis en aval.

Malgré l'éloignement des pêcheurs les uns des autres, la technique de pêche est rigoureusement identique, et les modalités de pêche sont similaires. Entre les pêcheries, seul diffère le profil hydromorphologique de la Loire pour chaque site. Ce groupe est structuré autour du métier, mais aussi autour du projet, chaque pêcheur ayant pris conscience que son implication individuelle était nécessaire à la bonne réalisation de l'ensemble de l'étude, mais également que sa survie dépendait de son implication et de sa réussite pour une action importante de veille scientifique.

Une démarche interne au groupe, de recherche de l'information apportée sur l'anguille argentée, a été entreprise dès 1995 par l'initiateur du projet (Ph. Boisneau). Normalement, compte tenu de l'importance de l'information sur l'abondance de l'anguille argentée, et en regard de l'objectif assigné par le règlement anguille, le suivi devrait être assuré par la pêcherie jusqu'à l'atteinte de l'objectif. Compte tenu des graves difficultés rencontrées (cf. § précédent), ce suivi n'est absolument pas pérennisé.

Ces pêcheurs sont bien intégrés dans leurs territoires, et leurs produits, ici l'anguille fumée, très réputés et appréciés.



















# Guide de bonnes pratiques pour la filière civelière et la mise en œuvre d'un programme de repeuplement à l'échelle communautaire

Par Nicolas Michelet – Chargé de mission pêche CNPMEM.

# Question 1 - De quoi parle cette expérience (possibilités non exclusives) ?:

Ce guide de bonnes pratiques élaboré par le CNPMEM, le CONAPPED, l'ARA France, le WWF France<sup>64</sup> avec la précieuse collaboration de quelques scientifiques d'IFREMER et du MNHN en 2011, constitue l'une des contributions majeures des pêcheurs professionnels français à la reconstitution du stock européen d'anguille.

La démarche s'inscrit dans un contexte de déclin de l'espèce et d'effondrement des recrutements de civelle (alevin de l'anguille) et dans le cadre du Plan de gestion français de l'anguille.

Si la situation alarmante du poisson amphihalin résulte du cumul de différentes pressions portées à l'espèce (disparition, artificialisation et fragmentation des zones humides, turbinage, contaminations, pêche, pollutions, parasitisme, prédation, compétition, etc.), la seule régulation de la pêche ne peut suffire à renverser le déclin de l'anguille, constituée d'une seule et unique métapopulation ou stock à l'échelle de l'Europe.

Pourtant le règlement européen n°1100/2007 et le plan de gestion français de l'anguille privilégient les efforts de réduction de la mortalité par pêche<sup>65</sup> et prévoient en outre la réservation de 60% des productions de civelles à des fins de repeuplement en Europe à l'horizon 2013. Pour la France qui assure alors 80 % de la production de civelles de l'Europe, ce débouché « repeuplement » tel que défini par la CE et les modalités de mise en œuvre sont encore inexistants en 2009. L'interdiction de toute exportation d'anguilles vers l'Asie (hors UE), soit le marché le plus rémunérateur de la filière, imposé à l'Europe en 2010 (moratoire CITES), vient perturber un peu plus la profonde évolution qui s'impose à la filière et à ses marchés. S'en suit une grave instabilité des marchés communautaires, des restrictions conséquentes sur les prix et sur les volumes de pêche autorisés et une absence de visibilité de la filière<sup>66</sup>. Ces perspectives socio-économiques condamnent à court terme les entreprises de pêche côtières, mais surtout estuariennes et fluviales les plus dépendantes de cette ressource<sup>67</sup>. Par la même, c'est aussi les savoirs, les savoir-faire et les rôles essentiels que jouent ces acteurs pour cette espèce et pour les milieux qu'elle colonise, qui risquent de disparaître.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Etude socioéconomique de la pêcherie civelière française, 2009. CNPMEM-CONAPPED-IFREMER, 26p.





















<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> CNPMEM (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins), CONAPPED (Comité national de la pêche professionnelle en eau douce), ARA France (Association pour le repeuplement de l'anguille en France), WWF (organisation mondiale de protection de la nature) IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et MNHN (Muséum national d'histoire naturelle).

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> L'anguille à la croisée des chemins : quelques réflexions sur le plan de gestion français pour l'anguille, 2009. CNPMEM-CONAPPED, 5p.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Sauver l'anguille européenne : oui, mais pas sans les pêcheurs professionnels, 2010. CONAPPED-WWF France, 27p.

PROGRAMME

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Le repeuplement des zones vides ou sous-densitaires d'anguilles à l'échelle communautaire en vue d'augmenter la production de géniteurs sains pouvant contribuer à la reproduction, constitue l'une des mesures d'urgence à mettre en œuvre pour accélérer le retour de l'espèce. La reproduction artificielle de l'anguille européenne n'étant pas maîtrisée, les alevins dédiés au repeuplement sont issus du stock sauvage et prélevés par les seuls acteurs légitimes et compétents pour le faire : la pêcherie professionnelle. Or, le maintien de cette pêcherie très encadrée, qui s'efforce de s'adapter aux réductions successives des possibilités de pêche, est conditionné par la prise en compte de ses impératifs économiques et sociaux, conformément aux trois piliers du développement durable.

101

Ce guide encadre l'exercice de la pêche professionnelle de la civelle et définit le contexte halieutique et environnemental qui doit caractériser les expériences de transfert ou repeuplement entreprises à partir d'alevins capturés sur le territoire français, de façon à en optimiser l'efficacité, dans le cadre d'une approche écosystémique. Convaincu des rôles que joue cette profession pour la restauration même de l'espèce et du traitement discriminatoire qui lui est réservé, le WWF France soutient la démarche.

## Question 2 - Le projet/l'expérience (rapide mise en perspective historique) :

#### - Quelle est son origine, sa durée et ses épisodes marquants ?

Ce guide a été construit dans le cadre d'une action collective réunissant différents acteurs de la filière professionnelle, scientifiques et ONG français disposant d'une expérience et de connaissances approfondies de l'écologie, de la gestion et de l'exploitation de cette espèce, ainsi que d'une vision plus équilibrée et pragmatique des efforts à entreprendre en faveur de la reconstitution du stock d'anguille, au travers d'une approche écosystémique. Si la pêche constitue la variable d'ajustement la plus simple, rapide et visible sur laquelle intervenir, sa pérennité demeure aussi l'une des clés de la réussite de la restauration de l'espèce.

Ce projet qui a pris forme en début 2010, a abouti à l'élaboration du guide dans sa version actuelle en 2011 et s'est concrétisé notamment par l'adhésion de toute la filière française à la démarche en 2012. Issu d'une réflexion conjointe menée initialement par quelques représentants de l'IFREMER, du CNPMEM, du CONAPPED et du MNHN, le projet s'est enrichi en fin 2010 du soutien du WWF France et de l'ARA France, association créée quelques mois plus tôt.

# - Quel est son but, sa finalité?

Le transfert d'anguille doit induire un bénéfice pour l'espèce, en termes de production de géniteurs sains et en mesure de participer à la reproduction, supérieur à celui que la colonisation naturelle des milieux serait susceptible d'apporter. La qualité des civelles et le choix des zones de réensemencement comptent parmi les facteurs conditionnant le plus la réussite de ces opérations.

Ce guide fait état de propositions à destination des organisations professionnelles, publiques ou nongouvernementales, en charge des questions de pêche, gestion et restauration de l'anguille. Il aborde la question de l'optimisation de la qualité des alevins destinés au repeuplement et les autres facteurs influençant l'efficacité des opérations dans l'objectif d'accélérer la reconstitution du stock d'anguilles.























Le guide a servi de base de réflexion à l'élaboration de la charte de bonnes pratiques utilisable par tous les pêcheurs professionnels français et sur laquelle ils se sont engagés en 2012. Il constitue enfin un outil de communication permettant de rétablir certaines vérités sur cette activité diabolisée. Il témoigne de la volonté de la profession française de s'adapter et de contribuer activement à la restauration de cette espèce amphihaline, en accord avec les principes du développement durable.

# - Quel bilan et quelles suites (dans la période actuelle) ?

Il convient de souligner que les recommandations relatives aux pratiques de pêche, de mareyage et d'expédition présentées au sein du guide étaient appliquées avant sa parution par une majorité de pêcheurs et d'acteurs de la filière française.

La totalité des pêcheurs français, marins et fluviaux, détenteurs en 2012 d'un droit de pêche de la civelle ont adhéré à la démarche et se sont engagés à en respecter les recommandations. Malgré les effets pervers que peut induire le mode de gestion par quota globalisé sur la qualité du produit, des améliorations significatives ont été enregistrées sur les zones les plus concernées. Ces tendances devront se confirmer et la production de qualité devenir la règle si la profession française souhaite accompagner l'émergence des marchés de l'anguille issue de filières « responsables » labellisées au détriment des circuits actuels. Le guide a vocation à s'enrichir des précisions apportées par la filière et des évolutions techniques des engins de pêche expérimentées actuellement.

Ce guide a permis aux acteurs de la profession française et du collectif porteur du projet de proposer une alternative crédible aux autres démarches engagées à l'échelle communautaire et, de façon plus large, de leur faire tenir une place de premier ordre dans ces réflexions. Il doit être valorisé dans le cadre du rapportage du Plan de gestion français 2009-2011, de la fixation des objectifs de la phase suivante et doit contribuer à faire émerger, avec l'appui de l'ensemble des acteurs du repeuplement en Europe, une meilleure coordination des interventions pour en optimiser l'efficacité.

Le guide et la démarche de façon plus générale ont pour objectif d'élargir la vision de la restauration de l'anguille au-delà du seul prisme de la réduction de la pêche et de tenir compte des trois critères du développement durable : équité de traitement des différentes sources de mortalité, efficacité des mesures de restauration (dont le repeuplement) et viabilité (des actions et donc de la pêcherie).

#### **Question 3** - Le groupe qui a conduit l'expérience ou le projet :

La composition finale du collectif est stabilisée depuis la fin 2010. Ce groupe d'acteurs a pu voir le jour grâce à la capacité d'écoute et de compréhension des structures partenaires et la confiance mutuelle qui s'est construite et consolidée dans le cadre de collaborations antérieures et parfois de longue date, sur les sujets portant sur la restauration et la gestion des poissons amphibalins principalement (anguille dont programme Indicang, saumon, esturgeon).

La diversité des partenaires réunis dans le cadre de ce projet va à l'encontre des clivages habituels existants entre acteurs professionnels, environnementalistes et scientifiques sur les problématiques de gestion d'une ressource halieutique fragilisée, et contribue à valoriser et crédibiliser la démarche.























La pêche civellière française réalisait récemment encore 80% de la production européenne (avant la mise en œuvre du système de gestion par quota). Les relations avec les filières de pêche étrangères (UK, Portugal et Espagne), non-professionnelles ou peu structurées et encadrées sont très réduites.

En revanche, différents échanges ont été engagés avec le « Sustainable Eel Group » (SEG), collectif d'origine anglo-saxonne, réunissant des scientifiques, des gestionnaires, des ONG et des acteurs de la filière de production d'anguille, de différentes nationalités (Europe et pays méditerranéens), et proposant un système de certification de l'anguille « responsable » pour chacun des maillons des filières de production et de commercialisation de l'anguille. Les deux collectifs, qui réfléchissent à la possibilité de fusionner leur démarche, ont entrepris une action conjointe de lobbying auprès de la CE. Un important travail de communication est aussi engagé à l'échelle communautaire. La position du WWF France n'est en revanche pas soutenue à ce jour par le réseau WWF International.

Le guide et les efforts d'amélioration de la qualité des productions répondent aux préconisations du CIEM.

#### Question 4 - La notion de préservation et de transmission :

La pêcherie civellière française dans son intégralité est aujourd'hui menacée par les restrictions du plan de gestion auxquelles s'ajoutent l'interdiction d'export hors Europe et le risque de classement de l'espèce à l'Annexe I de la convention CITES, soutenu par les opinions les plus extrémistes. C'est pourtant elle qui, la première, sera en mesure de déceler et suivre les effets des mesures de gestion engagés à l'échelle communautaire sur le recrutement de l'espèce.

Les savoirs et savoir-faire acquis et transmis par et auprès des pêcheurs sur cette ressource et cette espèce risquent de disparaître, et avec eux la possibilité de recourir au repeuplement et de fournir à moindre coût les programmes prévus par différents Etats membres (certains limitent leurs actions de restauration de l'espèce sur cette mesure) et validés par l'Europe.

La pêche de la civelle ne constituant qu'une activité saisonnière, la perte des savoirs traditionnels et du patrimoine liés à l'exploitation des autres ressources ciblées plus tard dans l'année (amphihalins principalement : aloses, lamproies, saumon, etc.), est inévitable pour les pêcheurs qui ne pourront compenser le manque à gagner, pour une grande partie de la flottille de pêche et autant d'acteurs du développement local (production de proximité et de qualité...). Pour les autres, les reports d'activité sur des espèces halieutiques, côtières ou estuariennes, risquent de s'accompagner de déséquilibres en cascade sur les ressources et les pêcheries littorales concernées (golfe de Gascogne surtout).

Enfin, avec le retrait de ces activités de pêche artisanale, le risque de voir apparaître des réseaux de braconnage est tout à fait probable, comme cela est déjà observé, aujourd'hui, en certains endroits.

La démarche entreprise par le collectif vise certes à assurer la pérennité de l'activité de pêche de la civelle, mais, à travers cela, à éviter que ces scénarios ne deviennent réalité : contribuer au suivi et à la restauration de l'anguille, au maintien d'une activité légale, encadrée, détentrice d'un précieux patrimoine, actrice du développement local, en évitant les effets en domino sur d'autres ressources





















fragiles faisant l'objet d'une exploitation. Ces éléments qui nécessitent d'ouvrir la réflexion au-delà du seul problème de la civelle ont été rarement pris en compte par les décideurs.

Le guide s'inscrit dans une démarche proactive de la profession, rendue possible et valorisée dans le cadre de ce collectif. Il témoigne de la nécessité de maintenir cette activité et de sa volonté d'agir pour la conservation de l'espèce.

Par ailleurs, les restrictions imposées aux pêcheurs civelliers et aux pêcheries fluviales, estuariennes et littorales réduisent d'autant le poids économique, social et écologique du secteur et limitent leur influence, toute proportion gardée, face aux politiques de gestion de l'eau dictées et défendues par les « lobbys » de l'agriculture intensive et de l'hydroélectricité notamment, ne faisant généralement que peu de détail de la restauration de l'anguille et des milieux aquatiques.

# Question 5 - Le rapport à la nature : les ressources exploitées, l'écosystème :

Au-delà de l'exploitation des ressources à des fins commerciales, les pêcheurs fluviaux et estuariens contribuent à leur défense, leur gestion et leur valorisation ainsi qu'à celles des milieux aquatiques qui leurs sont essentiels. Cette contribution est d'autant plus justifiée et nécessaire qu'ils ciblent des espèces fragiles fortement dépendantes de la qualité et de la connectivité des écosystèmes qu'elles occupent au cours de leur cycle de vie (espèces amphihalines), et travaillent sur des zones riches mais semi-fermées et sensibles, à la rencontre des eaux douces et salées (influence des marées), constituant le réceptacle de tous les excès des bassins versants. Plus qu'ailleurs, ils sont conscients que leur avenir dépend de la qualité des milieux et des ressources, et de la gestion qui en est faite. Leur simple existence constitue une indication de la qualité du milieu.

Sentinelles présentes toute l'année sur ces milieux et témoins des évolutions naturelles, ils alertent les pouvoirs publics de la dégradation progressive des écosystèmes aquatiques depuis près de 20 ans. Ils sont intervenus dès le début des années 2000 auprès de la CE afin de demander la mise en place d'un plan de restauration de l'anguille coordonné à cette échelle et ont accepté que l'espèce soit inscrite à l'annexe II de la convention CITES pour qu'une étroite traçabilité des mouvements commerciaux puisse voir le jour au sein et à l'extérieur de l'Europe.

L'encadrement et les stratégies des pêches en estuaire et des pêches des poissons amphibalins dont l'anguille ont constamment évolué sous l'impulsion de la profession pour s'adapter aux particularités des bassins et à la disponibilité des ressources.

La reconnaissance du rôle environnemental joué par la profession, soulignée par la voix du collectif, gagne en crédibilité aux yeux de nombreux acteurs par rapport à ce que seule, considérée juge et partie, elle est en mesure de faire valoir. De la même façon, le groupe rappelle les responsabilités des autres sources de mortalité de l'anguille dans la situation que connaît l'espèce. Les occulter ou les minimiser ne serait pas une réponse adaptée aux problèmes de l'anguille.

A ce titre, les membres du collectif considèrent que le repeuplement constitue une mesure d'urgence pouvant compenser en partie la non-application des obligations réglementaires qui auraient dû être respectées pour assurer la conservation, la qualité et la connectivité des différents milieux colonisés par l'anguille.





















La démarche amène les pêcheurs, de façon plus large, à prendre conscience ou mieux appréhender leur responsabilité environnementale dans le cadre de la restauration de l'anguille et de l'utilisation durable de la ressource. Les évolutions attendues du guide de bonnes pratiques, d'après notamment les résultats des nouvelles technologies expérimentées par la filière (sur la base des critères définis dans le guide), doivent permettre de renforcer ce sentiment.

Si la démarche et surtout l'association pêcheurs – ONG environnementaliste suscitent l'intérêt de la filière professionnelle européenne, de l'administration française et communautaire, et d'une partie du monde scientifique (à l'étranger principalement), elles demeurent encore trop récentes pour que la portée et la façon dont elles puissent peser dans les décisions, puissent être appréciées. Elle ne fait en revanche pas l'unanimité parmi les ONG environnementalistes qui se préoccupent de cette espèce, à commencer par le réseau international WWF.

#### Question 6 - Le rapport aux changements globaux :

La démarche collective s'est construite dans un contexte de profonds changements du cadre et des contraintes réglementaires, et d'une forte instabilité des marchés de la civelle, n'offrant à la pêcherie aucune visibilité à court terme, malgré les efforts déjà consentis.

Selon les travaux scientifiques, 99,8% des larves leptocéphales issues de la reproduction naturelle de l'espèce en mer des Sargasses n'atteindraient pas les eaux européennes pour s'y métamorphoser en civelles et coloniser les bassins versants. Certains estiment même que le déclin de l'espèce peut être expliqué par les seules modifications des courants océaniques (Gulf Stream) influencées par le réchauffement global. Si de telles hypothèses se vérifient, tous les efforts de gestion entrepris en faveur de cette espèce pourraient être vains ou insignifiants face à une variation même infime de ce taux de mortalité sur les premiers stades de vie marine.

Pour l'heure, la majorité des prédictions annoncées par la profession et ses partenaires au regard des choix de gestion qui ont été pris au titre de la restauration de l'anguille, se sont réalisées.

L'influence de la filière française repose essentiellement jusqu'à présent sur son poids économique. L'avenir de cette pêcherie dépend aujourd'hui, plus que jamais, de sa capacité à valoriser son rôle social et ses contributions à la restauration de l'espèce et des équilibres écologiques.



















# Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises

Par Nicolas MICHELET, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Une bonne pratique se définit comme une action, collective ou individuelle, allant au-delà du cadre réglementaire et contribuant à l'amélioration d'une situation vis-à-vis d'au moins un des axes du développement durable (économie, environnement, social) sans compromettre les deux autres. Les critères de validation des bonnes pratiques sont basés sur le « Code de conduite pour une pêche responsable » publié par la FAO en 1995 et repris par le « Code européen de bonnes pratiques pour une pêche durable et responsable » publié<sup>68</sup> en 2004 par la Commission européenne.

« Métier de liberté, métier de prédation, métier à risque et surtout métier à responsabilité », être marin pêcheur c'est exercer un métier aux pratiques très diversifiées et détenteur d'une grande richesse. Les marins pêcheurs ont en commun la passion de la mer et la maîtrise de savoir-faire complexes qui se transmettent depuis des générations et s'adaptent à chaque époque. Les pêches maritimes sont fondatrices du patrimoine culturel littoral et motrices du développement des zones côtières.

Aujourd'hui, être marin pêcheur, c'est continuer à perpétuer des savoir-faire, mais c'est aussi relever le défi de difficultés croissantes liées notamment à la hausse globale du prix du carburant, la concurrence des produits d'aquaculture et d'import, le vieillissement de la flottille, la baisse de la rentabilité des entreprises, la dégradation des écosystèmes fluvio-estuariens et côtiers, la diminution des possibilités de pêche de certaines ressources, les conflits d'usage sur la bande côtière, une règlementation toujours plus contraignante (...) et la stigmatisation du marin pêcheur dans les médias comme un pilleur de ressources. Devant ces multiples enjeux, les pêcheurs français ont souhaité mettre en avant leurs initiatives en termes de bonnes pratiques, qui constituent autant de contribution en faveur d'une pêche durable et responsable.

Ce projet, porté et mis en œuvre par le CNPMEM, a consisté en un recensement<sup>69</sup> des bonnes pratiques des pêcheurs professionnels français, de métropole et d'outre-mer. Les activités de pêches professionnelles concernées par cette étude sont la pêche maritime embarquée, la pêche à pied sur le domaine maritime, la pêche en plongée et la pêche en estuaire jusqu'à la limite de salure des eaux.

Au-delà du travail d'inventaire et de synthèse, les objectifs du projet sont de valoriser les initiatives dont les pêcheurs sont à l'origine ou auxquelles ils sont associés, leurs connaissances et savoir-faire,

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises. Rapport final CNPMEM, 2010. 202p – disponible au téléchargement à l'adresse : http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g81





















<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Le Code européen de bonnes pratiques pour une pêche durable et responsable publié en 2004 par la CE est consultable avec le lien : http://www.pedz.uni-mannheim.de/daten/edz-bn/gdf/04/code\_fr.pdf



et dans ce sens l'image et la crédibilité de la profession. Cette communication positive du secteur doit permettre d'inspirer et d'encourager le développement des bonnes pratiques.

Toutefois, la plupart du temps, une bonne pratique est définie et mise en place dans un contexte particulier, en lien avec une spécificité régionale et une caractéristique d'une flottille. Son transfert et son adaptation à un autre contexte (territoire et flottille), n'est pas toujours possible.

Ce projet qui s'est déroulé d'avril à octobre 2010 repose sur l'ensemble des informations réunies dans le cadre d'une étude bibliographique préliminaire, suivie d'entretiens téléphoniques et complétée par différentes rencontres sur le terrain. Au total, une centaine de personnes ont été interrogées. Ces discussions ont permis de situer le contexte et de mettre en évidence les enjeux et les motivations qui ont préfiguré la mise en place des bonnes pratiques.

Chaque bonne pratique décrite dans le document final est illustrée par un ou plusieurs exemples concrets, choisis pour leur originalité et dans le respect de certains équilibres entre les territoires et entre les modes de pêche. Ce recensement n'ayant pas la prétention de rendre compte de toutes les initiatives collectives et individuelles existantes en France, la base de données générée dans le cadre de ce projet a vocation à s'enrichir des éléments et des nouveautés qui viendront à être transmis au CNPMEM.

Le recensement est structuré en quatre parties principales, distinguant notamment les trois axes du développement durable. Les bonnes pratiques sont liées à l'axe vis-à-vis duquel elles contribuent le plus à améliorer la situation.

I. Encadrement de la pêche maritime en Europe et en France : Politique Commune des pêches, structuration du secteur, encadrement et gestion par la profession (mesures techniques, plans de pêche, etc.).

Commentaire général : De nombreuses décisions et pratiques professionnelles ont d'abord été des bonnes pratiques avant de devenir des exigences réglementaires. Ce recensement rappelle que les initiatives et l'investissement des professionnels de la pêche en faveur d'une pêche durable existe de longue date.

# II. Préservation de l'environnement et de la biodiversité

- Coopération pêcheurs-scientifiques pour améliorer la connaissance et la gestion des ressources halieutiques (données de pêche, observateurs embarqués, auto-échantillonnage, campagnes scientifiques, etc.);
- Coopération pêcheurs-scientifiques pour la mise au point d'engins plus sélectifs pour préserver les ressources halieutiques (dont chaluts) ;
- Actions collectives et individuelles mises en place par les professionnels pour améliorer l'état des stocks halieutiques (réensemencements, marquage, enquêtes, etc.)
- Engagement des professionnels dans des démarches de reconnaissance de bonnes pratiques environnementales (démarches de pêche responsable, écolabels, contrats bleus, etc.);
- Coopération pêcheurs-scientifiques pour préserver les espèces protégées (mammifères, tortues et oiseaux marins, requins, esturgeon européen, etc.);























- Engagements des professionnels pour protéger et améliorer les habitats et restaurer la qualité des milieux (récifs artificiels, supports de ponte, macro-déchets, sentinelle et lutte antipollution, réhabilitation et gestion des écosystèmes, etc.);
- Implication des pêcheurs dans la mise en place et la gestion de zones protégées (cantonnements, box, parcs naturels marins, zones Natura 2000, etc.);
- Réduction de la consommation d'énergie des navires de pêches (allègement des gréements, biocarburants, voile, etc.) ;

Commentaire général : La multitude et la diversité des exemples témoignent de l'engagement de la profession en faveur de la protection de l'environnement marin et de la gestion raisonnée des ressources halieutiques. Pérenniser les activités de pêche professionnelle, moteur de la vie littorale, c'est aussi préserver les savoir-faire et disposer de moyens d'expertise opérationnels. Entre autres perspectives, peuvent être citées : la poursuite des initiatives en cours (sélectivité, marquage, auto-échantillonnage, etc.), l'intégration des pêcheurs au réseau d'observation en mer (collecte de données environnementales et halieutiques), la création d'un réseau français de « sentinelles » impliquant des pêcheurs formés et en capacité de réagir lorsqu'ils sont en mer (pollution, bloom planctonique, observations d'espèces rares ...) ou encore la mise en place de programmes de coopération entre pêcheurs professionnels et plaisanciers.

#### III. Bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et du social

- Engagement de la profession pour améliorer les conditions de sécurité (formations des équipages et armateurs, alarmes, compartiments et dispositifs de sécurité, etc.) ;
- Engagements de la profession pour améliorer la santé des marins et de bonnes conditions de travail (dont prévention des conduites addictives) ;
- Améliorations des conditions de vie des marins et de leur famille (revenus minimum, insertion professionnelle, dons de matériels, etc.);
- Démarches entreprises par les marins pêcheurs pour valoriser et promouvoir leur métier (pescatourisme, visites de navires, expositions, courses nautiques, etc.);

Commentaire général : Le développement du pescatourisme permettant de valoriser les savoir-faire et de rapprocher le consommateur du produit est très largement plébiscité par la profession.

#### IV. Initiatives des professionnels pour valoriser leurs productions

- Mise en place de marques collectives (valorisation du métier, du produit, du territoire) et de signes officiels de qualité (labels rouges) ;
- Ventes dans des circuits courts de commercialisation (vente directe)

Commentaire général : Dans une perspective de développement durable, la gestion des ressources est indissociable d'une valorisation correcte des produits débarqués : la diversification de l'offre grâce à une meilleure concertation entre les organisations de producteurs, la prévision des apports, le développement d'une filière du poisson vivant et la valorisation des coproduits sont parmi les principales évolutions souhaitées par la profession française.























A titre d'exemple, quatre bonnes pratiques sont présentées en annexe :

- Mise au point de chaluts sélectifs pour la pêche de la crevette grise (*Crangon crangon*) dans l'estuaire de la Loire et sur le littoral morbihannais.
- Réensemencements de coquilles Saint-Jacques (Pecten maximus) dans la rade de Brest.
- Mise à disposition de supports de ponte pour les seiches (Sepia officinalis) en Bretagne.
- Diversification de l'activité à travers les démarches de pescatourisme.





















# Mise au point de chaluts sélectifs pour la pêche de la crevette grise (*Crangon crangon*) dans l'estuaire de la Loire et sur le littoral morbihannais<sup>70</sup>

La pêche de la crevette grise est une activité économiquement importante dans l'estuaire de la Loire (avril à novembre) et sur la zone littorale du Morbihan (printemps) dont l'estuaire de la Vilaine. Elle concerne une cinquantaine de petits navires côtiers, de moins de 10 m essentiellement. Cette activité qui est exercée en complément d'autres métiers (drague à coquillages, chalut à poissons ou tamis à civelles), se pratique au moyen de petits chaluts sur des fonds sablo-vaseux entre 2 et 10 m de profondeur.

En 2006, une réflexion initiée par les pêcheurs, souhaitant conforter le caractère « dérogatoire » dont bénéficiait encore leur activité de pêche au chalut dans les eaux littorales et au sein de certains estuaires, a fait apparaître que l'encadrement réglementaire du métier, défini en 1934 sur la base de critères techniques de la flottille et des gréements, était devenu obsolète et devait intégrer les évolutions de la flottille et des techniques de pêche survenues au cours des décennies précédentes. En effet, les pêcheurs de crevette grise ont conditionné la pratique de l'activité, depuis les années 70 en Manche et plus récemment sur les côtes de l'Atlantique, à l'utilisation de chaluts sélectifs. Les professionnels morbihannais et de Loire atlantique ont ainsi souhaité qu'une étude d'évaluation des performances des dispositifs sélectifs utilisés soit menée dans la perspective de faire évoluer la réglementation encadrant cette activité et afin de définir les mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une gestion durable de la pêcherie.

Cette étude lancée en 2007 et coordonnée par l'AGLIA en partenariat avec les CRPMEM des Pays de la Loire et de Bretagne, les CLPMEM d'Auray-Vannes, de la Turballe et de Loire Atlantique Sud, a été réalisée grâce à une forte mobilisation des pêcheurs concernés. L'Ifremer et le SMIDAP ont été associés au volet scientifique du programme.

Les différents chaluts sélectifs testés ont tous le même mode de fonctionnement : Ils sont munis d'une nappe sélective oblique séparant, dans le corps de l'engin, les captures selon leur taille. Les poissons et autres organismes retenus par la nappe sont guidés vers une ouverture d'échappement ventrale du chalut. Limitant l'impact de l'engin sur les ressources halieutiques, ce dispositif permet aussi de faciliter le tri des captures sur le pont et ainsi d'améliorer la qualité des produits débarqués.

La démarche a été suivie et validée scientifiquement par l'Ifremer, depuis le protocole expérimental jusqu'à l'analyse des résultats. La mise à disposition des pêcheurs du bassin d'essais de l'Ifremer de Lorient a constitué un apport déterminant pour les échanges et les choix des dispositifs à tester.

Les résultats obtenus ont permis de confirmer l'efficacité de chacun des modèles d'engin utilisés pour toutes les espèces de poissons rencontrées (70 à 90 % d'échappement des soles d'un an et plus). En complément et afin de minimiser l'impacte de la pêcherie sur les poissons les plus petits (juvéniles de moins d'un an généralement) et les petites crevettes qui viendraient à être capturées malgré la présence du dispositif sélectif, l'utilisation systématique d'un vivier trieur à bord des navires, permet d'isoler ces captures accessoires du produit de la pêche, de les maintenir en vie avant de les libérer dans de bonnes conditions.

Les résultats de ce programme ont permis de faire évoluer les textes réglementaires qui encadrent l'activité. Un arrêté ministériel définissant et rendant notamment obligatoire l'utilisation de chaluts

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Les éléments présentés sur ce sujet, ainsi que sur les deux suivants, s'appuient notamment sur l'étude : Malgrange B., 2009. Identification, analyse et mise en valeur des initiatives de gestion, de préservation et de valorisation des ressources mises en œuvre par les pêcheurs de Bretagne. Collectif Pêche et Développement. 163p.



















sélectifs, incitant à l'équipement des navires en vivier trieur et délimitant les zones de pêche dédiées à cette activité, a été publié en 2010. Cet encadrement représente désormais la base de gestion durable de l'activité et du stock de crevette grise sur cette zone.



















# Réensemencements de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans la rade de Brest

Le gisement de coquilles Saint-Jacques (CSJ) de la rade de Brest, assurant une production annuelle de l'ordre de 3000 tonnes dans les années 1950, a été fortement fragilisé par différents épisodes climatiques particulièrement préjudiciables (hivers froids) et par une intensification déséquilibrée de son exploitation, de telle façon que les débarquements de CSJ ne représentaient plus en 1980 qu'une cinquantaine de tonnes.

Afin d'éviter la disparition du stock, trop faible pour se restaurer seul et de façon naturelle, le soutien aux techniques d'élevage aquacole s'est imposé. Compte tenu des difficultés à mener à bien un captage naturel, l'écloserie de Tinduff a vu le jour en 1982 et s'est attachée à la mise au point de techniques d'élevage de la CSJ (techniques d'induction des pontes, élevages des larves, production d'algues planctoniques pour nourrir les juvéniles, etc.) à partir de géniteurs sauvages.

A l'issue des premières phases en écloserie, les juvéniles qui mesurent 2-3 mm sont maintenus de 6 à 12 mois en élevage en rade de Brest, jusqu'à atteindre la taille de 30 mm. Les CSJ, capables alors de s'enfouir dans le substrat et de se protéger des principales sources de prédation, peuvent être ensemencées (2 à 3 millions de coquilles par an) selon une méthodologie établie en cohérence avec le mode de gestion de la pêcherie : semis intensifs sur les zones fermées à la pêche et extensifs sur les autres. Les CSJ atteignent la taille commerciale de 10,5 cm à l'âge de 3 ans.

Au début des années 1990, les pêcheurs récoltent les premières CSJ de taille commerciale issues de l'écloserie. Avec l'amélioration progressive des techniques et de la qualité du semis, plus des 2/3 des débarquements proviennent des juvéniles produits en écloserie à partir de 2000. En 15 ans, la proportion des CSJ débarquées issues du recrutement naturel double et la production totale est multipliée par 7. Néanmoins, malgré les réensemencements en rade de Brest, la productivité du gisement n'a jamais retrouvé l'envergure du stock initial. La dégradation de l'écosystème marin et les perturbations induites par le développement de la crépidule (*Crepidula fornicata*), compétiteur invasif présent sur la zone, figurent au rang des causes principales de cette situation. Les pêcheurs paient pour entretenir un stock qui ne semble pouvoir se reconstituer du fait de la dégradation et de la modification de l'environnement.

La mise en œuvre du système a été complétée par un panel de mesures de gestion de la pêcherie définies et gérées par la profession : encadrement rigoureux par licence contingentée, zones et dates de pêche et par quota individuel de capture. Une soixantaine de navires, de moins de 12m et embarquant 1 à 2 marins, exploitent aujourd'hui la CSJ sur ce gisement.

Le prix onéreux de la licence de pêche de la CSJ en rade de Brest et le complément de vente de juvéniles à d'autres organisations du littoral Atlantique, assurent l'autofinancement du système. Les fonds financent le fonctionnement de l'écloserie du Tinduff, qui alimente la rentabilité et la durabilité des pêcheries. L'écloserie emploie actuellement 5 employés permanents et quelques employés saisonniers, pour une production de 5 à 6 millions de naissains par an.

La mise en place de ce système autogéré s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur territoriale et de gestion intégrée des zones côtières dans la mesure où les semis permettent d'aménager et d'entretenir une pêcherie côtière qui fait partie du patrimoine. De plus, cette



















démarche participe à l'attrait touristique de la région et profite à d'autres acteurs (pêcheurs en apnée de loisir autorisés à prélever 15 CSJ par an sur le gisement pour leur consommation personnelle). Ce type de démarche peut être envisagé pour d'autres espèces : c'est déjà le cas pour les oursins.





















# Mise à disposition de supports de ponte pour les seiches (Sepia officinalis) en Bretagne

A partir du mois de mars et jusqu'au mois de juin, les seiches sont pêchées au casier en Bretagne. Cette pêcherie représente une ressource importante pour les pêcheurs polyvalents côtiers.

Néanmoins, la dynamique des populations de seiches est très sensible aux variations des conditions de survie de leurs œufs. En effet, la capture des céphalopodes au casier repose sur les fonctions d'abri et de support de ponte que doivent remplir l'engin. Les seiches sont piégées lorsqu'elles y entrent pour déposer leurs œufs. En fin de saison de pêche, le retour à terre et le nettoyage des casiers engendrent une destruction massive d'œufs de seiches. La perte moyenne annuelle du stock était estimée dans les années 1990 à plus de 9 millions d'œufs<sup>71</sup>. Les individus de l'espèce ayant une durée de vie courte, de l'ordre de 1 à 2 ans, les stocks peuvent varier très fortement d'une année sur l'autre : de mauvaises conditions environnementales passagères associées à une destruction massive d'œufs entraînent une diminution de la ressource l'année suivante.

Conscient de l'impact que ces destructions peuvent avoir sur un stock apparemment en bon état, les pêcheurs ont cherché à modifier leurs pratiques pour faire face à ce problème.

En 1998, un pêcheur des Côtes d'Armor, a mis en évidence que les œufs déposés sur les casiers pouvaient atteindre leur terme sans contrainte particulière, même s'ils subissaient des mouvements répétés d'émersion et d'immersion pendant la saison de pêche : 95% des œufs présents sur les casiers laissés en zone abritée en fin de saison ont éclos. Depuis lors, les professionnels locaux laissent leurs casiers à l'eau suffisamment longtemps en fin de saison pour éviter leur destruction.

D'autres pêcheurs ont modifié la physionomie de leurs casiers à seiches (introduction d'une goulotte) pour leur permettre de démarrer avec ces mêmes engins la pêche aux crustacés une fois la saison de la seiche terminée. Le développement des embryons fixés n'est donc pas interrompu et peut se poursuivre jusqu'à l'éclosion.

Dans le Morbihan, afin d'éviter la destruction massive des œufs de seiches, les pêcheurs professionnels ont également modifié leurs habitudes de travail en pratiquant le remisage en mer des casiers en zone protégée à la fin de la saison de pêche et jusqu'au mois de juillet.

Par ailleurs, afin d'accroître la biomasse du stock reproducteur et en vue d'augmenter les productions de la flottille de pêche concernée, la profession expérimente actuellement la pose de supports de ponte spécifiques (sous forme de grilles) dans les zones où les herbiers sont peu présents (support de ponte préférentiel des seiches). Les premiers résultats seront connus avant fin 2012. Ces expérimentations doivent permettre de contribuer à définir des mesures de gestion efficaces du stock, adaptées au travail des professionnels.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Le Goff R., 1991. Biologie et migrations de la seiche *Sepia officinalis* dans le secteur de Morbraz – Golfe du Morbihan (Sud Bretagne). Thèse de doctorat, Université de Rennes 1.





















# Diversification de l'activité à travers les démarches de pescatourisme

« La diversification peut être définie comme la pratique d'activités complémentaires à la production, en lien avec le produit, le métier ou la structure d'exploitation, que les pêcheurs peuvent pratiquer pour apporter un revenu complémentaire à leur activité de capture, mais aussi pour valoriser le produit, le terroir ou leur métier »<sup>72</sup>. Le pescatourisme représente une possibilité de diversification pour les pêcheurs, consistant, à titre d'activité complémentaire rémunérée, à accueillir à bord de leur navire, des passagers dans la perspective de leur faire découvrir la réalité du métier de marin pêcheur et les conditions dans lesquelles le poisson qu'ils consomment est pêché. Cette activité doit donc être différenciée des embarquements réalisés dans le cadre de ballades en mer ou de pêche loisir, proposés par ailleurs par certains professionnels.

S'inscrivant parfaitement dans une démarche de développement durable, le pescatourisme permet :

- D'un point de vue social, de valoriser des métiers et des savoir-faire traditionnels, en renforçant le lien entre les touristes et les marins pêcheurs, et de susciter des vocations parmi les plus jeunes,
- D'un point de vue économique, d'assurer un complément de revenus à l'entreprise (jusqu'à 50% du chiffre d'affaires journalier). La démarche s'inscrit dans un processus global de valorisation des produits locaux, lorsque les pêcheurs proposent leurs produits à la dégustation,
- D'un point de vue environnemental, de réduire la pression de pêche sur la ressource halieutique selon le principe « pêcher moins mais vendre mieux » et dans l'esprit de satisfaire les touristes plutôt que rentabiliser la sortie par la quantité pêchée. Des économies supplémentaires peuvent être envisagées sur les postes de dépenses les plus importants (utilisation d'une voile pour certaines manœuvres pour réduire les coûts de carburant).

Encadré en Italie par une législation spécifique depuis 1982, le pescatourisme est plébiscité par la profession française depuis une dizaine d'année, bien qu'il suscite un intérêt très inégal des pêcheurs selon les régions, et reçoit le soutien de différentes collectivités (dont l'AGLIA). Depuis 2007, l'Etat français cherche à définir un encadrement réglementaire adapté de cette activité et soutient l'émergence d'expérimentations.

Ces expérimentations doivent permettre de préciser les attentes des professionnels et des pêcheurs, et de tenter de lever les freins que connaît le développement de l'activité (sécurité des navires, statut fiscal de l'activité ...), constituant pourtant un engagement du Grenelle de la Mer. De nombreuses expériences individuelles comme collectives ont ainsi vu le jour en France, sur la façade atlantique (bolincheurs de Bretagne depuis 2005, chalutiers du Guilvinec, pêcheurs et ostréiculteurs du bassin d'Arcachon, etc.) et sur le littoral méditerranéen (association Marco Polo dans le Var, initiatives en Corse en 2010, etc.).

Elles reposent néanmoins toujours sur un cadre juridique mal défini. En effet, ce chantier réglementaire est toujours inachevé en 2012 : l'embarquement de passagers dans des conditions garantissant tant leur sécurité et leur confort que le respect des contraintes d'exploitation du navire, ne semble pas envisageable selon l'administration pour toutes les pêcheries qui souhaiteraient en profiter.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Merrien V., Lesueur M., Boude J.P. & Folliard G., 2008. Diversification des activités de pêche en Bretagne : acceptabilité et conditions de développement. 73p.



















La définition d'une marque collective et d'une charte nationale relatives à l'activité de pescatourisme est aujourd'hui envisagée, avec le concours de l'AGLIA.

















